This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07592857 6

SEB
Mabl

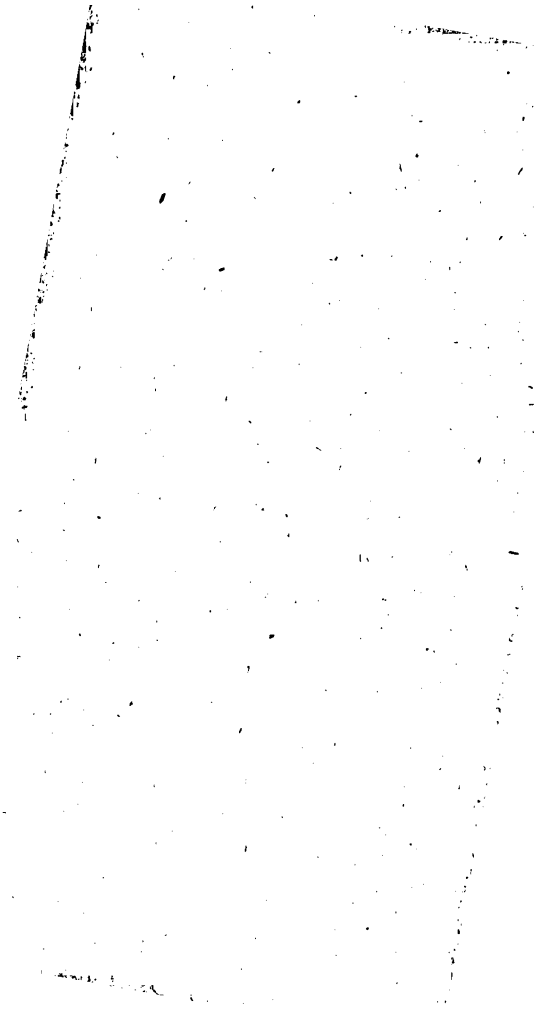

DES DROITS
ET
DES DEVOIRS
DU CITOYEN.

DES DROITS
ET
DES DEVOIRS
DU CITOYEN.

Par M. l'Abbé DE MABLY.

A PARIS ET A LAUSANNE,
Chez FRANÇOIS LA COMBE.

M. DCC. LXXXIX.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
674870A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1933 L

AVERTISSEMENT.

Est quidem vera Lex, recta ratio, natur
congruens, diffusa in omnes, constans, ser
piterna, quæ vocet ad officium jubendo, v
tando à fraude deterreat; quæ tamen nequ
probos frustrà jubet, aut vetat, nec impr
bos jubendo aut vetando movet. Huic Le
nèc obrogari fas est, neque derogari ex hâ
aliquid licet, neque tota abrogari potest. Ne
verò aut per Senatum, aut per Populum sol
hâc lege possumus. Neque est quærendus e
planator, aut interpres ejus alius: nec er
alia Lex Romæ, alia Athenis, alia nunc, ali
posthac; sed & omnes gentes, & omni tem
pore una Lex, & sempiterna, & immortal
continebit. Unusquisque erit communis qua
magister, & imperator omnium Deus ille, L
gis hujus inventor, disceptator, Lator; cu
qui non parebit, ipse se fugiet, ac naturam
hominis aspernabitur, atque hoc ipso lue
maximas pœnas, etiamsi cætera supplicia qu
putantur, effugerit.

Lactantius, Lib. 6. Cap. 8. Fragment
Ciceronis de Republica.

DES DROITS ET DES DEVOIRS DU CITOYEN.

LETTRE PREMIERE.

A quelle occaſion ont été tenus les Entretiens dont on rend compte dans cet Ouvrage. Prèmier Entretien. Réflexions générales ſur la ſoumiſſion que le Citoyen doit au Gouvernement ſous lequel il vit.

QUE faites-vous à Paris, Monſieur, tandis qu'on vous deſire ici? Eh quoi! toujours des affaires? Que cette chaîne doit vous paroître pesante! Puiſque vous ne pouvez la rompre, je veux du moins eſſayer de vous conſoler, en

vous rendant compte de quelques entretiens que j'ai avec Milord Stanhope. Nous le poſſédons depuis deux jours dans cette retraite délicieuſe, où la liberté & la philoſophie ſe ſont réunies. Vous ſavez quelle eſt ma réputation dans la connoiſſance des jardins de Marly; ainſi j'ai été chargé d'en faire les honneurs à Milord, & ce que je regardois d'abord comme une corvée, je le regarde à préſent comme une faveur ſingulière de la fortune. Je croyois m'être apperçu que Milord Stanhope eſt peu jaloux de nos graces françoiſes, & je lui ſavois mauvais gré de ne pas faire le moindre effort pour tâcher de nous copier. Sa politeſſe eſt noble & vraie; n'importe; je ne manque pas de la prendre pour de l'orgueil anglois. Me voilà donc érigé, par dépit, en champion de la Nation. Pour nous venger, je veux obliger Milord à tout admirer en France; &, pour dégrader le parc

Saint-James & les jardins de Windſor, dont je le crois fort occupé, je me fais un plaiſir malin de lui faire remarquer en détail toutes les beautés du *petit parc* de Marly.

Convenez, Milord, lui dis-je en nous trouvant ſur la terraſſe de l'abreuvoir, après avoir parcouru lentement les boſquets, qu'il n'eſt point au monde de décoration plus riante que celle que préſentent ces jardins. Les grands Artiſtes ſavent quelquefois réaliſer les idées fantaſtiques des Conteurs de féeries. Que d'art il a fallu pour découper ces montagnes, qui forment de tout côté un vaſte amphithéâtre où l'œil ſe repoſe avec volupté! L'eau de ces baſſins & de ces caſcades eſt puiſée dans la Seine, qui coule à ſoixante toiſes au-deſſous de nos pieds. Que de richeſſes prodiguées, &, cependant, employées avec aſſez d'élégance pour ne point fatiguer par leur profuſion! Je ne

crois pas que dans le reſte de l'Univers, il y ait quelque habitation royale qui vaille cette ſimple guinguette du Roi. Vous avez raiſon, me répondit Milord en ſouriant; je vous réponds de l'Angleterre: nos pères un peu groſſiers y ont mis bon ordre; mais je crains bien, continua-t-il en prenant un air plus ſérieux, que notre corruption n'élève enfin à nos Princes des Palais auſſi agréables, & plus ſuperbes que les vôtres.

Honteux, à ces mots, de ma petite vanité, je commençois, Monſieur, à me douter que je pourrois bien avoir tort, & j'en fus bientôt pleinement convaincu. En traverſant vos Provinces, me dit Milord, j'ai deviné tout ce que je trouverois ici. Dans un Pays naturellement fertile, habité par des hommes actifs & induſtrieux, j'ai vu des terres en friche, des payſans pâles, triſtes & à moitié nuds, & des cabanes à peine couvertes de

chaume : que pouvois-je en conclure? que je verrois ailleurs un luxe ſcandaleux & des guinguettes plus riches que ne doit l'être le palais d'un Roi juſte & père de ſes Peuples. Si les choſes en elles-mêmes les plus ſimples, pourſuivit-il, n'étoient pas ſouvent une énigme pour des Etrangers toujours peu inſtruits, je croirois entrevoir quelque ſorte de contradiction entre les plaintes que vous arrachoit hier au ſoir la ſituation fâcheuſe de vos finances & du Peuple, & les éloges que vous prodiguez ce matin aux dépenſes inutiles, & peut-être pernicieuſes, de votre Gouvernement.

Milord, lui répondis-je avec un embarras dont je me ſais gré, vous n'avez, ſans doute, que trop raiſon; & ce que vous venez de me dire, eſt un trait de lumière qui diſſipe en un moment tous mes préjugés. Au lieu d'éloges, je devois vous faire des excuſes pour les merveilles que je

vous montre. La gloire que vous tirez de l'abondance où vit votre Peuple, eſt auſſi raiſonnable, que notre vanité eſt ridicule à nous complaire dans une magnificence ſuperflue, dont nous payons les frais de notre néceſſaire. Je me le tiens pour dit: je ſerai déſormais plus circonſpect. Ma philoſophie va juſqu'à ſavoir que des loix qui tempèrent l'autorité du Prince, pour laiſſer aux Sujets la jouiſſance de leur fortune & de leur travail, ſont préférables à de beaux jardins. Jouiſſez d'un bonheur qui n'eſt pas fait pour nous, & que nous admirons ſans l'envier. Tandis que vous vous tourmentez pour conſerver votre liberté, n'y a-t-il pas une ſorte de ſageſſe à s'étourdir ſur ſa ſituation, quand on ne peut pas la changer? Nous autres François, nous avons été libres, comme vous l'êtes aujourd'hui en Angleterre; nous avions des Etats, qui n'ont jamais fait aucun bien: la

mode en eſt paſſée avec celle des vertugadins & des colets-montés ; nos pères ont vendu, donné, & laiſſé détruire leur liberté ; à force de la regretter, nous ne la rappellerions pas. Le monde ſe conduit par des révolutions continuelles : nous ſommes parvenus au point d'obéiſſance où vous parviendrez à votre tour. Nous nous laiſſons aller tout bonnement à la fatalité qui gouverne les choſes humaines ; que nous ſerviroit de regimber contre le joug ? nous en ſentirions davantage le poids : en effarouchant notre maître, nous rendrions ſon gouvernement plus dur. Peut-être que la bonne philoſophie conſiſte moins à raiſonner ſur les inconvéniens de ſa ſituation, qu'à s'y accoutumer ; il faut s'étourdir, tâcher de trouver tout bon, & s'exercer à la patience, qui rend enfin tout ſupportable, & tous les états de la vie à-peu-près égaux.

Je croyois avoir dit des merveilles, Monſieur, mais point du tout ; Milord Stanhope fut très-mécontent de ma philoſophie. A travers toutes les enveloppes de politeſſe ſous leſquelles il ſe cachoit à moitié, je découvris ſans peine que cette ſageſſe dont je lui faiſois l'éloge, n'étoit qu'une lâche & pareſſeuſe puſillanimité que quelques voluptueux avoient tournée en ſyſtême, que les ſots avoient adoptée par ſotiſe, les fripons par friponnerie & les poltrons par poltronnerie. Pardonnez-moi, me dit Milord, la vivacité avec laquelle je m'exprime ; les mots de liberté & d'eſclavage ne me laiſſent jamais de ſang-froid. Quand je n'aurois aucune idée des liens qui uniſſent tous les Peuples, quand je ne ſaurois pas que je dois leur vouloir du bien à tous ; je deſirerois, par amour pour ma patrie, qu'ils fuſſent heureux, car leur bonheur donneroit ſans doute à mes compa-

triotes une émulation utile. Comme nous adoptons les vices des étrangers, nous en adopterions ſans doute auſſi quelques vertus. Par une ſuite du commerce qui unit & lie aujourd'hui tous les Peuples, les vices d'une Nation doivent infecter ſes voiſins. Pourrois-je donc voir ſans émotion les progrès du deſpotiſme qui fait preſque oublier dans toute l'Europe le principe, l'objet & la fin de la Société? Quand l'homme, ignorant qu'il a des droits & des devoirs en qualité de Citoyen, ſe dégrade juſqu'à chercher des raiſons pour ſe prouver qu'il doit être eſclave, & qu'il doit chérir ſes fers, je crains que cet exemple contagieux ne prépare mon pays à la ſervitude; je crains qu'avec les richeſſes des Etrangers, leurs paſſions molles ne viennent avilir notre caractère, & je croirois alors faire un crime que de cacher ou ſimplement de déguiſer la vérité. —

J'en ſuis avide, Milord, lui répon-

dis-je, & pardonnez notre inconſidération françoiſe qui nous fait dire & ce que nous penſons, & ce que nous ne penſons pas, ſans trop nous rendre compte de ce que nous diſons. Quoiqu'il en ſoit, peut-être ſuis-je digne que vous me montriez cette vérité; mais je vous l'avouerai, vous venez de parler des droits & des devoirs du Citoyen, d'une manière qui me fait ſoupçonner, ou que je ne comprends pas bien les idées que vous attachez à ces mots, ou que je ſuis bien éloigné d'y attacher les mêmes idées. Permettez-moi de vous faire juge de mes penſées ou de mes viſions: Les voici.

Je crois que les hommes ſont ſortis des mains de la Nature parfaitement égaux, par conſéquent ſans droits les uns ſur les autres, & parfaitement libres. Elle n'a point créé des Rois, des Magiſtrats, des Sujets, des Eſclaves; cela eſt évident; & elle ne

nous a dicté qu'une ſeule Loi: c'eſt de travailler à nous rendre heureux. Tant que les hommes reſtèrent dans cette ſituation, leurs droits étoient auſſi étendus que leurs devoirs étoient bornés. Tout appartenoit à chacun d'eux; tout homme étoit une eſpèce de Monarque qui avoit droit à la Monarchie univerſelle. A l'égard des devoirs, j'imagine que perſonne ne pouvoit être coupable; puiſque chaque homme ne devoit rien encore qu'à lui-même, & qu'il étoit impoſſible qu'il n'obéît pas à la loi impoſée par la Nature, de ſe rendre heureux.

La naiſſance de la Société produiſit une révolution ſingulière: l'homme devenu Citoyen, convient avec ſes pareils de ne plus chercher ſon bonheur que ſuivant de certaines règles & qu'avec de certaines modifications; on ſe fit mille ſacrifices de part & d'autre. En s'obligeant de reſpecter en autrui les droits qu'il vouloit faire reſpecter

en ſoi, le Citoyen a mis ſans doute des bornes étroites au pouvoir illimité qu'il avoit comme homme. Mais ces conventions ne ſuffiſoient pas pour affermir les fondemens de la ſociété naiſſante ; le nouvel édifice devoit s'écrouler ſi les Lois n'étoient pas exécutées ; il fallut donc créer des Magiſtrats entre les mains de qui le Citoyen renonça à ſon indépendance. Dès ce moment, Milord, l'homme ne me paroît plus qu'un Roi détrôné ; il a en quelque ſorte changé de nature ; & pour juger de ſes nouveaux devoirs dans cette nouvelle ſituation, il ſeroit néceſſaire de connoître les pactes qu'il a faits avec ſes Concitoyens, & ſurtout d'examiner les lois conſtitutives du Gouvernement ; & c'eſt ce dernier rapport du Citoyen à l'ordre public, qui mérite une attention particulière.

Ici le Peuple eſt lui-même ſon propre légiſlateur ; là, un Sénat & des familles privilégiées poſſèdent la Sou-

veraineté, qui eſt ailleurs confiée toute entière à un ſeul homme. Le code des Nations offre le tableau le plus fidèle de la bizarrerie & des caprices de l'eſprit humain; chaque contrée a ſa morale, ſa politique & ſes lois différentes. Au milieu de ce chaos ténébreux, comment trouver des droits & des devoirs qui appartiennent effectivement à l'humanité? En vérité, Milord, un Anglois a raiſon en Angleterre, un François en France, & un Allemand en Allemagne. J'ai parcouru Grotius, Hobbes, Wolf, Puffendorf: ils me diſent tous qu'un Citoyen ſe trouve lié par les lois de la Société dont il eſt membre, & je le crois ſans peine. Dire que ces lois ne ſont pas la meſure des droits & des devoirs du Citoyen, ce ſeroit ruiner la Société pour laquelle tous nos beſoins, toutes nos paſſions & notre raiſon nous apprennent également que nous ſommes faits, &

ſans laquelle il n'y a point de bonheur à eſpérer pour les hommes.

Milord m'avoit écouté, Monſieur avec plus d'attention que je n'en méritois, & je m'en apperçus à la manière dont il me répondit. Souffrez me dit-il, que je ne ſois pas tout-à-fait de votre avis. On ſe perſuade trop aiſément que les droits de l'homme fuſſent ſans bornes avant l'établiſſement des Sociétés, ou qu'il n'eût alors aucun devoir à remplir. Cette doctrine pourroit être vraie pour les premiers momens de la naiſſance du genre-humain, en ſuppoſant que les premiers hommes, ſemblables à l'enfant qui vient de naître, fuſſent d'abord occupés à eſſayer, développer, étudier & perfectionner l'uſage de leurs ſens, d'où devoient naître leurs idées. N'étant, pour ainſi dire, encore, que dans la claſſe des brutes, puiſque leur raiſon ne les éclairoit pas, ils obéiſſoient machinalement au

ſentiment du plaiſir & de la douleur. Il n'y avoit alors ni droits ni devoirs; la morale n'étoit pas née pour ces automates, comme elle n'eſt point née pour les ſauvages qui broutent dans les forêts, ou pour l'enfant qui ſe joue dans les bras de ſa nourrice. Que nous importe cette ſituation? elle n'eſt pas la nôtre, & n'a peut-être jamais exiſté.

Mais dès-que le ſentiment répété du plaiſir & de la douleur a gravé un certain nombre d'idées dans la mémoire; quand les hommes, avec le ſecours de l'expérience, commencèrent à appercevoir des rapports entre les objets qui les environnent; quand ils purent réfléchir, comparer & raiſonner; eſt-il vrai que leurs droits fuſſent ſans bornes, & qu'ils ne connuſſent aucun devoir? Pourquoi cette raiſon naiſſante ne devroit-elle exercer aucune autorité ſur des Etres qui commençoient à être rai-

ſonnables ? Ce que nous appelons le juſte & l'injuſte, l'honnête & le déshonnête, le bon & le mauvais, tout cela avoit-il beſoin du ſecours des lois politiques, pour leur paroître égal & arbitraire? Avant toutes les conventions civiles, la bonne foi étoit diſtinguée de la perfidie, & la cruauté de la bienfaiſance, puiſque l'homme étoit fait de manière qu'il devoit éprouver un ſentiment de plaiſir & de douleur par les actions bienfaiſantes ou cruelles de ſes pareils, & par-là doit ſe développer cet inſtinct moral qui honore notre nature.

Faites attention, ajouta Milord, que l'idée du bien & du mal a néceſſairement précédé l'établiſſement de la Société; ſans ce ſecours, comment les hommes auroient-ils imaginé de faire des lois? Comment auroient-ils ſu ce qu'il falloit défendre ou ordonner? Votre philoſophie vous con-

duiroit à reconnoître des effets qui n'auroient point de cauſe. Si les hommes connoiſſoient le mal dans l'état de nature, ils ne pouvoient donc pas tout faire; leur raiſon étoit leur Loi & leurs Magiſtrats; leurs droits étoient donc bornés: s'ils connoiſſoient le bien, ils avoient donc des devoirs à remplir. Convenez, pourſuivit Milord en ſouriant, que loin de dégrader notre nature, l'établiſſement de la Société l'a au contraire perfectionnée. Les Lois & toute la machine du Gouvernement politique n'ont été imaginées que pour venir au ſecours de notre raiſon preſque toujours impuiſſante contre nos paſſions.

De ce principe, que je crois inconteſtable, je dois conclure, ſi je ne me trompe, que le Citoyen eſt en droit d'exiger que la Société rende ſa ſituation plus avantageuſe. Je conviens que les lois, les traités, ou les

conventions que les hommes ſont en ſe réuniſſant en ſociété, ſont en général les règles de leurs droits & de leurs devoirs; le Citoyen doit y obéir, tant qu'il ne connoît rien de plus ſage; mais dès-que ſa raiſon l'éclaire & le perfectionne, eſt-elle condamnée à ſe ſacrifier à l'erreur? Si des Citoyens ont fait des conventions abſurdes; s'ils ont établi un Gouvernement incapable de protéger les Lois; ſi en cherchant la route du bonheur; ils ont pris un chemin oppoſé; ſi malheureuſement ils ſe ſont laiſſé égarer par des conducteurs perfides & ignorans; les condamnerez-vous inhumainement à être les victimes éternelles d'une erreur ou d'une diſtraction? La qualité de Citoyen doit-elle détruire la dignité de l'homme? Les Lois faites pour aider la raiſon & ſoutenir notre liberté, doivent-elles nous avilir & nous rendre eſclaves? La Société deſtinée à ſoulager les

beſoins des hommes, doit-elle les rendre malheureux? Ce deſir immenſe que nous ayons d'être heureux, réclame continuellement contre la ſurpriſe ou la violence qui nous ont été faites. Pourquoi n'aurois-je aucun droit à faire valoir contre les Lois incapables de produire l'effet que la Société en attend? Ma raiſon me dit-elle alors que je n'ai aucun devoir à remplir ni pour moi ni pour la Société dont je ſuis membre?

Les écrivains que vous avez lus, continua Milord, ſont certainement des hommes d'un mérite très-diſtingué; mais avant eux, on n'avoit pas encore appliqué la philoſophie à l'étude du droit naturel & de la politique. Quand ils ont écrit, le gouvernement monarchique étoit établi preſque par-tout; il ſuccédoit à la police abſurde des fiefs qui avoit inondé l'Europe des préjugés les plus groſſiers; & les Rois, ou plutôt leurs

Miniſtres, abuſoient de leur nom & de leur autorité, tenoient déjà la vérité auſſi captive que les peuples. Grotius étoit plus érudit que philoſophe; on ſent cependant que ce génie profond étoit fait pour trouver la vérité, mais il ſe défioit de ſes forces, une vérité hardie l'étonnoit, & il manquoit du courage néceſſaire pour attaquer & détruire des erreurs révérées. Il étoit né dans une République nouvelle où l'on connoiſſoit le prix de la liberté; mais la fortune, en l'exilant, l'avoit attaché au ſervice de la Reine Chriſtine, quand il compoſa ſon Droit de la paix & de la guerre, & il avoit la fantaiſie de la publier ſous les auſpices de votre Louis XIII. Puffendorf, né dans un pays où il n'y a de liberté que pour les oppreſſeurs de leur nation, me paroît quelquefois aſſez philoſophe, pour que je le ſoupçonne de déguiſer ailleurs la vérité qu'il connoiſſoit;

& à laquelle il ne vouloit pas ſacrifier les bienfaits de quelques Princes qui le protégeoient. Wolff a preſque toutes les erreurs de ces deux Savans, & ſon ouvrage fatiguant, que perſonne n'a la patience de lire, n'a pu ni inſtruire ni tromper perſonne. Hobbes auroit pu ravir à Locke la gloire de vous faire connoître les principes fondamentaux de la Société ; mais attaché par une ſuite des événemens, ou par intérêt, à un parti malheureux, il a employé toutes les reſſources d'un génie puiſſant pour établir un ſyſtême funeſte à l'humanité, & qu'il auroit condamné, ſi au-lieu des déſordres de l'anarchie, il eût éprouvé les inconvéniens du deſpotiſme.

Comment s'y prennent ces Écrivains pour dépouiller le Citoyen de ſes droits les plus légitimes ? Jamais ils ne vous préſenteront un objet ſous toutes ſes faces. Tantôt ils décom-

poſent trop ſubtilement une queſtion, tantôt ils la chargent d'acceſſoires qui lui ſont inutiles. Ils entaſſent ſophiſmes ſur ſophiſmes. Parlent-ils du reſpect profond qui eſt dû aux lois; ils ſe garderont bien de faire remarquer au Lecteur, que s'il y a des lois juſtes, c'eſt-à-dire, conformes & proportionnées à notre nature, il y en a d'injuſtes, auxquelles on ne peut obéir ſans humilier l'humanité & préparer la décadence & la ruine de l'État. Ils affectent de ne connoître ni les hommes, ni les reſſorts propres à les mouvoir. Parce que telle adminiſtration, diamétralement oppoſée à l'inſtitution & à la fin de la Société, produit par haſard un bien paſſager ou faux, ils vous diront hardiment que c'eſt une police merveilleuſe dont il faut craindre de déranger l'harmonie. Ils vous prouveront qu'il faut obéir aveuglément à la Loi, en étalant avec éloquence,

ou ſimplement avec longueur, les prétendus dangers de l'examen. Laiſſez-les faire : ils vous démontreront que l'Auteur de la Nature a eu tort de vous donner une raiſon, & qu'elle ſe doit taire devant celle du Magiſtrat qui vous domine, & qui ne prendra pas la peine de penſer. Ils triomphent, quand ils viennent à parler de troubles, d'anarchie & de guerres civiles ; l'imagination eſt alarmée, on a peur, & on les croit trop légèrement ſur leur parole.

Si je vous faiſois voir à mon tour quelle ſemence féconde de maux une ſeule Loi injuſte eſt capable de jeter dans un État ! ſi je vous démontrois que les vices les plus énormes de la plupart des Gouvernemens, ne doivent leur origine qu'à une erreur, même légère, qui tendoit à dégrader la dignité des hommes ! ſi je vous faiſois enviſager les ſuites funeſtes de cette obéiſſance aveugle & ſervile, qui,

au mépris de notre raiſon & de la Nature qui nous en a doués, nous tranſforme en automates: que ſais-je? Quand l'amour de l'ordre & du repos n'eſt pas éclairé, ſi je vous prouvois qu'il nous précipite rapidement au-devant de tous les maux que nous voulons éviter, ſi je vous découvrois que le Deſpotiſme avec ſes priſons, ſes gibets, ſes pillages, ſes dévaſtations ſourdes & ſes imbécilles & cruelles inepties, eſt le terme inévitable des principes de vos juriſconſultes, ne vous deviendroient-ils pas juſtement ſuſpects?

Monſieur, ajouta Milord d'un ton ferme, jamais on ne s'écartera impunément de l'ordre que nous preſcrit la Nature; il eſt juſte que nous ſoyons punis quand nous voudrons être plus ſages qu'elle, ou heureux ſans la conſulter: que de choſes j'aurois à vous dire? mais c'eſt aſſez de vous avoir propoſé quelques doutes. Ce

ſeroit profaner ces jardins agréables, lit Milord en ſouriant, que de parler lus long-temps droit naturel & poli- ique. Non, non, lui repartis-je avec ivacité : vous voulez en vain changer le converſation ; vous m'avez ouvert es yeux, Milord : n'eſt-ce que pour ne montrer que je ſuis dans l'erreur! ans votre ſecours je n'en ſortirai amais. Vous m'avez fait l'honneur de ne le dire, cacher la vérité, c'eſt un rime : voulez-vous de gaieté de cœur ous rendre criminel! Je mets mon gnorance, mes préjugés & leurs ſuites ur votre conſcience.

Je ne ſaurois vous dire, Monſieur, uelle foule d'idées ſe préſentoient confuſément à moi ; tout ce que j'avois penſé juſqu'alors me paroiſſoit tomber en ruine. Mon eſprit, qui cherchoit une vérité à laquelle il pût s'attacher, ſe portoit rapidement à la fois de mille côtés différens. Nous nous levâmes pour continuer notre

promenade ; Milord, à ſon tour, voulut me faire admirer quelques ſtatues, & je ne voulois que raiſonner & m'inſtruire.

Votre magnificence, me dit-il, me paroît trop magnifique : en expoſant aux injures de l'air cet *Apollon*, ces *Enfans qui jouent avec un bouc*, *cette Cléopâtre* que nous avons admirés, & ces *lutteurs* qui devroient orner un cabinet, il ſemble que vous n'en connoiſſiez pas le prix. A la bonne heure, Milord, lui répondis-je ; je me ſoucie peu de ces petits torts, depuis que vous m'avez appris que tout ce jardin enſemble eſt un grand tort contre la morale & la politique. Vous m'avez trouvé d'abord trop ſévère, reprit Milord, & à préſent c'eſt à moi à vous humaniſer, puiſque les Rois ſont du moins bons à faire de belles promenades. Un François peut en jouir ſans ſcrupule ; elles ſont faites à ſes dépens ; & un Anglois peut les voir avec quel-

que plaiſir ; c'eſt à cette magnificence que nous devons peut-être l'empire que vous nous laiſſez ſur la mer.

Milord avoit beau s'écarter, Monſieur : j'étois trop occupé de ces droits & de ces devoirs que je ne connoiſſois pas encore, pour ne pas l'y ramener ſans ceſſe. C'eſt votre faute, lui dis-je, ſi je vous perſécute ; pourquoi m'avez-vous parlé de la partie de la morale la plus intéreſſante pour les hommes ? Il n'eſt pas encore temps de rentrer, & ces ſtatues que vous voyez d'ici ne ſont que quelques ſtatues antiques, médiocres & aſſez mal réparées. L'homme, Milord, eſt bien plus digne de votre attention que les arts qu'il a inventés.

Vous le voulez donc abſolument ? eh bien ! raiſonnons, j'y conſens ; mais dans la crainte de nous tromper, gardons-nous, me dit-il, de nous trop hâter ; marchons méthodiquement ; & pour nous faire quelques règles certaines dans la recherche des droits &

des devoirs du Citoyen, examinons avec ſoin la nature de l'homme. Si nous trouvons qu'il y ait des choſes qui lui appartiennent ſi eſſentiellement, qu'on ne puiſſe l'en ſéparer ſans le dégrader, nous en conclurons que la ſociété & le Gouvernement, faits pour ennoblir l'humanité, ne ſont point en droit d'en priver les Citoyens.

Notre attribut le plus eſſentiel & le plus noble, c'eſt la raiſon ; elle eſt l'organe par lequel Dieu nous inſtruit de nos devoirs, & le ſeul guide qui puiſſe nous conduire au bonheur. C'eſt cette loi éternelle & immuable dont le Sénat ni le Peuple, dit Cicéron, ne peuvent nous diſpenſer ; elle eſt la même à Athènes & à Rome ; elle ſubſiſtera dans tous les temps ; & ne pas s'y conformer, c'eſt ceſſer d'être homme. Si le Gouvernement ſous lequel je vis, me laiſſoit l'uſage libre & entier de ma raiſon ; s'il ne ſervoit qu'à m'affermir dans la pratique des devoirs

que je crois eſſentiels, je ſens à merveille que je dois le reſpecter. Le Magiſtrat remplit les devoirs de l'humanité : le mien eſt de lui obéir, & de voler à ſon ſecours, quand quelques paſſions voudront déranger l'harmonie de la ſociété. Mais vous, ajouta Milord en me ſerrant la main, ſi par haſard vous vous trouviez dans un pays où l'État fut ſacrifié aux paſſions du Magiſtrat ; ſi le deſpotiſme ennemi de la Nature, & jaloux des droits qu'elle nous a donnés, vous conduiſoit, vous & vos Concitoyens eſclaves, comme mon fermier conduit les troupeaux de ſa ferme, votre raiſon vous diroit-elle que c'eſt-là la fin merveilleuſe que les hommes ſe ſont propoſée, quand, renonçant à leur indépendance naturelle, ils ont formé des Gouvernemens & des Loix ? Quand Dieu vous ordonne d'être homme ; n'avez-vous aucun droit à faire valoir contre un Deſpote qui vous ordonne d'être une brute ; & votre de-

voir conſiſte-t-il à ſeconder ſon injuſtice ?

Remarquons, pourſuivit Milord, que la liberté eſt un ſecond attribut de l'humanité ; qu'elle nous eſt auſſi eſſentielle que la raiſon, & qu'elle en eſt même inſéparable. A quoi nous ſerviroit que la Nature nous eût doué de la faculté de penſer, de réfléchir & de raiſonner ; ſi faute de liberté, nous étions condamnés à ne pas faire uſage de notre raiſon ? Si Dieu avoit voulu que la volonté d'un Magiſtrat m'en tînt lieu, il auroit ſans doute créé une eſpèce particulière d'êtres pour remplir cette auguſte fonction. Il ne l'a point fait : je dois donc être libre dans la Société. Les Lois, le Gouvernement, les Magiſtrats ne doivent donc exercer dans le corps entier de la Société que le même pouvoir que la raiſon doit exercer dans chaque homme. Ma raiſon m'a été donnée pour diriger, régler & tempérer mes

paſſions, m'avertir de leurs erreurs & les prévenir. Voilà quelle eſt auſſi le devoir du Gouvernement ; car les hommes n'ont fait des Lois & des Magiſtrats, & ne les ont armés de la force publique, que pour prêter un nouveau ſecours à la raiſon particulière de chaque individu, affermir ſon empire chancelant ſur les paſſions, &, par une eſpèce de prodige, les rendre auſſi utiles qu'elles pourroient être pernicieuſes.

Après ces réflexions ſur la nature de l'homme, & dont je ne vous offre que l'ébauche, m'eſt-il poſſible de jeter les yeux ſur les folies que nous honorons du beau nom de Police & de Gouvernement, & de m'aveugler juſqu'au point de croire que les devoirs du Citoyen ſoient de s'abandonner au torrent de l'erreur, & que ſon ſeul droit ſoit de ſouffrir patiemment des injuſtices ? Que veulent dire ces flatteurs des Cours, quand ils recom-

mandent un reſpect aveugle pour le Gouvernement auquel on eſt ſoumis ? Je ſuppoſe que les premiers hommes, encore ſans expérience, & par conſéquent peu éclairés, ſe méprirent dans l'arrangement de leurs Lois & de leur Gouvernement ; ils devoient donc ſe regarder comme irrévocablement aſſujettis à la première Police politique qu'ils avoient établie. Il me ſemble que ce ſeroit impoſer une loi bien inſenſée à des êtres que la Nature a doués d'une raiſon lente à ſe former, ſujette à l'erreur, & qui n'a que le ſecours de l'expérience pour ſe développer & ſe conduire avec ſageſſe. Je demande à ces partiſans de tout Gouvernement actuel, s'ils refuſeront impitoyablement aux Iroquois le droit de réparer leurs ſottiſes & de ſe policer, quand ils commenceront à rougir de leur barbarie. Si un Américain a droit de réformer le Gouvernement de ſes compatriotes,

pourquoi un Européen n'auroit-il pas aujourd'hui le même privilége, ſi ſes Concitoyens croupiſſent encore dans leur première ignorance, ou qu'après avoir connu les vrais principes de la Société, le temps & les paſſions qui altèrent tout, les leur ayent fait oublier ? S'eſt-on aviſé de traiter Lycurgue de brouillon & de ſéditieux, parce que, ſans avoir commiſſion de faire des Loix, il réforma le Gouvernement de Sparte, & fit de ſes compatriotes le peuple le plus vertueux & le plus heureux de la Grèce ?

Cette doctrine, me dit Milord, a beſoin d'un long & très-long commentaire; mais il eſt trop tard pour l'entreprendre aujourd'hui. Songeons à rentrer; & demain, puiſque vous le voulez, nous recommencerons nos promenades philoſophiques.

Marquez-moi, Monſieur, ce que vous penſez de la doctrine & des réflexions de Milord Stanhope : perſonne

n'eſt plus capable que vous d'en juge
Que ſa manière de procéder dans l'
tude du droit naturel & du droit p
litique, ne m'a-t-elle été connue pl
tôt! Qu'elle m'auroit épargné d'erreu
avec leſquelles je ſuis familiariſé,
dont j'aurai peut-être beaucoup
peine à me débarraſſer! Il me ſemb
que nous allons traiter les matièr
les plus importantes de la Société;
je continuerai à vous rendre comp
de nos entretiens, ſi vous le deſire
Adieu, Monſieur: je vous embraſ
de tout mon cœur.

A Marly, ce 12 *Août* 1758.

LETTRE SECONDE.

Second Entretien. Le Citoyen a droit dans tout Etat, d'aſpirer au Gouvernement le plus propre à faire le bonheur public. Il eſt de ſon devoir de l'établir. Des moyens qu'il doit employer.

SANS attendre votre réponſe à ma lettre d'hier, je me hâte, Monſieur, de vous écrire, car j'imagine que vous n'avez pas moins d'impatience de connoître la philoſophie politique de mon Socrate Anglois, que j'ai de plaiſir à m'inſtruire dans ſes converſations. Nous nous ſommes promenés ce matin dans les *jardins hauts*; & quoique *Charpentier* continue à les négliger, le luxe a encore ſervi de

matière à notre entretien. Que ce luxe eſt humiliant pour les pauvres qui manquent de tout ! Et par quelle maladie de l'eſprit, les hommes, qu'il devroit révolter, en ſont-ils preſque toujours éblouis ? Qu'il doit être laborieux pour les riches ! Ils ne ſont point payés de leurs peines ; car la Nature n'a point attaché les vrais plaiſirs aux beſoins artificiels que nous nous ſommes faits. Que le luxe doit paroître plat & injuſte aux perſonnes qui ſavent eſtimer la véritable grandeur ! Mais malheureuſement, & c'eſt ce qui fâche Milord, ce luxe contribue, plus que tout le reſte, à répandre de fauſſes idées dans les eſprits ; il ouvre le cœur à tous les vices, & en les faiſant aimer, empêche les peuples de tenter quelques efforts pour ſe rapprocher des Lois de la Nature.

Après les réflexions que nous fîmes hier, me dit enfin Milord, il

me ſemble que la raiſon dont la Nature nous a doués, la liberté dans laquelle elle nous a créés, & ce deſir invincible du bonheur qu'elle a placé dans notre ame, ſont trois titres que tout homme peut faire valoir contre le Gouvernement injuſte ſous lequel il vit. Je conclus donc qu'un Citoyen n'eſt ni un conjuré, ni un perturbateur du repos public, s'il propoſe à ſes compatriotes une forme de politique plus ſage que celle qu'ils ont adoptée librement, ou que les événemens, les paſſions & les circonſtances ont inſenſiblement établie. Me paſſez-vous cette propoſition? Il le faut bien, Milord, ſous peine d'abſurdité. Eh bien! reprit-il, j'en tire la conſéquence inconteſtable, que s'il étoit poſſible de prouver qu'il n'y a qu'un ſeul bon Gouvernement, chaque Citoyen ſeroit en droit de faire tous ſes efforts pour l'établir.

Je vous paſſe encore la conſéquence, dis-je à Milord, & ce n'eſt pas la peine de conteſter à votre Citoyen un droit dont il ne pourra jamais jouir. Comment l'entendez-vous, me répliqua-t-il en m'interrompant ? Pourquoi jamais ? C'eſt, lui répondis-je, que les politiques ne ſont pas à la veille de s'accorder ſur cette matière. Laiſſez les diſputer & raiſonner de travers & de mauvaiſe foi, reprit Milord : ils auront beau ſubtiliſer & mettre leur logique aux gages d'un Deſpote ou de quelques Magiſtrats ambitieux ; il n'en eſt pas moins évident que la Société n'a été formée que pour ôter aux paſſions le venin dangereux qu'elles portent, donner du crédit à la raiſon en affermiſſant l'empire des Lois, & par ce moyen prévenir également la tyrannie & l'anarchie ; & compoſer ainſi un tréſor de bonheur public, où chaque Citoyen & cha-

que Magiſtrat puiſe ſon bonheur particulier.

Si on avoit diſpoſé un Gouvernement de manière que les paſſions ne fuſſent réprimées que dans une partie des Citoyens, ne faute-t-il pas aux yeux que cette police ſeroit déteſtable ? Que réſulte-t-il de-là ? vingt conſéquences, dont voici la dernière, pourſuivit Milord, que tout Gouvernement où les Magiſtratures ſont héréditaires, ou même ſeulement à vie, eſt diamétralement oppoſé à la fin que doit ſe propoſer la Société. Il renferme néceſſairement un vice radical qui gâte, infecte & corrompt toutes les inſtitutions particulières, quelque bonnes qu'elles puiſſent être en elles mêmes. Faites-vous un tableau des folies & des miſères de l'humanité ; examinez la marche de nos paſſions, conſultez l'hiſtoire, & concluez enſuite. Je ſuis certain que vous ne balancerez pas à regarder

comme une vérité certaine dans tous les temps & dans tous les pays, que la Magiſtrature, ou l'exercice de la puiſſance exécutrice, ne doit être conférée que pour un temps limité: cet établiſſement doit donc être l'objet que doit ſe propoſer tout bon Citoyen

Je ne ſavois où j'en étois, Monſieur; & comme Milord s'apperçut de la ſurpriſe que me cauſoit une ſuite de propoſitions ſi peu connues: écoutez-moi juſqu'au bout, me dit-il en me prenant la main; & ſi j'ai tort, je vous promets de me rétracter ſans peine. N'eſt-il pas vrai, continua-t-il, que les paſſions, ces ennemies éternelles de l'ordre public, parce qu'elles portent toujours chaque individu à ne voir & à ne ſentir que ſon intérêt particulier, ne ſeront ni réprimées ni dirigées avec ſageſſe dans une ſociété, ſi la Loi ne confie pas aux Magiſtrats u

force & une puiſſance auxquelles le Citoyen ne puiſſe réſiſter ? Réfléchiſſez-y avec attention, & vous verrez que de ce défaut ſont nés tous les déſordres anarchiques de ces républiques anciennes & modernes, où les Citoyens ne ſentant pas aſſez le poids des Loix & des Magiſtrats, ſont devenus inquiets, & confondant dans leur indocilité, la liberté avec le caprice des mœurs & la licence de tout faire, ont précipité la chûte de l'Etat.

Mais ſi vos Magiſtrats ont ce pouvoir étendu dont je parle, je vous prie de me dire comment vous vous y prendrez à votre tour pour réprimer & régler leurs paſſions, quand ils poſſéderont leur Magiſtrature à vie, ou qu'elle ſera devenue le patrimoine de leur famille. Par-tout, dans tous les temps, c'eſt la Magiſtrature héréditaire ou ſimplement à vie, qui a changé en deſpotiſme & en tyran-

nie le pouvoir d'abord le plus étroitement limité. Peut-on connoître le cœur humain, & en douter un moment ? Entaſſez précautions ſur précautions pour empêcher que votre Magiſtrat éternel n'abuſe de ſa puiſſance, & dans peu vous verrez que ſi les Citoyens ne peuvent lui déſobéir, il fera lui-même violence aux Loix ; elles deviendront les miniſtres & les inſtrumens de ſon avarice, de ſon ambition, ou de ſa vengeance. Les droits que vous lui aurez accordés, lui ſerviront à uſurper ceux qu'il ambitionne. On le forcera à manquer de modeſtie & de modération : des Citoyens bientôt aſſez imbécilles pour oublier leur dignité, & ſe croire en effet inférieurs à un homme qui ne peut plus rentrer dans leur claſſe, échaufferont ſes paſſions par leurs baſſeſſes, leurs complaiſances & leurs flatteries.

Qu'avez-vous à m'oppoſer? Qu'un Etat, Milord, lui répondis-je, ſans fixer un temps limité aux Magiſtratures, peut atteindre au but de la Société, c'eſt-à-dire trouver ſa ſûreté, & contre les paſſions des Citoyens, & contre celles des Magiſtrats. Il ne s'agit que de partager l'autorité en différentes parties qui s'impoſeront & ſe balanceront réciproquement; de ſorte que les Magiſtrats tout-puiſſans ſur les Citoyens ſoient eux-mêmes forcés d'obéir aux Loix: telle eſt, par exemple, votre Angleterre.

Erreur! avec votre permiſſion, me répliqua Milord: ne voyez-vous pas que ſi la puiſſance publique eſt partagée entre des Magiſtrats rivaux les uns des autres, ſon action ſera néceſſairement ralentie par mille obſtacles différens, & que le bien public en ſouffrira? D'ailleurs, eſt-il auſſi aiſé que vous le penſez à notre Na-

tion de ſe tenir en équilibre avec le Roi? La balance n'eſt-elle pas perpétuellement inclinée du côté du Prince? N'eſt-il pas toujours aſſez puiſſant pour retenir dans ſes mains des prérogatives qu'il nous ſeroit important de lui arracher? Ne domine-t-il pas trop ſouvent dans le Parlement? Quelle en eſt la cauſe primitive? L'hérédité; & un Anglois ne peut douter de ce que je viens de vous dire. Mais il ne ſuffit point, entre deux perſonnes qui raiſonnent, de prononcer le mot d'équilibre, & de le ſuppoſer tout établi. Examinons la choſe, pourſuivit Milord. Je conviens qu'il eſt facile de diviſer l'autorité en différentes parties, de ſorte qu'il en réſulte un vrai équilibre, un vrai balancement entre des Magiſtrats paſſagers; mais il eſt impoſſible à tous les efforts de l'eſprit humain d'empêcher qu'une Magiſtrature perpétuelle n'acquière à la lon-

gue & insensiblement un poids prépondérant. Je m'en souviens, vous me menaciez hier de la ruine de notre liberté, & sans doute, parce que vous jugiez qu'un Magistrat à vie, & sur-tout héréditaire, a trop d'avantages sur des collègues passagers : sans esprit, sans talens, il réussira à les écraser. Mais quand je consentirois qu'une Magistrature à vie ne menace pas la république d'un esclavage prochain, vous avoueriez du moins qu'elle l'expose à la vieillesse & au radotage du Magistrat. Que d'abus & de sottises vont naître ! Ce qu'on doit faire toute sa vie, on ne cherche, on ne s'étudie qu'à le faire à son aise. L'ame languit, l'émulation est éteinte. Croyez-vous qu'un Consul Romain qui n'avoit qu'une année pour illustrer sa Magistrature, & qui devoit par conséquent aspirer à l'honneur d'obtenir une seconde fois les faisceaux, ne fût pas un

meilleur Citoyen, un Magiſtrat plus occupé & plus actif qu'un Sénateur de Suède, qui, dès-qu'il eſt revêtu de ſa dignité, ne peut plus la perdre que pour quelque faute énorme?

Une Magiſtrature héréditaire eſt encore bien pire. Naître grand, c'eſt une raiſon pour être petit toute ſa vie; corrompu dans l'enfance par des flatteries & des menſonges, ivre de plaiſirs & de paſſions dans la jeuneſſe, on ſe trouve homme ſans avoir appris à penſer, & on végète dans ſa vieilleſſe au milieu de ſon orgueil, de ſes préjugés & de ſes courtiſans. Quelques Princes ont eu des talens, mais aucun n'a connu ſes devoirs, & n'a été digne de ſa fortune; & quand vous pourriez me citer quelqu'exception, ce ne ſeroit pas ſur trois ou quatre exceptions que vous voudriez établir un ſyſtême du bonheur général de la Société.

Mais ſans raiſonner plus long-temps,

continua Milord, ſur la préférence qu'on doit donner à votre principe de la ſûreté publique ou au mien, nous en parlerons une autre fois : allons en avant. Nous convenons tous les deux que l'empire abſolu du Magiſtrat ſur le Citoyen, & des Lois ſur le Magiſtrat, eſt indiſpenſable pour parvenir à ce bonheur qui eſt la fin de la Société. Tous les Anciens l'ont penſé, & le bon ſens le crie à tout le monde. Par quels argumens conteſteriez-vous donc au Citoyen d'un Etat mal gouverné, où les Lois ſont flottantes & l'autorité des Magiſtrats accablante ou incertaine, le droit de faire tout ce qui dépend de lui pour conduire & porter ſes compatriotes à cette adminiſtration que nous déſirons ? Rappelez-vous les principes que nous établîmes hier. Vous me paroiſſez embarraſſé ? Convenez franchement de ce droit, ou bien oſez dire qu'il eſt du devoir

d'un Citoyen qui aime ſa Patrie, de trahir l'intérêt le plus eſſentiel de la Société.

Vous avez raiſon, Milord, lui dis-je: je me trouve dans un défilé aſſez fâcheux. Il me ſemble que vous raiſonnez juſte. Mais, permettez-moi cette liberté philoſophique, il faut cependant que vous vous trompiez. Je ne démêle pas le défaut que je ſoupçonne dans votre raiſonnement; & ce n'eſt qu'ignorance ou mal-adreſſe de ma part. Après tout, ajoutai-je avec une ſorte de chaleur & de dépit, le monde eſt trop ſot pour ne pas ſe gouverner plutôt par routine & par habitude, que par des principes de philoſophie. Et voilà, ajouta Milord en riant, pourquoi tout va ſi bien. Peut-être, repris-je, que cette médiocrité eſt l'attribut néceſſaire de l'humanité; peut-être y ſommes nous irrévocablement condamnés. Il y a long-temps qu'on l'a dit, le mieux

eſt

eſt l'ennemi du bien; quand tout va paſſablement, tenons-nous-y. Loin d'affermir l'autorité des Lois & des Magiſtrats, c'eſt en ruiner les fondemens, c'eſt du moins expoſer la Société à de dangereuſes commotions, que d'accorder à chaque Citoyen le droit de faire le rôle de réformateur. Cette théorie vous promet un bien, & la pratique produira un mal. La confiance que les Lois & les Magiſtrats doivent inſpirer, ſera ébranlée dans tous les eſprits. Nous rentrerions dans le chaos: je ne puis conſentir.....

Vous vous fâchez! Eh bien! reprit Milord, pour vous appaiſer, j'ajouterai ſimplement qu'il eſt du devoir d'un Citoyen d'uſer de ce droit: je crois en honneur qu'il ne peut s'en diſpenſer ſans trahiſon; & qui pis eſt, malgré le grand axiôme que le mieux eſt l'ennemi du bien, vous ſerez de mon avis. Courage, repris-je à mon

tour! vous m'allez faire voir, Milord, bien du pays: allons, cependant je ſuis prêt à vous ſuivre par-tout.

Si je vous propoſois, me dit-il, de former un beau plan de réformation, dans lequel pour préluder, vous renverſeriez la Loi Salique & tous les Trônes du monde; ſi je vous invitois d'aller enſuite prêcher bravement la liberté au milieu de Paris, de faire des partis dans les Provinces, & d'y ramaſſer des conjurés, que me répondriez-vous? Milord, lui dis-je, permettez-moi de ne pas vous répondre. Mais encore, inſiſta-t-il, je vous en prie, au moins un mot. Puiſque vous le voulez abſolument, je vous avouerai, répondis-je, que je prendrois la liberté de ne pas ſuivre vos héroïques conſeils. Pourquoi tenterois-je avec un danger très-évident pour moi, une entrepriſe encore plus évidemment inutile à mon pays? Un héroïſme giganteſque, c'eſt-à-dire,

un peu trop noble, ne paroît qu'un ridicule à nos yeux françois. Avec plus d'amour de la Patrie & de la liberté que je ne vous en montre, je paſſerois ici pour un viſionnaire; & vous conviendrez qu'avec une pareille réputation on ne peut guères ſe promettre un grand ſuccès. La tête a tourné à ce pauvre homme, c'eſt dommage, diroient mes amis: il paroiſſoit avoir du ſens; il s'eſt gâté l'eſprit à lire l'hiſtoire des Grecs & des Romains qu'il aimoit, & qui ne ſont plus bons qu'à faire des héros de Roman ou de Théâtre. Nos gens les plus graves de l'Etat prendroient la choſe plus ſérieuſement; malgré mon bon droit, ils me traiteroient de coupable de lèſe-Majeſté: qu'on le mette par grace aux Petites Maiſons: qu'eſt-ce que c'eſt que ces folies? Eſt-ce que nous ne ſommes pas bien, criailleroient toutes les femmes, qui ſont, Dieu merci, auſſi libres dans

leurs galanteries qu'elles peuvent l'être, & qui ne voient rien au-delà!

Vous riez, Milord! mais riez tant qu'il vous plaira; je connois les gens avec qui je vis; j'ai ſûrement raiſon, & ſi je m'aviſois d'uſer du droit que vous me donnez, & dont vous me faites même un devoir, je ne ſerois pas moins blâmable qu'un Architecte qui projeteroit d'élever un édifice ſolide avec de la boue, des pierres uſées & des bois pourris.

Fort bien, s'écria Milord! nous ne verrons donc pas autant de pays que vous l'imaginiez? Car en vérité, je ne ſerois ni plus brave, ni moins prudent que vous. Si vous viviez même ſous quelqu'un de ces Gouvernemens d'Orient, où les hommes familiariſés avec les affronts & la ſervitude, ignorent qu'il y a des Lois, ne connoiſſent que des ordres, & n'oſent ni penſer ni agir, je vous dirois qu'il n'eſt plus temps de ſonger à rendre

la liberté à votre Patrie. L'homme ne perd jamais ſes droits, mais la raiſon ne lui ordonne pas toujours de les pourſuivre; elle conſulte les temps, les circonſtances, & ne permet jamais de courir après une chimère. Elle ſera plus audacieuſe, ſans être cependant moins ſage, dans les Nations où il y a encore quelque ſève dans les cœurs & dans les eſprits; c'eſt faute de faire ces diſtinctions, que la plupart des philoſophes qui ont écrit ſur la Société & le Citoyen, n'ont donné que des notions ſi confuſes de notre eſprit & de nos devoirs, & que tant de réformateurs ont vu échouer leurs projets. Autant vous ſeriez condamnable en voulant vous ſervir de votre droit d'une manière indiſcrète & propre à révolter les préjugés de vos concitoyens; autant ſeriez-vous eſtimable, en agiſſant avec la retenue, les précautions & les ménagemens que prefcrit la con-

noiſſance réfléchie du cœur humain. Je l'avoue, il eſt ſage d'eſpérer quelquefois au-delà de ce qu'approuve une prudence bien exacte; car ce n'eſt qu'à la dernière extrémité qu'un bon Citoyen déſeſpère du ſalut de la république; & quelquefois une eſpérance trop étendue vous fait découvrir en vous-même des reſſources que vous ne connoiſſiez pas: mais il n'appartient qu'au génie de juger de ces circonſtances, parce qu'il peut ſeul les rendre favorables.

Vous rappellerez-vous un certain peuple des Indes qui prenoit pour une fable inſenſée ce que diſoient les Hollandois de leur pays où il n'y a point de Roi? Que voudriez-vous que Traſybule, que Brutus fiſſent de cette canaille abrutie? Un Turc fait pour trembler devant le moindre Cady qui ſans règle & ſans forme, lui fait donner cent coups de bâton, n'eſt qu'un automate; il faut dire preſque

la même choſe d'un Ruſſe. Un Eſpagnol qui voudroit être Citoyen, doit agir avec plus de circonſpection qu'un François, parce que ſa Nation eſt auſſi immobile dans ſes préjugés, ſon ignorance & ſa pareſſe, que la vôtre eſt active, prompte à s'émouvoir, inconſtante, inquiète & avide de nouveautés. Un Anglois qui a l'avantage d'être encore un homme libre, ſeroit un traître s'il n'avoit que le courage que j'admirerois dans un Français qui craint la Baſtille. Pour un Suédois, à qui il ne manque preſque rien pour avoir un Gouvernement parfait, ce ſeroit un lâche s'il n'aimoit pas la liberté en Romain, & ne tendoit, par des ſoins conſtans & aſſidus, à corriger les défauts légers qui défigurent ſon Gouvernement, & qui pourront peut-être le ruiner.

Charmé, comme vous le penſez, Monſieur, de me trouver ſi rapproché de Milord Stanhope, je le priai de

m'accorder ce long commentaire qu'il me promit hier ; de me développer ſa doctrine avec moins de brièveté, & d'entrer, en ma faveur, dans des détails propres à me faire connoître par quels principes certains, s'il en eſt de tels, un Citoyen peut ſonder les diſpoſitions de ſes compatriotes, calculer ſes eſpérances & ſes craintes, & juger ainſi de l'étendue de ſon droit, & ſur-tout de la nature de ſes devoirs.

Je ne connois, me dit-il, que les pays ſoumis depuis pluſieurs générations aux volontés capricieuſes & momentanées d'un deſpote, dans leſquels il n'arrive & ne peut arriver aucune révolution. L'ignorance eſt dans les eſprits ; les plaintes, les murmures ſont ſecrets ; les cris des eſclaves ſont étouffés par la crainte, la plus impérieuſe & la plus ſtupide des paſſions : chaque homme ne voit donc, ne ſent donc que ſa foibleſſe ou plutôt

ſon néant; & c'eſt pourquoi les événemens les plus importans, tels que des guerres malheureuſes, la dépoſition du Prince, les meurtres de ſes Viſirs, la révolte des Soldats qui devroient changer la face de la Turquie & donner un nouveau cours aux paſſions, ne produiſent aucun changement au dehors du Sérail. Mais dans tout État, qui n'étant pas encore arrivé à ce terme immuable de calamité, ſoupçonne qu'il peut y avoir des lois parmi les hommes, & qu'il eſt plus avantageux d'y obéir, qu'aux caprices d'un maître; la puiſſance ſouveraine, qu'il eſt permis de conſidérer ſans friſſonner de crainte, eſt expoſée à recevoir des ſecouſſes, fruit des paſſions du Citoyen, des Magiſtrats ou du Monarque, & des meſures plus ou moins efficaces que le gouvernement a priſes pour perpétuer & affermir ſon autorité. Quoique le corps de la nation ne ſoit pas

lui-même ſon propre légiſlateur, il lui reſte encore une ſorte de conſidération qu'il doit à ſa fierté & qui le fait craindre & reſpecter. En un mot, tant que la puiſſance ſouveraine tend à faire de nouveaux progrès, elle peut trouver des obſtacles; elle peut être retardée dans ſa marche, elle peut par conſéquent être ébranlée & déplacée. Je crois alors les révolutions encore poſſibles: un bon citoyen doit donc eſpérer, & il eſt obligé, ſuivant ſon état, ſon pouvoir & ſes talens, de travailler à rendre ces révolutions utiles à ſa patrie.

Un peuple ſouverain, qui fait lui-même les lois auxquelles il ſe ſoumet, obéiroit bientôt à un Monarque abſolu, ou à quelques familles privilégiées, s'il ceſſoit d'affermir continuellement ſa liberté, & de réparer les torts inſenſibles qu'on fait à ſa conſtitution; car les Magiſtrats éta-

blis pour veiller à l'exécution des lois, ont un avantage conſidérable ſur les ſimples Citoyens, ſouvent diſtraits de la choſe publique, & qui doivent obéir. Ne doutez donc pas, à plus forte raiſon, que ſi les ſujets d'une monarchie, telle, par exemple, que la France, ſont aſſez inconſidérés pour s'abandonner ſans précaution au cours des événemens & des paſſions, le deſpotiſme de jour en jour plus libre dans ſes entrepriſes ne faſſe des progrès continuels. Un de nos Anglois, ajouta Milord, a fort bien dit que ſi la peſte avoit des charges, des dignités, des honneurs, des bénéfices & des penſions à diſtribuer, elle auroit bientôt des théologiens & des juriſconſultes qui ſoutiendroient qu'elle eſt de droit divin, & que c'eſt un péché de s'oppoſer à ſes ravages. Faites encore attention, je vous prie, que les paſſions les plus favorables au ſuccès du deſpotiſme, telles que la

crainte, la pareſſe, l'avarice, la prodigalité, l'amour des dignités & du luxe, ſont auſſi communes que le courage de l'ame, la modeſtie dans les mœurs, le goût de la frugalité & du travail, & l'amour du bien public ſont rares.

Tandis qu'un peuple libre ne s'occupe pas aſſez du danger qui le menace, & s'endort quelquefois avec trop de ſécurité ; tandis que les grands d'une monarchie courent au-devant de la ſervitude, & que de petits bourgeois orgueilleux croient augmenter leur état en imitant le langage & la baſſeſſe des courtiſans ; il eſt donc du devoir des honnêtes gens de faire ſentinelle, & de venir au ſecours de la liberté, ſi elle eſt ſourdement attaquée, ou d'élever des barrières contre le deſpotiſme. Commençons par ne pas croire que ce qu'on fait, doive être la règle de ce qu'il faut faire, & que votre gouver-

nement eſt très-ſage dans ſes principes, mais qu'il ne s'agit que d'en corriger les abus. C'eſt-là une des erreurs les plus générales & des plus dangereuſes pour la ſociété. Elle a été un obſtacle éternel aux progrès de preſque tous les gouvernemens; c'eſt vouloir ſur un plan bizarre élever un édifice régulier. Les hommes en vérité ſont trop ſtupides! Voulez-vous arrêter le cours du mal? remontez à la ſource qui le produit. Voulez-vous deſſécher ce baſſin? commencez par détourner les eaux qui s'y rendent. Ce qu'imaginent les payſans les plus groſſiers, nos politiques les plus habiles n'ont pas l'eſprit de le penſer. Pour réprimer des abus qui découlent néceſſairement de tel ou de tel gouvernement, ils ſe contenteront de porter une loi qui les défende.

Ne croupiſſons pas dans une monſtrueuſe ignorance. Que les gens de

bien travaillent à diſſiper ces préjugés qui, comme autant de chaînes, nous attachent au joug. Tâchons de faire connoître aux derniers des hommes leur dignité. Que l'étude des lois naturelles ne ſoit pas mépriſée. Éclairons-nous. Des citoyens inſtruits de leurs droits & de leurs devoirs, impoſeront à un gouvernement qui s'eſt rendu déjà aſſez puiſſant pour violer les lois, ou ne ſouffrir qu'avec peine les plus légères contradictions. Si le Public eſtime & conſidère les patriotes, les magiſtrats d'une république ſeront eux-mêmes de zélés protecteurs de la liberté; il ſe formera parmi eux des tribuns. Au milieu même des agitations que peut encore éprouver une monarchie, des ſujets amis de l'autorité des lois gagneront du terrein, ſi la nation eſt éclairée; au-lieu que le deſpotiſme profitera toujours des révolutions pour appeſantir le joug ſur des ſots & des ignorans.

Mais il faut tendre à la liberté par des routes différentes, ſuivant la différence de ſes forces & de ſes moyens, de ſes reſſources, & de la diſtance d'où l'on part. Si je veux aller d'ici à Paris, me dit Milord, je ne tenterai pas d'y ſauter à pieds joints; j'irai pas à pas; je paſſerai à la chauſſée; de-là gagnant la montagne de Chantecot & le pont de Neuilly, j'arriverai enfin ſans danger & ſans fatigue à Paris. Nos ames, quoique ſpirituelles, ſont auſſi lentes & auſſi lourdes que nos corps: une courſe trop longue ou trop rapide fatigue nos organes phyſiques; & ſi mon ame s'éloigne trop ſubitement des penſées où elle repoſoit par habitude, elle revient, pour ainſi dire, ſur ſes pas, parce qu'elle ſe trouve mal à ſon aiſe, & dans des régions inconnues. Il faut étudier & connoître la marche de l'eſprit humain & le jeu des paſſions, pour ne leur rien propoſer d'impraticable.

Nous autres Anglois, par exemple, nous avons juſqu'à préſent des idées trop peu nettes ſur la puiſſance royale; & ſous le nom de *prérogative*, nous laiſſons au Prince une autorité trop étendue, pour pouvoir en un jour élever une république parfaite ſur les ruines de la royauté: nous ne ſommes pas dignes de nous gouverner comme les Romains. Vous autres François, vous êtes encore beaucoup plus loin que nous de ce terme, & pour cheminer ſûrement, vous ne devez d'abord aſpirer qu'à cette ſorte de liberté dont nous jouiſſons, c'eſt-à-dire, à voir rétablir l'aſſemblée de vos anciens États-Généraux.

Je ſais, continua Milord, que Cromwel ne ſe ſouleva contre le deſpotiſme qu'affectoit Charles I, que par ambition & par fanatiſme: c'eſt un tyran qui a puni un tyran. Mais en ſuppoſant qu'ami de la Nation, toujours ſoumis au Parlement, dont

il étoit Général, l'amour du bien public & de la liberté eût été l'ame de ſes projets; je le blamerois encore d'avoir voulu détruire la royauté: c'étoit bruſquer les mœurs publiques & effaroucher les eſprits. Il falloit ſe borner à ôter à la prérogative royale les droits trop étendus & équivoques qui la rendent ſi dangereuſe; nos Républicains auroient alors été ſecondés par le vœu du Public. Ils eurent tort de vouloir franchir un trop long intervalle: ils ſe trouvèrent trop en avant; la Nation, qui ne put les ſuivre, les perdit bientôt de vue; & après la mort de Cromwel, elle donna plus de pouvoir à Charles II que ſon père n'en avoit voulu uſurper. En chaſſant depuis Jacques II, nous ſommes tombés dans un excès oppoſé. Je ne ſais quelle folle circonſpection nous a empêchés de connoître nos forces, & nous n'avons pas eu l'eſprit de

faire un pas en avant pour notre bonheur.

Nous avons attaqué en étourdis la perſonne du Roi, au-lieu de ne nous en prendre qu'aux vices de notre royauté. Contens de ſatisfaire notre haine contre Jaques, & de jouir puérilement du ſpectacle d'un Roi chaſſé, proſcrit & errant, nous avons laiſſé tout ſubſiſter ſur l'ancien pied; c'eſt-à-dire, qu'à l'ordre près de la ſucceſſion, nous avons conſervé précieuſement ce même gouvernement contre lequel nous étions obligés de nous ſoulever, & contre lequel nous nous ſerions peut-être ſoulevés ſans ſuccès, ſi par haſard l'ambition du Prince d'Orange ne nous eut ſecondés.

Nous pouvions affermir ſolidement notre liberté, car l'eſprit de la Nation y étoit plus diſpoſé qu'avant Cromwel & par la diſgrace des Stuarts, nous n'avons fait que remettre aux Han

vriens le pouvoir que nous redoutions, & les avertir de nous assujettir désormais avec plus d'adresse. Malgré l'esprit de philosophie dont nous nous piquons, nous sommes encore entêtés, graces à nos Écrivains, d'une foule de misères dont nous serons peut-être un jour les victimes. Si nous ne nous mettons pas dans l'esprit que cette *grande charte* du Roi Jean à laquelle nous revenons toujours par habitude, fut excellente autrefois pour nous rendre libres, mais qu'il faut aller au-delà pour affermir aujourd'hui notre liberté; si nous continuons d'ignorer qu'il faut ôter peu à peu au Roi le maniement & la disposition des finances ou des impôts qu'on accorde aux besoins de l'État; le pouvoir de corrompre en disposant des hommes & des charges; le droit de faire la guerre ou la paix, qui le rend trop puissant sur les Milices; & la faculté d'assembler, de séparer

ou de diſſoudre le Parlement, & de concourir à la formation des lois par ſon conſentement à nos Bills, ce qui le met à portée de les violer, ou d'en éluder la force; ſi nous négligeons ces réformes indiſpenſables, nous n'aurons jamais que des révolutions infructueuſes; nous pourrons renvoyer en Allemagne la Maiſon de Hanovre, & peupler l'Europe de nos Prétendans, mais ce ſera toujours à recommencer, & nous finirons peut-être par être dupes de quelque Prince adroit & ambitieux.

S'il en faut croire Milord, quelque déſeſpérée que paroiſſe être notre ſituation, nous en tirerons bien meilleur parti, Monſieur, que les Anglois ne font de leur liberté. Nous ſentons à merveille que nous avon un maître; nous l'éprouvons tous jours: nous parlons de la libe Françoiſe, & nous ne voulons p être eſclaves; comme s'il y avoit po

un peuple une autre manière d'être libre que d'être ſon propre légiſlateur, & de contraindre par de ſages diſpoſitions le Magiſtrat à n'être que l'organe & le Miniſtre fidèle des Lois ; comme ſi le deſpotiſme ne commençoit pas néceſſairement où finit la liberté ! Nous avons imaginé, contre la nature des choſes & pour notre conſolation, une Monarchie chimérique, une eſpèce d'être de raiſon, qui, ſelon nous, tient le milieu entre le gouvernement libre & le pouvoir arbitraire. Nous diſons que le Prince eſt ſouverain Légiſlateur ; & c'eſt le reconnoître pour notre maître : mais en ajoutant qu'il eſt obligé de gouverner conformément aux Lois, nous nous flattons de n'obéir en effet qu'aux Lois ; & nous croyons avoir mis une barrière impénétrable entre le deſpotiſme & nous : tout cela, dans le fond, eſt fort ridicule. Il eſt abſurde de ſe repoſer ſur

une phraſe, de tout ce qu'on a de plus précieux. Cette belle phraſe, dont aucun Corps puiſſant ne ſe croit en droit de défendre le ſens énigmatique, autrement que par des ſupplications & des remontrances, n'arrêtera pas un Prince jaloux de ſon autorité, ambitieux, opiniâtre ou farouche, qui voudra obſtinément gouverner à ſa tête. Toute fauſſe qu'eſt notre doctrine, Milord la regarde comme une preuve de notre éloignement, ou de notre horreur contre le deſpotiſme; il n'en augure pas mal. Nous aimons mieux, dit-il, être de mauvais raiſonneurs, & nous contenter d'un galimathias, que d'avouer que nous ſommes eſclaves. Cette erreur & l'eſpèce de courage qu'elle nous donne, peuvent, dans des circonſtances heureuſes, ſervir de prétexte aux bons Citoyens pour avancer & faire goûter des vérités favorables au bien public.

Dans vos dernières disputes excitées, m'a dit Milord, par le fanatisme de quelques-uns de vos Evêques qui, par parenthèse, sont aussi méchans, mais plus ignorans que les nôtres; il me semble que vos gens de Loi ont montré autant de sagesse que de courage, sans remonter aux grands principes du droit naturel, qu'ils n'ignorent pas sans doute, mais que le corps entier de la Nation n'étoit pas encore capable de comprendre & de goûter; ils n'ont pas dit au Roi: *Qui êtes-vous? La Nation vous a fait ce que vous êtes; Hugues Capet, dont vous tirez votre droit, étoit sujet comme nous; elle l'a reconnu pour Roi; & si vous l'ignorez, elle peut faire éprouver à votre maison le sort qu'a éprouvé celle de Charlemagne. La France ne vous appartient pas: c'est vous qui lui appartenez; vous êtes son homme, son Procureur, son Intendant. C'est par*

ſurpriſe, par adreſſe & par ambition que vos pères ſe ſont emparés de la puiſſance législative. Une uſurpation heureuſe eſt-elle donc un titre ſi reſpectable, ſi ſaint, ſi divin, que vos Peuples ne puiſſent plus réclamer les Lois éternelles, invariables & impreſcriptibles de la Nature, quand vous ne voudrez plus reconnoître d'autre règle de vos actions que votre bon plaiſir? Ils ont ſoutenu ſimplement qu'il y a chez vous des Lois fondamentales auxquelles le Prince eſt obligé d'obéir. Voulant, pour ainſi dire, tâter la diſpoſition des eſprits, & voir juſqu'où ils pouvoient aller, ils ont balbutié, le plus obſcurément qu'ils ont pu, quelques mots contre les Lettres-de-cachet; ils ont prononcé le nom de liberté naturelle des Sujets; ils ont avancé que l'enregiſtrement libre des Lois, eſt une partie eſſentielle & intégrante de la Législation. Voilà des germes qui ſe développent,

développent; ils produiront des fruits: voilà une lueur, foible à la vérité; mais c'eſt peut-être l'aurore d'un beau jour.

J'aime trop le Parlement, Monſieur, & j'étois trop profondément occupé des idées de Milord Stanhope pour l'interrompre, & lui dire qu'il faiſoit trop d'honneur à nos gens de robe, qui ſans doute ſavent bien des choſes, mais qui ignorent, on ne peut pas plus, les principes les plus communs du droit naturel. Je vous l'avouerai cependant: quelque raiſonnable que me parût la doctrine de Milord, je n'étois encore qu'ébranlé, je ne goûtois pas cette tranquillité que donne la conviction. Tous mes Docteurs, tous mes Juriſconſultes me revenoient dans la tête; & m'armant enfin, comme je pus, de leurs argumens, je propoſai quelques difficultés à Milord. Mais ce griffonnage eſt déjà trop long; & le Courier va partir. Je vous rendrai

compte dans ma première Lettre de la ſuite de notre entretien. Adieu, Monſieur : je vous embraſſe de tout mon cœur.

A Marly, ce 13 *Août* 1758.

LETTRE TROISIÈME.

Suite du ſecond Entretien. Objections propoſées à Milord Stanhope. Ses Réponſes.

VOUS attendez, Monſieur, la ſuite de mon ſecond entretien avec Milord Stanhope : le voici. J'ai quelque honte, dis-je à mon Philoſophe, de ne pas m'avouer vaincu par la force de vos raiſonnemens ; mais d'anciens préjugés ne délogent point d'une tête en un jour, ſur-tout quand ils ont pris un air de ſyſtème. Je tiens par l'habitude aux miens, & je ſens quelque ſcrupule à les abandonner. J'ai envie, Milord, d'entrer en négociation, & de vous propoſer un accommodement : à l'exemple de ces anciens philoſophes

établir d'utile, on ſe dégoûtera de ce que nous avons; & ce que nous avons, après tout, vaut encore mieux que l'anarchie. Je vous l'ai déjà dit, & je prends la liberté de vous le dire encore : le Peuple deviendra inſolent & indocile en ſortant de ſon ignorance craſſe, pour prendre des demi-connoiſſances. Si nos grands Seigneurs font tant que de ſe dégoûter d'être valets, ils voudront redevenir des tyrans. On ne verra de toutes parts que des commotions funeſtes au bien public. Je tiens terriblement à cette objection-là : de bonne-foi, Milord, que vous en coûteroit-il pour reſtreindre votre droit de réformation aux ſeuls philoſophes?

Ce qu'il m'en coûteroit, me repartit Milord? une erreur aſſez conſidérable. A votre avis, eſt-ce que pour n'être pas philoſophe, un homme en eſt moins citoyen; & doit-il

végéter au milieu de ſes préjugés? Plus il eſt éloigné de trouver la vérité par lui-même, plus il faut ſe hâter de la lui offrir. Le bien de la Société n'eſt-il pas commun aux philoſophes & à ceux qui ne le ſont pas? Pourquoi leur droit ne ſeroit-il donc pas égal? Il y a dans nos États modernes une foule d'hommes qui ſont ſans fortune, & qui, ne ſubſiſtant que par leur induſtrie, n'appartiennent en quelque ſorte à aucune ſociété: tout ce que je puis faire pour votre ſervice, continua Milord en ſouriant, c'eſt que ce droit ſi effrayant de réformer, ne devienne pas un devoir pour ces eſpèces d'eſclaves du Public, que leur ignorance, leur éducation, & leurs occupations ſerviles condamnent à n'avoir aucune volonté. Joignez à ces perſonnes toutes celles que la foibleſſe de leur eſprit force à n'agir que par routine. Mais ſi je

ſuis indulgent pour les ſots ou pour ce qu'on appelle la lie du Peuple, je ſuis ſévère pour les gens qui penſent & qui doivent penſer : voilà mon dernier mot.

Examinons pied-à-pied votre objection, reprit Milord. Si je conſentois au traité que vous me propoſez, ma doctrine ſeroit inutile entre les mains des philoſophes, gens ordinairement aſſez obſcurs, fort pareſſeux, & occupés d'eux ſeuls ou de quelques ſpéculations plus curieuſes qu'utiles ; mais en les ſuppoſant dans des places importantes, & pleins d'amour pour le bien public, convenez que s'il nous avoit été défendu de révéler nos myſtères & de répandre l'inſtruction, ces Philoſophes Princes ou Miniſtres, ne trouveroient jamais les eſprits préparés à ſeconder leurs vues de réforme.

Une Nation ne ſe corrigera jamais

de ſes vices, ſans deſirer avec ardeur un changement; & elle ne peut ſouhaiter un changement, qu'autant que ſes lumières la mettent à portée de connoître ce qui lui manque, & de comparer ſa ſituation préſente à une autre ſituation plus avantageuſe. Si elle ne connoît pas les vérités les plus importantes de la Société, ſon objet, ſa fin & les moyens, en un mot, les plus capables d'aſſurer le bien public & de faire fleurir l'État, elle fera au haſard des changemens qui, ſans la rendre moins malheureuſe, ne feront que changer la nature de ſes maux; elle s'accoutumera à croupir dans ſa miſère, &, faute de ſavoir prendre un parti, deviendra enfin incapable de ſe corriger. Un peuple ignorant éprouvera en vain les événemens les plus favorables: il ne ſait profiter de rien. Au milieu des mouvemens néceſſaires pour faire des révolutions & produire le bien, il

obéit à la fortune au-lieu de la diriger, & il ne ſera que las, ennuyé, & fatigué; il eſt ſans vœux, ſans projets, ſans idée du mal, du bien, du mieux; & le poids de l'habitude le ramènera au même point où il étoit auparavant.

On veut que le Peuple ſoit ignorant; mais remarquez, je vous prie, qu'on n'a cette fantaiſie que dans les pays où l'on craint la liberté. L'ignorance eſt commode pour les gens en place; ils dupent & oppriment avec moins de peine. On appelle le Peuple inſolent, parce qu'il n'a pas toujours la complaiſance de ſouffrir que les Grands le ſoient. Il eſt indocile, & on veut le punir, parce qu'il refuſe d'être une bête de ſomme. Pour prévenir je ne ſais quelles prétendues commotions, qui ne ſont dangereuſes que quand on n'a pas l'eſprit d'en tirer parti, eſt-il ſage de s'expoſer aux injuſtices d'un Gou-

vernement qui ſe croira tout permis, lorſqu'il aura lieu d'eſpérer une entière impunité? Je crois en effet, que ſi les Citoyens ſont bien ſots, bien ſtupides, bien ignorans, ils vivront dans le repos; mais quel cas vous & moi devons-nous faire de ce repos? Il reſſemble à cet engourdiſſement qui lie les facultés d'un paralytique: votre citoyen, vil mercenaire, ſervira l'État comme votre laquais vous ſert; il obéira, parce que la patience & la continuité de ſa miſère l'auront abruti; mais eſt-ce cet engourdiſſement, cette patience imbécille, & ce malheureux repos ſemblable à la mort, que les hommes ſe ſont propoſés en ſe réuniſſant? Eſt-ce là ce qui fait le bonheur & la force de la Société? Voulez-vous que de froides momies deviennent de bons citoyens?

Vous autres François, pourſuivit Milord, vous vous croyez perdus,

quand tous vos jours ne ſe reſſemblent pas. Vous n'arrivez jamais à Londres, ſans croire avoir eſſuyé une tempête dans la traverſée de Calais à Douvres : c'eſt que vous n'avez pas le pied marin. De même vous ne voyez jamais chez vous la moindre agitation, le moindre murmure, ſans imaginer que vous êtes à la veille de vous égorger dans une guerre civile : c'eſt que, occupés ſérieuſement de vos goûts frivoles, vous ne ſavez pas le premier mot de ce qui fait le véritable bien de la Société. J'ai ouï dire que dans les derniers différends de votre Clergé avec le Parlement, vous vous croyiez dans l'anarchie la plus monſtrueuſe, parce que de miſérables colporteurs crioient à-la-fois dans les rues des Arrêts oppoſés du Parlement & du Conſeil ; vous vous eſtimiez très-malheureux ; & moi je diſois : que Dieu béniſſe ce commencement de proſ-

périté ; l'eſprit des François commence à s'éclairer ; de petites diviſions ſont néceſſaires pour remonter leur ame ; nous nous piquerons d'honneur en Angleterre, & pour conſerver notre ſupériorité, nous ferons quelqu'effort pour perfectionner notre Gouvernement. Je voyois que nos plus grands politiques étoient déjà inquiets & jaloux des progrès que vous alliez faire.

Un homme habile dans la connoiſſance du cœur humain, ſe gardera bien d'aſpirer à un repos qui pétrifie les Citoyens ; & qui détruit néceſſairement les Loix. Laiſſons cette ſottiſe à un deſpote qui ne peut ſe réſoudre à abandonner le pouvoir arbitraire dont il jouit, & qui, ne pouvant cependant ſe diſſimuler les dangers auxquels il eſt expoſé, ne ſent que ſa foibleſſe au milieu de ſa grandeur, & craint tout ce qui l'environne. Il faut du mouvement

dans le corps politique, ou ce n'eſt qu'un cadavre. Avec votre grand amour pour l'ordre & le repos, que n'établiſſez-vous donc pour principe, que les loix ne ſont rien devant le Roi? Que ne condamnez-vous vos Parlemens à ſe taire? Que ne traitez-vous leurs très-humbles remontrances de libelles ſéditieux? Vous jouiriez alors de cette bienheureuſe ſtupidité qui règne dans les États floriſſants du Grand-Seigneur. Craignez les paſſions, mais que cette crainte ne vous porte pas à vouloir les étouffer: vous iriez contre le vœu de la Nation; contentez-vous de les tempérer, de les régler, de les diriger: voilà pourquoi elle nous a donné une raiſon.

Quels biens les querelles éternelles des Patriciens & des Plébeïens, n'ont-elles pas produits autrefois dans la République Romaine? Si le Peuple avoit préféré le repos à tout,

il auroit été bientôt eſclave de la Nobleſſe, & nous ignorerions aujourd'hui juſqu'au nom des Romains. Leurs diviſions, au contraire, portèrent le gouvernement au plus haut degré de perfection; elles excitèrent l'émulation entre les citoyens. Les loix ſeules régnèrent, les ames devinrent fortes; & voilà ce qui fait la force des États. Aucun talent ne fut perdu; le mérite perçoit, ſe mettoit à la place qui lui étoit due; & la République pleine de bons citoyens & de grands hommes, fut heureuſe au-dedans & reſpectée au-dehors. Après cet exemple, vous citerai-je notre Angleterre, qui doit ſon bonheur à cette fermentation que vous regardez comme un mal? Intimidés par Henri VIII, & ſéduits par les talents d'Élizabeth, qui nous accoutumoit & nous façonnoit à la ſervitude en nous rendant heureux, ne dépendrions-nous pas aujourd'hui

d'un Stuart, de ſa Maîtreſſe ou de ſon Miniſtre, ſi nos Pères avoient eu aſſez peu de ſens pour préférer leur repos à la liberté?

Milord croyoit m'avoir écraſé par ſes raiſons: je ne l'étois pas cependant. Je conviens, lui dis-je à mon tour, que vous avez retiré de grands avantages de cette fermentation; votre liberté, & ce patriotiſme que nous ne connoiſſons pas, en ſont le fruit: mais auſſi quels maux n'a-t-elle pas cauſés? Vos partis lui doivent leur naiſſance; & c'eſt le propre des partis d'empêcher le bien en étouffant tout eſprit de juſtice, & de tout ſacrifier à leur reſſentiment & à leur intérêt particulier. Combien de fois pour ſatisfaire leurs chefs, ne vous ont-ils pas fait prendre des réſolutions & des engagemans contraires au bien de la Patrie? Vous verrez, me repartit Milord, que chez vous vos Miniſtres

divisés, & ennemis les uns des autres, n'ont jamais sacrifié l'État aux succès de leurs petites intrigues! Qui ne sait pas que, dans un Gouvernement arbitraire, le Monarque enseveli sous sa fortune, & qui ne peut avoir de mérite que par une espèce de miracle, est sans cesse tiraillé par des femmes, des dévôts, des favoris & des Ministres qui se disputent l'avantage de le gouverner? Les cabales publiques & nationales sont retenues par les regards de la Nation qui les observe, & qui s'en fait craindre. Les cabales obscures d'un despote n'emploient, pour réussir, que de petites ruses, de petites coquineries, en un mot, de petits moyens, parce que tout le reste leur est inutile; & le mal qu'elles font n'est compensé par aucun bien.

Mais vos guerres civiles, repris-je, ne sont-elles pas, Milord, un terrible contre-poids à tout le bien que pro-

Vous croyez que les Anglois ſont toujours à la veille de s'égorger, parce qu'ils veulent réformer leur Gouvernement ; & c'eſt préciſément parce qu'ils n'y ſongent pas, que leur liberté, mal affermie, aura peut-être encore beſoin du ſecours des armes pour ſe défendre & ſe ſoutenir.

Secondement....., Milord ſembla s'interrompre lui-même en me regardant ; ſecondement, reprit-il,... mais je n'oſe vous dire ce que je penſe de la guerre civile ; vous me prendrez pour l'Anglois le plus ſéditieux & le plus enragé qui fut jamais. Oſez, oſez, Milord, lui répondis-je en plaiſantant : vous m'avez déjà rendu preſque digne de vous entendre ; & d'ailleurs un citoyen qui aime ſincèrement le bien des hommes, peut ſe tromper, mais ne ſcandaliſe jamais.

Vous le voulez donc ? Eh bien !

me dit-il en s'approchant de mon oreille, la guerre civile eſt quelquefois un grand bien. Tenez-moi donc parole, point d'étonnement, ne vous ſcandaliſez pas; je vais vous développer ma penſée que je vous ai dite par malice trop bruſquement & trop crûment. La guerre civile eſt un mal dans ce ſens, qu'elle eſt contraire à la ſureté & au bonheur que les hommes ſe ſont propoſés en formant des ſociétés, & qu'elle fait périr bien des citoyens; de même que l'amputation d'un bras ou d'une jambe eſt un mal pour moi, parce qu'elle eſt contraire à l'organiſation de mon corps & me cauſe une douleur cuiſante. Mais quand j'ai la gangrène à la jambe ou au bras, cette amputation eſt un bien. Ainſi la guerre civile eſt un bien, lorſque la Société, ſans le ſecours de cette opération, ſeroit expoſée à périr dans la gangrène, & pour parler ſans

métaphore, courroit riſque de mourir du deſpotiſme. Je vous prie, continua Milord, de faire une réflexion très-importante ſur cette matière. Quand la guerre civile eſt l'ouvrage de l'anarchie, c'eſt-à-dire, quand les citoyens, ſans mœurs, ſans connoiſſance de leurs droits & de leurs devoirs, mépriſent & haïſſent autant les Loix que les Magiſtrats; qu'on ſe ſoulève contre le châtiment, parce qu'on veut être un ſcélérat ſans crainte; que le plus adroit peut tout oſer, tout entreprendre, tout exécuter: dans ces circonſtances, la guerre civile eſt un très-grand mal. Ce n'eſt plus une opération qui puiſſe rendre la ſanté. La gangrène a déjà infecté toute la maſſe du ſang; la mort eſt déjà répandue dans chaque membre du corps; ce ſeroit tourmenter, ſans eſpérance de ſuccès, un agoniſant qui ne veut qu'expirer ſans douleur & ſans convulſions.

Il n'en eſt pas de même des guerres civiles qu'allument l'amour de la Patrie, le reſpect pour les Loix, & la défenſe légitime des droits, de la liberté d'une Nation. Les guerres de Céſar, de Pompée, d'Octave & d'Antoine étoient une ſottiſe; quel que fût le vainqueur, un maître devoit ſe mettre à la place des Loix qui ne ſubſiſtoient plus. Tous ces Citoyens ambitieux, & leurs complices, qui parurent alors à la tête des affaires, ſe ſeroient mutuellement exterminés; il ſeroit né d'autres tyrans de leurs cendres. Mais regarderez-vous du même œil la guerre que ſoutinrent les Provinces-Unies pour ſe ſouſtraire à la domination de Philippe II? Le remède étoit dur, j'en conviens: mais il m'eſt ſalutaire, mais il m'eſt néceſſaire de me couper un bras ou une jambe pour me ſauver la vie. Je crois, ajouta Milord, que vous ne perſuaderiez pas aiſément aux

Hollandois que leurs pères, à jamais célèbres par leur courage, leur conſtance & leurs travaux, ont eu le plus grand tort du monde, d'acheter aux dépens des dangers & des maux inſéparables de la guerre civile, la liberté dont ils jouiſſent aujourd'hui. Vous autres François, je vous en demande pardon, vous mourriez dans ce moment dans l'opération de la guerre civile: il faudroit vous y préparer par un long régime, prendre des cordiaux, des potions d'hellébore, fortifier en un mot votre tempérament. Parlons ſans figure & ſans détours: vous ignorez trop parfaitement les principes d'un bon Gouvernement, vos droits & vos devoirs de citoyens; vous êtes trop peu inſtruits de ce que vous devez eſpérer & de ce que vous devez craindre, pour que la guerre civile ne fût pas, pour vous, le plus grand des maux. A l'égard de nous autres Anglois, ſi on a

l'adreſſe

l'adreſſe & la patience de nous corrompre encore paiſiblement pendant trente ans, de nous faire reſpecter le Prince plus que les Loix, & plus eſtimer le commerce, l'argent & les faveurs de la Cour que notre liberté; nous ne ſaurons plus faire la guerre civile, peut-être même ne la pourrons-nous plus faire, ou du moins il nous ſera impoſſible d'en tirer quelqu'avantage.

Je dirai quelque choſe de plus, ajouta Milord : vu la politique des États de l'Europe, qui ſépare le ſoldat du citoyen & les fonctions militaires des fonctions civiles, partage qui prépare des inſtrumens & des victimes au deſpotiſme, je ne puis que plaindre infiniment une Nation qui eſt réduite à conquérir ſa liberté par la voie des armes. Je crains pour elle le ſort que nous éprouvâmes après qué Charles I eut été vaincu. Notre armée parlementaire devint

le tyran du Parlement au nom de qui elle avoit combattu. En triomphant pour la liberté, on eſt expoſé à la tentation dangereuſe de devenir un tyran. Une armée victorieuſe eſt portée naturellement à mépriſer des Bourgeois & des Laboureurs déſarmés. Pour un Prince d'Orange qui ſe contentera d'être, après ſes ſuccès, le premier citoyen d'une République, on trouvera vingt Cromwel; que dis-je, vingt? on en trouvera cent.

Je ne ſais, Monſieur, quel effet cette doctrine fera ſur votre eſprit; mais, pour moi, je l'avoue, plus je la médite, plus je vois s'évanouir mes anciens préjugés. Je commence à trouver étrange que les oppreſſeurs de la Société ayent eu l'habileté magique de nous perſuader qu'il eſt de notre intérêt de ne pas déranger la marche de leurs uſurpations & de leurs injuſtices; & que la guerre ci-

vile, pour un peuple encore assez vertueux pour pouvoir en profiter, est cependant un plus grand fléau que la tyrannie dont il est menacé. Depuis que je me familiarise avec les idées Angloises, ou plutôt avec la sage philosophie de Milord Stanhope, je me demande sans cesse si la guerre civile est en effet un mal pire que l'esclavage. Ce n'est point la cruauté d'un Néron ou d'un Caligula qui m'effraye davantage; heureusement de pareils monstres sont rares; ils ne frappent que les courtisans qui ont la lâcheté ou la témérité de les approcher, & le monde en est bientôt délivré.

Ce qui me consterne, c'est cette langueur, cet anéantissement, cette stupidité, cette solitude, cette dévastation lente, vaste & perpétuelle que produit notre despotisme d'Europe, & qui semble anéantir une Nation. Une guerre civile causa-t-

674870A

elle plus de maux, ces maux ſont du moins paſſagers, & en ſecouant l'ame, ils lui donnent le courage néceſſaire pour les ſupporter. Je me rappelle ce que dit un écrivain célèbre, que jamais un peuple n'eſt plus fort, plus reſpecté ni plus heureux, qu'après les agitations d'une guerre domeſtique. Les Corſes ſemblent devenir une Nation nouvelle, depuis que l'amour de la liberté leur a mis les armes à la main. Si on ne devient pas toujours meilleur citoyen au milieu des troubles, les lumières du moins & les talens ſe multiplient, & les ames acquièrent une certaine fierté. Voyez ce qu'étoit la France après que Henri IV eut triomphé de la Ligue. C'eſt peut-être notre Fronde, dont les Héros cependant avoient bien peu de ſens, qui rendit à la Nation cette activité & cette nobleſſe que le Miniſtère du Cardinal de Richelieu avoit altérées; qui a

fait tout l'éclat du dernier règne, & dont des Miniſtres plus ſages que ceux de Louis XIV auroient tiré un parti plus avantageux.

Il entre certainement du préjugé, Monſieur, dans la différence qu'il vous plaît d'établir entre la guerre domeſtique & la guerre étrangère. J'aime à remonter à l'origine de ce préjugé. J'ai aſſez de confiance en votre amitié, pour croire que vous me pardonnerez de mettre ici mes idées à côté de celles de Milord Stanhope. Ne penſeriez-vous pas que tous les peuples, grace à leur ignorance dans le droit naturel, & à leurs paſſions, ſont naturellement portés à penſer comme les premiers Romains, qui ne diſtinguoient point un étranger ou un voiſin d'un ennemi? Les hiſtoriens, les poëtes & les orateurs ſont partis de ces opinions populaires & peu réfléchies; ils nous repréſentent la guerre étrangère ſous

l'image de gloire & de conquêtes, tandis qu'ils ne parlent de la guerre civile qu'avec les noms odieux de déſordre, d'injuſtice & de confuſion. Voilà nos premiers maîtres, dans un âge où la raiſon qui n'eſt pas encore formée, reçoit comme des vérités toutes les erreurs qu'on lui préſente; & dans la ſuite on préſume qu'ils ont réfléchi à ce qu'ils écrivent, parce qu'ils s'expriment avec agrément; on les croit ſur leur parole, & j'en ai été la dupe comme tout le monde.

Dans la vérité, toute eſpèce de guerre eſt également pernicieuſe à l'humanité; l'étrangère n'eſt pas moins funeſte à la ſociété générale que la domeſtique à la ſociété particulière, & certainement les intérêts des deux ſociétés ſont égaux aux yeux de Dieu, qui n'a pas créé les hommes pour ſe haïr & ſe déchirer, quand ils ſeroient ſéparés par une rivière, des

montagnes ou un bras de mer. Mais ſi, par une ſuite malheureuſe de l'empire qu'exercent les paſſions, la guerre étrangère eſt quelquefois utile; ſi le droit naturel la rend même quelquefois néceſſaire, car elle eſt quelquefois le ſeul moyen qu'ait un État pour repouſſer une injure, obtenir ce qui lui appartient légitimement, & prévenir ſa ruine; je demanderois qu'après avoir calmé ſon imagination, comme je ſuis parvenu à calmer la mienne, on me dit pourquoi la guerre civile, de même que la guerre étrangère, ne ſeroit pas quelquefois autoriſée par la morale la plus exacte. Un ennemi étranger qui veut ſubjuguer un peuple, ou qui refuſe de réparer les torts qu'il lui a faits, eſt-il plus coupable qu'un ennemi domeſtique qui veut l'aſſervir, ou qui mépriſe ouvertement les Lois? Tous deux ne commettent-ils pas une injuſtice? Si la raiſon les con-

damne également, pourquoi permettroit-elle de repouſſer l'un par la force, & défendroit-elle de réſiſter à l'autre? Eſt-il plus avantageux pour une Nation de diſputer au dépens du ſang de cent mille hommes, une ville en Europe & quelques déſerts en Amérique, ou de faire reſpecter ſon pavillon ſur mer, & ſes Ambaſſadeurs dans une Cour étrangère, qu'il ne lui importe d'avoir un Gouvernement ſous lequel le citoyen jouiſſe avec ſécurité de ſa fortune, & ne craigne rien quand il n'a pas violé les Lois?

Un citoyen vertueux peut faire avec juſtice la guerre civile, puiſqu'il peut y avoir des tyrans, c'eſt-à-dire, des Magiſtrats qui prétendent exercer une autorité qui ne peut & ne doit appartenir qu'aux Lois, & en même temps aſſez forte pour opprimer leurs ſujets. Regarder toujours la guerre civile comme une injuſtice;

inviter les citoyens à ne jamais oppoſer la force à la violence, c'eſt la doctrine la plus contraire aux bonnes mœurs & au bien public. Convenez, Monſieur, que les gens qui ſont chargés parmi nous de nous enſeigner les règles de nos devoirs, ont des vues bien courtes & bien miſérables; ils ne s'apperçoivent pas, ou, pour flatter les Puiſſances, ils ne veulent pas s'appercevoir que condamner les ſujets à une patience éternelle & inaltérable, c'eſt porter les Princes à la tyrannie, & leur en applanir le chemin. Si un peuple ne ſe croyoit point en droit de ſe défendre contre des étrangers qui l'attaqueroient, il ſeroit certainement ſubjugué. Une Nation qui ne veut jamais réſiſter à ſes ennemis domeſtiques, doit donc être néceſſairement opprimée; or je voudrois que nos Théologiens m'expliquaſſent pourquoi Dieu prend ſous ſa protection les en-

nemis domeſtiques des Nations, & livre les ennemis étrangers à notre reſſentiment. Si le droit de la force n'eſt pas le plus ſacré des droits, s'il ſubſiſte parmi les hommes quelque principe de raiſon & de morale, la juſtice permet donc de recourir aux armes pour réſiſter à un oppreſſeur qui viole les Lois, ou qui en abuſe avec adreſſe pour uſurper un pouvoir arbitraire.

Vous le voyez, Monſieur, Milord Stanhope ne ſème pas dans une terre ingrate, & je crois qu'il ſera aſſez content de mes progrès, pour me donner une place honorable entre ſes diſciples. Milord, lui dis-je après qu'il m'eut expliqué ſa doctrine ſur la guerre civile, vous parviendrez enfin à me faire croire tout ce qu'il vous plaira. C'eſt que vous raiſonnez, me répondit-il en plaiſantant, & que je vous parle raiſon. Vous voulez me ſéduire, repartis-je, &

je me tiendrai ſur mes gardes. Mais vous n'en êtes pas quitte; mes préjugés vous tailleront de la beſogne: à vous parler franchement, je ne me ſens pas encore à mon aiſe dans ma nouvelle manière de penſer; j'ai quelques doutes à vous propoſer, quelques éclairciſſemens à vous demander au ſujet de votre droit de réformation.

Je comprends à merveille, continuai-je, tout ce qu'un peuple libre peut & doit même faire pour défendre, recouvrer & affermir ſa liberté. Je ne ſuis point en peine du Corps Germanique, puiſqu'il peut juridiquement dépoſer un Empereur; ou l'accabler par la force, s'il veut étendre ſes prérogatives au-delà des bornes que lui preſcrit ſa capitulation: la Suède a ſes Lois fondamentales auxquelles le Roi n'eſt pas moins ſoumis que le moindre des Citoyens; & en effet, il ſeroit abſurde, ou du moins

inutile, que les Suédois euſſent une Loi pour le Prince, & qu'il pût la violer impunément. Votre Angleterre a ſa grande Charte, & quelque choſe de plus précieux encore, les actes que votre Parlement a faits dans la dernière révolution; cela ne ſouffre point de difficulté. Grotius & Puffendorf, quelque favorables qu'ils ſoient au pouvoir arbitraire, reconnoiſſent cependant que tout Peuple qui s'eſt donné à certaines conditions, eſt maître de contraindre, les armes à la main, le Prince à les obſerver. Je conçois même très-bien que tout Peuple qui n'a pas fait un pacte formel pour ſe donner ſans réſerve, a droit de faire tous ſes efforts pour ſubſtituer des Lois ſalutaires aux coutumes barbares qui l'oppriment.

Mais il y a des Danois dans le monde, qui ont bien voulu ſe repoſer de leur bonheur ſur le bon plaiſir

de leur Roi. On eſt libre ſans doute de céder le droit dont on jouit; pourquoi donc une Nation à qui appartient eſſentiellement la puiſſance législative, ne pourroit-elle pas la conférer à ſon Prince avec la puiſſance exécutrice? Après avoir fait l'abandon le plus complet de ſa liberté, il me ſemble que l'avantage qu'elle trouveroit à la recouvrer, n'eſt point un motif ſuffiſant pour juſtifier ſon entrepriſe. Si les conventions les plus libres, les plus formelles, les plus authentiques ne lient pas un Peuple invinciblement, il n'y a plus de règles ni de juſtice chez les hommes; & dès-lors que devient la Société? Mais ſi on eſt obligé d'y obéir réligieuſement, que deviendront les pauvres Danois? Je vois ici toutes les Lois de la morale & de la politique oppoſées les unes aux autres; & ce conflit m'embarraſſe.

Voyons, me répondit Milord, peut-

être y a-t-il quelques droits qu'on n'eſt pas le maître d'abandonner ; par exemple, ceux qui appartiennent tellement à l'eſſence de l'homme & de la ſociété, qu'il eſt impoſſible de s'en ſéparer ſérieuſement : les Légiſlateurs les plus ignorans même, ont reconnu qu'il y en a de telles. Jamais Loi n'a été aſſez impertinente, pour ordonner au coupable d'oublier le ſoin de ſa conſervation, & de venir lui-même demander au Juge le ſupplice qu'il a mérité. Tous les Moraliſtes conviennent que dans les occaſions où le Magiſtrat ne peut venir à mon ſecours, je ſuis armé de tout ſon pouvoir pour punir un brigand qui m'attaque. Si, dans un beſoin extrême où la faim me pourſuit, je vole pour me nourrir, la Loi ſe taît devant moi ; je ne ſuis point un voleur. Tout cela eſt juſte, parce que la loi politique ne doit jamais être contraire à la loi de la

Nature ; & que l'homme n'étant entré en ſociété que pour aſſurer ſes jours contre la violence & le beſoin, il ſeroit abſurde qu'il ſe trouvât à-la-fois privé des ſecours qu'il eſt en droit d'attendre de ſes concitoyens, & de ceux qu'il peut trouver en lui-même : ce ſeroit rendre la condition de la ſociété pire que l'état qui l'a précédée.

Si un Peuple diſoit à ſon Monarque : *Nous nous engageons par ſerment à ne reſpirer, ne boire & ne manger que par vos ordres & avec votre permiſſion ;* que penſeriez-vous de la validité d'un pareil contrat ? Mais ſuppoſons, pourſuivit Milord ſans attendre ma réponſe, que ce Peuple tînt cet autre langage : *Nous nous ſoumettons, grand, auguſte & ſage Monarque, à toutes vos volontés, & vous conférons librement, & parce que nous le voulons, toute la puiſſance que la Nation entière*

poſſède. Toutes les Lois vous obéiront déſormais ; vous êtes le maitre de les interpréter, de les abroger, d'y ajouter & d'y déroger ſelon votre bon plaiſir, certaine ſcience & pleine puiſſance ; ôtez, donnez, reprenez, redonnez les emplois à votre fantaiſie ; diſpoſez arbitrairement des forces du Royaume ; faites la guerre ou la paix ; levez des tributs comme il vous plaira : tout pouvoir eſt en vous, nul pouvoir n'eſt hors de vous.

Voilà, ſi je ne me trompe, une conceſſion aſſez ample ; mais quand le Deſpote ignorant ne ſaura ce qu'il doit faire, ou que commençant à gouverner ſelon l'intérêt de ſes paſſions, il retirera ſes eſclaves de leur engouement ou de leur ivreſſe, croyez-vous, s'il leur reſte quelque moyen de ſortir de l'abîme où ils ſe ſont précipités, que leur raiſon doive leur dire qu'ils ſont irrévocablement con-

damnés à n'avoir plus de droit d'aſpirer à être heureux? Devant quel Tribunal ſuffira-t-il de deux ou trois mauvaiſes phraſes pour détruire la vérité & la juſtice, renverſer tous les droits de la Nature, & bouleverſer toutes les notions de la Société! Non, non, c'eſt un acte de raiſon, & non pas un acte de folie, qui peut lier un être raiſonnable! C'eſt un acte de folie que celui par lequel on ne prendroit aucune ſûreté contre les paſſions ou la ſottiſe d'un Prince. C'eſt un acte de folie que celui par lequel des hommes, en formant une ſociété, dérogeroient préciſément à la fin eſſentielle de la Société, qui eſt de conſerver leur vie, leur liberté, leur repos & leur bien? Le Magiſtrat civil, dans tous les pays policés, annulle les contrats paſſés dans un accès de démence; il caſſe les conventions injuſtes & ſcandaleuſes que deux Citoyens ont faites entr'eux;

& la raiſon, ſuprême Magiſtrat des Peuples & des Princes, défend d'obéir aux pactes ridicules qui bleſſent la ſainteté de ſes lois.

Un pareil acte eſt néceſſairement illuſoire, parce qu'il eſt évidemment déraiſonnable: pour lui donner quelque ſorte de validité, il faut lui donner quelque ſorte de raiſon; il faut ſuppoſer qu'il renferme quelque clauſe tacite, préſumée & ſous-entendue; & cette clauſe, c'eſt ſans doute que le Prince uſera de ſon pouvoir pour travailler au bonheur de ſes ſujets. Ne croyez-pas que ce ſoit-là une pure ſuppoſition de ma part, une ſubtilité de Juriſconſulte; c'eſt une vérité conſtante, puiſque dans aucune occaſion, dans aucune circonſtance, dans aucun temps, dans aucun inſtant, les ſujets n'ont pu ſe ſéparer du deſir d'être heureux: leur contrat eſt donc conditionnel, quoique la condition ne ſoit pas ex-

primée, & dès-lors ils ne ſont obligés d'y obéir qu'autant que le Prince de ſon côté y eſt religieuſement attaché.

Milord va encore plus loin, Monſieur; & quand l'acte conſtitutif du Gouvernement ſeroit auſſi ſage qu'il peut l'être, la Nation n'en ſeroit pas moins en droit de reprendre l'autorité qu'elle auroit confiée à ſes Magiſtrats, & d'en faire le partage ſuivant un nouveau plan & de nouvelles proportions. Elle pourroit peut-être manquer de prudence, en dérangeant un ordre dont elle ſe trouve bien; mais elle ne pécheroit pas contre la Juſtice. La preuve en eſt ſimple & claire. Le vrai caractère de la Souveraineté, ſon attribut eſſentiel, ainſi que l'ont démontré cent fois tous les Juriſconſultes, c'eſt l'indépendance abſolue, ou la faculté de changer ſes lois, ſuivant la différence des conjonctures & les

différens beſoins de l'État. Il ſeroit en effet inſenſé de penſer que le Souverain pût ſe lier irrévocablement par ſes propres Lois, & déroger d'avance aujourd'hui à celles qu'il croira néceſſaire d'établir demain. Le Peuple en qui réſide originairement la Puiſſance ſouveraine, le Peuple, ſeul auteur du Gouvernement politique, & diſtributeur du pouvoir confié en maſſe ou en différentes parties à ſes Magiſtrats, eſt donc éternellement en droit d'interpréter ſon contrat, ou plutôt ſes dons, d'en modifier les clauſes, de les annuller, & d'établir un nouvel ordre de choſes.

Ah! Milord, vous me chagrinez, lui dis-je; voilà que toutes mes idées ſe brouillent. Ce droit funeſte que la Nature nous a donné, & dont il eſt difficile de ne pas convenir, ſemble condamner les hommes à des malheurs toujours nouveaux. Si le

Peuple, toujours libre de ſes engagemens, peut toujours changer ſa conſtitution, que deviendront les Lois fondamentales? Ce qu'elles pourront, me répondit-il froidement; de nouvelles Lois fondamentales ſuccéderont à des Lois fondamentales détruites. J'entends, repris-je; mais vous ne m'ôtez pas mon inquiétude. S'il importe aux hommes qu'il entre une ſorte de routine dans leur Gouvernement, ce qui forme leur caractère & leur donne un eſprit national; ſi cette routine eſt néceſſaire pour contenir les brouillons & les ſéditieux, pour donner aux loix une gravité & une certaine conſiſtance qui les rendent peut-être plus ſalutaires que leur ſageſſe même, pour donner, en un mot, à toute la maſſe du Gouvernement une forme conſtante & une marche uniforme & certaine; cette routine ne devient-elle pas un bien conſidérable pour

les Peuples ? Qu'ils ſoient perſuadés qu'en tout temps ils ſont les maîtres de changer leur Gouvernement ; & je vous réponds que le moindre caprice, le moindre mécontentement, produira des révolutions. Vous ne verrez pas, Milord, les Loix fondamentales ſe ſuccéder ; mais l'anarchie ſera bientôt l'état habituel de cette Nation inconſidérée & volage.

Bon, bon ! me répliqua Milord, argument François ! Vous croyez me faire peur, avec votre anarchie ; mais ne voyez-vous pas, que ſi vous craignez un petit mal de ma doctrine, j'en craindrois un beaucoup plus grand de la vôtre, qui rendroit toutes les fautes irréparables ? Eh ! plût à Dieu, les révolutions fuſſent-elles moins rares & moins difficiles ! Allez, ajouta-t-il en me ſerrant la main, un Peuple ſera perſuadé de la vérité que je viens de vous ex-

poſer, & il ne ruinera point les Loix fondamentales à force de les changer. La Nature y a mis bon ordre: fiez-vous à l'empire abſolu que l'habitude exerce ſur les hommes. Nous autres philoſophes, deſcendons en nous-mêmes; examinons-nous de bonne-foi; & nous rougirons de nous trouver preſque toujours d'aſſez plats routiniers. Une Nation s'accommode ſouvent d'un Gouvernement bizarre & vicieux, dont tous les reſſorts ſe contrarient; comment penſeroit-elle à changer un Gouvernement qui ne la rend pas malheureuſe? Plus d'États ont dû leur ruine ou des malheurs paſſagers, à l'attachement opiniâtre qu'ils ont eu pour leurs Coutumes ou leurs Loix, qu'à la paſſion de les changer. Parcourez l'Hiſtoire, & montrez-moi des Peuples qui ſoient tombés dans l'anarchie à force de changer leur Gouvernement: c'eſt parce qu'ils ſont routi-

niers, qu'ils oublient au contraire, & perdent enfin leurs Lois fondamentales. De ſimples Coutumes introduites par le temps, le beſoin des circonſtances, ou la négligence & les paſſions des Magiſtrats, acquièrent peu-à-peu de l'autorité; elles n'en ont pas aſſez pour faire taire les Lois; & les Lois, quoique languiſſantes, ont encore aſſez de force pour lutter contre les Coutumes: & c'eſt alors, & de cette ſeule manière, que les Nations tombent dans l'anarchie.

J'eus quelqu'envie, Monſieur, de parler à Milord de la preſcription qui, étant capable de légitimer après un certain nombre d'années, les poſſeſſions les moins régulières, pourroit peut-être réparer les défauts du contrat conſtitutif de la Société. Elle pourroit ſervir de titre à ces Magiſtrats qui, ayant acquis peu-à-peu, par adreſſe ou par force, une autorité bien

bien différente de celle qu'on leur avoit confiée, deviennent enfin des Monarques abſolus. Mais j'avois déjà aſſez profité de ſes entretiens, pour prévoir ce qu'il m'auroit répondu: & je le priai ſeulement d'examiner s'il n'y avoit pas des États qui ne devoient point leur origine à des conventions.

Je ſuppoſois un Peuple qui, ayant allumé une guerre injuſte, ſeroit vaincu par ſes ennemis; & j'avois de la peine à concevoir qu'après ſa défaite, il lui reſtât quelque droit à la liberté. Une déclaration de guerre contre un Peuple, eſt un arrêt de mort contre lui, & cette mort eſt juſte, parce qu'elle eſt le châtiment de ſon injuſtice. Si le vainqueur, diſois-je à Milord, eſt le maître de la vie du vaincu, pourquoi ne pourroit-il pas la lui vendre aux dépens de ſa liberté? Et quel droit peut avoir un peuple eſclave, qui ne vit

que précairement, & qui n'eſt pas membre de la Société?

Les droits communs de l'humanité, me répondit vivement Milord; & que voulez-vous me dire avec votre arrêt de mort? il me ſemble entendre Attila. Si quelques Peuples envieux ont réduit en eſclavage leurs ennemis vaincus, l'abus qu'ils ont fait de la victoire, & leur injuſtice condamnée par la raiſon, ne forment point un titre contre les droits de la Nature; c'eſt ce qu'on a dû faire, & non pas ce qu'on a fait, qui doit être la règle de notre conduite. Aujourd'hui que nous ſommes ennemis, l'Angleterre eſt donc autoriſée à dévaſter la France ſi elle peut, & à paſſer tous les François au fil de l'épée? vous pouvez donc ne faire de notre iſle qu'un vaſte déſert? La guerre ne permet de tuer que les Citoyens armés pour faire la guerre: les femmes, les enfans, les vieillards,

les Bourgeois..... j'en frémis! tuer même le ſoldat qui poſe les armes & demande la vie, c'eſt un aſſaſſinât.

Je vous dirai d'abord, pourſuivit Milord, qu'un vainqueur qui connoît ſes vrais intérêts, doit néceſſairement imiter la modération des Romains dans les beaux temps de leur République. Ils laiſſoient au peuple vaincu ſes Loix, ſes Coutumes, ſes Magiſtrats & ſon Gouvernement; ils ne lui demandoient que ſon alliance & ſon amitié. Voilà comme on établit un Empire grand & floriſſant.

En ſecond lieu, il eſt faux que des vaincus ne jouiſſent pas des droits de la Société. Tout homme, à l'exception d'un inſenſé ou d'un malfaiteur, doit être citoyen, quand il vit avec des hommes qui ont des Lois. Il n'eſt pas vrai que des vaincus ne vivent que précairement: s'ils

n'ont pas encore fait de conventions avec le vainqueur, il eſt évident que l'État de guerre ſubſiſte ; par conſéquent ils ne lui doivent rien encore ; ils peuvent encore le tuer, & ſecouer le joug qu'on leur impoſe. S'il y a une convention, & que la guerre paroiſſe finie, le vaincu n'eſt obligé à remplir ſon traité qu'autant que les articles n'en ſont pas contraires à la nature & à la fin de la Société. Le vainqueur doit y prendre garde ; s'il abuſe inſolemment de la victoire & de ſes forces, en privant le vaincu des priviléges de la Société, il le fait rentrer dans l'État de Nature, le rend par conſéquent libre & indépendant, & la guerre ſubſiſte réellement ſous le vain nom de paix. Plus la violence de mon ennemi eſt injuſte, plus j'ai de droits à faire valoir contre lui ; s'il me prive des avantages indiſpenſablement attachés à l'humanité, j'ai tous les droits

de l'humanité à faire valoir contre ſa tyrannie ; c'eſt à mon courage à pourvoir à mon ſalut, & je puis me faire juſtice : pardonnez mes répétitions dans une matière auſſi importante. Si mon vainqueur ne me traite pas en homme, qui n'eſt fait que pour être indépendant dans l'état de Nature, ou citoyen dans une Société ; c'eſt ſa faute. Puiſqu'il n'y a aucune Loi, aucun Magiſtrat entre lui & moi, je le punirai par ma révolte, dont le ſuccès pourra être malheureux, mais qui ne ſera jamais criminelle. Admirez la ſageſſe de la Providence ; elle veut que le vainqueur devienne le père & le protecteur du vaincu ; s'il abuſe de ſa proſpérité, elle lui ſuſcite des ennemis dans ſes nouveaux ſujets ; s'il les opprime avec aſſez d'art pour qu'ils ne puiſſent tenter de ſecouer le joug, il affoiblit lui-même ſes propres forces, il a ſappé les fonde-

mens de ſa puiſſance, & il ne trouve dans ſes eſclaves aucun ſecours contre ſes ennemis étrangers.

Ah! Milord, m'écriai-je, que je ſuis content de me voir confondu par vos raiſonnemens! Ce n'eſt pas mon eſprit ſeul, c'eſt mon cœur qui les dévore, & je ne puis me raſſaſier de cette doctrine qui reſpire l'humanité. C'en eſt fait: déſabuſé pour toujours des ſophiſmes qu'ont inventés les partiſans du pouvoir arbitraire, me voilà convaincu qu'il n'y a d'autorité légitime que celle qui eſt fondée ſur un contrat raiſonnable; que la loi ſeule eſt en droit de régner ſur les hommes, & que tout eſt permis pour établir ſon empire. Tout peuple libre peut donc affermir ſa liberté, en limitant, diviſant ou multipliant les fonctions de ſes Magiſtrats; tout peuple aſſervi peut donc travailler à recouvrer ſa liberté. N'eſt-il pas bien ſurprenant que j'aye eu

beſoin de vos lumières pour voir qu'il eſt inſenſé de croire que des citoyens ne puiſſent, ſans crime, aſpirer à rendre la Société plus raiſonnable? Mais j'entrevois déjà que mes Puffendorf & mes Grotius ont tort de vouloir qu'on attende, pour ſe ſoulever contre la tyrannie, que les abus en ſoient extrêmes. Oui, me dit Milord, c'eſt après la mort recourir au médecin.

Puiſqu'un Roi d'Angleterre, reprit-il, n'eſt qu'un homme, nous ſerions injuſtes de ne pas lui pardonner ces foibleſſes humaines pour leſquelles il n'eſt aucun de nous qui ne réclame l'indulgence de ſes pareils. Erreur, bévue, diſtraction, ſottiſe même; tout cela n'eſt rien; mais cherche-t-il à ſe faire quelque nouveau droit aux dépens même d'un ſeul citoyen? Veut-il étendre ſa prérogative d'une ligne au-delà des bornes qui lui ſont preſcrites? Oſe-t-il faire ſoupçonner

que tout ce qu'il a, il ne le tient pas de ſes peuples? la Nation, au premier ſymptôme d'ambition, doit agir avec la plus grande vigueur. Ce n'eſt rien, me crieront tous les Juriſconſultes; vous vous tourmentez pour des bagatelles. Mais ce ſont ces riens multipliés & entaſſés peu-à-peu, leur répondrai-je, qui produiſent enfin le pouvoir arbitraire: c'étoit bien peu de choſe que la royauté de vos premiers Capétiens; mais en empiétant inſenſiblement ſur les droits de leurs Vaſſaux & de *leurs Communes*, ils ſont parvenus à compoſer cette maſſe énorme de puiſſance qui écraſe tout de ſon poids. Votre Clergé, votre Nobleſſe, votre Tiers-État ont toujours dit: ce n'eſt pas la peine de conteſter, de diſputer, de réſiſter pour ſi peu de choſe; & avec cette admirable prudence, ils ſe ſont affoiblis peu-à-peu, & ne ſont rien aujourd'hui.

Voilà l'abime où conduit néceſſairement la doctrine de vos Docteurs: jugez donc ſi elle eſt ſage.

Voyez, je vous prie, Puffendorf; il demande quelque part ſi un citoyen innocent qu'on veut faire périr, & qui ne peut s'échapper, doit ſouffrir patiemment tout ce que la rage inſpire à ſon Souverain. Après bien des efforts pour ne pas voir que dès que le Prince rompt le lien de la Société, ce lien ne ſubſiſte plus pour ſon ſujet, il permet enfin à ce malheureux de recourir à la force; mais par la plus bizarre des généroſités, il veut qu'il en ſoit néceſſairement la victime; il défend à ſes concitoyens de le protéger & de venir à ſon ſecours. Il faut l'avouer, ce Puffendorf penſoit bien différemment de Solon. On demandoit un jour à ce Légiſlateur des Athéniens, quelle ville lui paroiſſoit la plus heureuſe & la mieux policée? Ce ſe-

roit, répondit-il, celle où chaque citoyen regarderoit l'injure faite à ſon concitoyen comme la ſienne propre, & en pourſuivroit la vengeance avec la même chaleur. Que la baſſeſſe de nos mœurs a avili nos ames & nos Lois! La vertu que Solon deſiroit dans Athènes, ſeroit regardée aujourd'hui comme le crime d'un ſéditieux. Comment Puffendorf n'a-t-il pas ſenti que la violence faite à mon concitoyen eſt une injure pour moi? Si je ne réprime pas cette tyrannie naiſſante, elle fera des progrès rapides; & ne mérité-je pas d'en être à mon tour la victime?

Nous voici à la fin de notre promenade; rentrons, ajouta Milord; mais je ne puis cependant m'empêcher de vous dire encore un mot au ſujet de cette preſcription que tant de Juriſconſultes font valoir en faveur des deſpotes & des familles qui ont uſurpé la ſouveraineté dans les

ariſtocraties. Pourquoi avez-vous négligé ce grand argument ? J'ai été tenté d'en faire uſage, lui répondis-je ; mais j'ai ſagement fait attention que la loi de la preſcription, ſalutaire quand il ne s'agit que des droits particuliers des citoyens à l'égard de leurs poſſeſſions, ne peut s'appliquer aux objets plus relevés que nous traitons, c'eſt-à-dire, aux principes du Gouvernement.

En effet, Monſieur, la preſcription qui aſſigne un terme aux prétentions & aux demandes reſpectives des citoyens, leur procure le plus grand des biens. Que deviendroit le repos des familles, ſi perſonne n'étoit jamais ſûr de jouir tranquillement de la maiſon qu'il habite, ni des champs qu'il cultive ? Quelle inſtabilité dans les fortunes ! quelle porte ouverte à la cupidité, à la mauvaiſe foi & à la chicane ! Seroit-il poſſible aux Juges de pénétrer dans l'obſcurité

des temps, & d'y démêler la vérité? Dès-qu'il y a des propriétés, la preſcription eſt donc la Loi civile la plus ſage, parce qu'elle tend à l'objet que ſe propoſe la Société, & établit une véritable paix entre les citoyens; mais en l'étendant aux uſurpations des Princes & des Magiſtrats, elle favoriſeroit au contraire le déſordre & le deſpotiſme, c'eſt-à-dire, le renverſement du principe & de la fin de la Société.

D'ailleurs, pourſuivis-je, la Loi peut refuſer à un citoyen la faculté de revendiquer une propriété, une maiſon, un domaine, dont il a négligé pendant un certain nombre d'années la réclamation; car il ne réclameroit cette poſſeſſion qu'en vertu d'un droit que lui donneroient les Lois civiles, & il a plu à ces mêmes Lois, pour le bien de l'ordre & de la paix, de conférer un droit ſupérieur à celui qui poſſède ſans trouble ce domaine

depuis tant ou tant d'années. Lá Loi par-là ne fait rien d'injuſte, puiſqu'en matière de propriété civile, les Lois de la Nature ſe taiſent, & que tout dépend des conventions que les citoyens ont faites entr'eux De-là vient la prodigieuſe diverſité qu'il y a dans la Juriſprudence des différentes Nations, & des Provinces mêmes d'un même Etat: telle poſſeſſion eſt légitime en Dauphiné, qui ne le ſera point en Normandie.

Il n'en eſt pas de même, quand on conſidère le Citoyen relativement à l'ordre politique de la Société. Vous m'avez appris, Milord, que je ne poſſède pas ma dignité d'homme & ma liberté, au même titre que ma maiſon; vous m'avez appris qu'il y a de certains droits que nous tenons de la Nature, qui nous ſont perſonnels, qui ne ſont pas diſtingués de nous-mêmes, auxquels nous ne pouvons pas renoncer, & dont aucune

Loi humaine ne peut par conſéquent nous priver. Si de certaines ceſſions faites au Souverain, par l'acte le plus libre & le plus authentique, n'ont aucune force, comment pourroit-on ſe prévaloir de la preſcription, pour rendre reſpectable, aux yeux des Sujets, des uſurpations, ouvrage de la force & de l'adreſſe? Plus la poſſeſſion ſera ancienne, plus on aura de reproches à faire au Deſpote, & de titres à lui oppoſer.

J'entends encore parler quelquefois, me dit Milord, de je ne ſais quel conſentement tacite, dont je ne découvre pas trop la validité. Un Prince, dit-on, qui, à la faveur de quelqu'événement extraordinaire ou imprévu, acquiert une nouvelle prérogative, ſans que ſes ſujets s'y oppoſent ou la déſapprouvent, en jouit légitimement en vertu de leur ſilence. Il eſt évident que cela ne ſignifie rien pour une Nation aſſervie ou foible, dont

le moindre murmure, le moindre ſigne de déſapprobation ſeroit un crime. Si le ſilence des Sujets peut paſſer pour un conſentement tacite, ce n'eſt que dans une Nation libre, qui a des États ou des Diètes où elle peut faire connoître ſa volonté. Nos Rois d'Angleterre, par exemple, ſe ſont attribué, je ne ſais comment, différens droits, & il eſt vrai qu'ils en jouiſſent légitimement, puiſque le Parlement de la Nation, qui en eſt témoin, & qui ne s'y oppoſe pas, eſt cenſé y donner ſon conſentement; mais la Nation eſt toujours la maîtreſſe de détruire ces droits acquis & tolérés par un ſimple uſage, quand elle en appercevra enfin les dangers; puiſqu'elle peut pour ſon plus grand bien, priver la Couronne des prérogatives mêmes que la Loi la plus formelle lui attribue. Que deviendra ce miſérable conſentement tacite, après que nous n'avons pas

fait grace aux actes les plus ſolemnels ?

Adieu, Monſieur : une autre fois je vous promets d'être plus court. Si le Commis qui a le ſecret des Poſtes, ouvre cette Lettre, j'eſpère qu'il n'y comprendra rien.

A Marly, ce 15 Août 1758.

LETTRE QUATRIÈME.

Troiſième Entretien. Examen d'un paſſage de Cicéron, dans ſon Traité des Lois. Qu'on ne doit pas obéir aux Lois injuſtes. Des cauſes qui produiſent des Lois ſages ou injuſtes dans les Nations.

Est-il vrai, Monſieur, que votre ame vous ait paru s'agrandir à la lecture de mes lettres? Ce ſeroit un éloge très-agréable pour moi. J'en conclurois que j'ai été aſſez heureux pour y faire paſſer cet eſprit de Milord Stanhope, qui rend la raiſon intéreſſante, & touche le cœur en montrant des vérités à l'eſprit. Je crois que vous n'avez pas voulu me flatter; car il me ſemble, depuis que je connois mes droits & mes devoirs, que j'éprouve moi-même ce que vous avez éprouvé. Il me ſemble que la

pompe des noms & des titres n'impoſe plus à mon imagination. Dans les hommes les plus humiliés par la fortune, je crois voir des Princes détrônés qu'on retient dans les fers; dans les Grands, je ne vois plus que des eſpèces de geoliers.

Nous fîmes hier notre troiſième promenade, & je vous ai deſiré cent fois dans les allées ſauvages de l'*Etoile des Muſes* que vous aimez tant, & où Milord, laſſé de la magnificence & de la ſimétrie des Jardins, a bien voulu continuer à m'inſtruire. Milord, lui dis-je, je connois, graces à vous, les droits de chaque Nation; je ſais que la liberté eſt un bienfait de la Nature, & le pouvoir arbitraire le comble des malheurs; je ſais qu'il eſt abſurde que les Loix détournées de leur véritable deſtination ſoient ſoumiſes à la volonté d'un Monarque. La grande difficulté n'eſt pas de connoître la vérité, mais

de mettre en pratique ce qu'elle ordonne. J'ai voulu prévenir ce que vous devez m'apprendre, & je me ſuis trouvé perdu dans un labyrinthe. Avant que de vous demander votre ſecours pour en ſortir, permettez-moi de profiter encore du moment que vous voulez bien m'accorder pour vous entretenir d'un objet qui a un rapport très-prochain avec notre dernière converſation.

Il s'agit des Loix: Cicéron en a fait un Traité; & hier au ſoir, jetant les yeux ſur ſon ouvrage, je tombai par haſard ſur un morceau très-intéreſſant. Ce Philoſophe attaque les Épicuriens qui croient qu'il n'y a de juſte & d'injuſte que ce que les Lois politiques ordonnent ou défendent. Quoi! s'écrie-t-il avec indignation, il ſeroit poſſible que les Lois que des tyrans auroient faites, fuſſent juſtes! Quoi! Si les trente Tyrans en avoient voulu preſcrire aux Athéniens, ou ſi

les Athéniens s'étoient déclarés en faveur de ces Lois, ſeroit-ce un motif pour s'y ſoumettre? Non, ſans doute, ajoute-t-il: il ne peut y avoir qu'un droit qui oblige les hommes, & il n'y a qu'une loi qui établiſſe un droit; & cette loi, c'eſt la droite raiſon qui enſeigne ce qu'il faut commander & ce qu'il faut défendre. Pluſieurs Nations, dit-il encore plus bas, ont autoriſé chez elles des choſes pernicieuſes, funeſtes & auſſi éloignées de la raiſon que le ſeroient des conventions faites entre des brigands; en vertu de quel titre m'y ſoumettrois-je. Une Loi injuſte, ſous quelque nom qu'on la donne, ne doit pas paſſer davantage pour une Loi, quand même un peuple auroit pu s'y ſoumettre, que les drogues mortelles d'un empirique ignorant, pour des remèdes ſalutaires.

Mon premier mouvement, Milord, eſt de penſer comme Cicéron, & je

dirois volontiers de lui ce qu'il diſoit de Platon: J'aime mieux m'égarer à ſa ſuite, que de trouver la vérité avec d'autres Philoſophes; cependant je ne puis m'effrayer de l'eſpèce de témérité qui me fait regarder ma raiſon particulière comme mon premier Juge, mon premier Magiſtrat, mon premier Souverain. Je me raſſure en voyant avec évidence que Dieu ne m'a pas doué de la raiſon, pour me laiſſer conduire par celle d'un autre. Mais je vais vous faire pitié: tous mes ſcrupules ou toutes mes incertitudes recommencent dès-que je ſens que je ne puis refuſer à perſonne le droit que je m'attribue. Autant d'hommes, autant d'opinions différentes: cependant n'eſt-il pas néceſſaire, pour le bien de la Société, qu'il y ait une raiſon univerſelle & commune; c'eſt-à-dire la Loi qui concilie toutes les opinions? Enfin, Milord, car il faut tout dire, la

penſée de Cicéron, ſi conforme à votre ſentiment ſur l'empire que la raiſon doit exercer ſur des êtres raiſonnables, me paroît contredire la doctrine que vous m'avez enſeignée au ſujet des Lois: tout doit leur obéir, m'avez vous dit; il faut que le citoyen ne puiſſe réſiſter au Magiſtrat, & que le Magiſtrat ſoit eſclave des Lois; de-là naît tout le bien de la Société, & je le crois comme vous, mais voici ce qui m'embarraſſe: ſi chaque citoyen doit ne pas obéir à une loi injuſte, chaque citoyen á donc droit d'examiner les Lois? Voilà tous les eſprits faux autoriſés à déſobéir, & les mauvais citoyens ont un prétexte pour ſe révolter: je ne ſuis pas tranquille; & que voulez-vous que je devienne au milieu de cette anarchie que je prévois?

Eſſayons, me répondit Milord, de ſéparer les Lois en différentes claſſes, & vraiſemblablement nous par-

viendrons, par cette méthode, à concilier la dignité de la raiſon & l'autorité des Lois qui nous paroiſſent oppoſées, & à juger des dangers ou des avantages attachés à l'examen que vous craignez. A l'égard des Lois naturelles, vous voyez d'abord que n'étant que les préceptes de notre raiſon même, on ne ſauroit trop les étudier; elles ſont ſi ſimples, ſi claires, ſi lumineuſes, qu'il ſuffit de les préſenter aux hommes pour qu'ils y acquieſcent, à moins qu'ils ne ſoient troublés par quelque paſſion, ou que les organes de leur cerveau ne ſoient dérangés. L'eſprit le plus faux, & le payſan le plus groſſier ſavent, auſſi bien que le philoſophe le plus profond, qu'ils ne doivent pas faire à autrui ce qu'ils ne voudroient pas qui leur fût fait. Cet homme eſt avili par la miſère & la baſſeſſe de ſes emplois: ſoyez ſûr, cependant, que vous parviendrez à lui donner

quelqu'idée de la dignité de ſon être, tandis qu'Auguſte, au milieu des ſacrifices que lui offrent des Flamines, & des flateries honteuſes du Sénat, eſt encore capable de ſentir qu'il n'eſt qu'un homme. Plus on approfondira ces Lois primitives de la Nature, plus l'eſprit s'en répandra dans nos Lois politiques, & n'eſt-ce pas en nous écartant de cette règle, que nous avons tout gâté?

Tout peuple qui n'eſt pas barbare, a une Religion; & Dieu ne manque jamais d'avoir révélé aux prêtres ſes volontés; c'eſt ce qu'on appelle ordinairement les Lois divines. Il ſeroit inſenſé de n'y pas obéir, s'il eſt prouvé que les prêtres qui font parler le Ciel, ou qui parlent par ſon ordre, ne ſont pas des dupes ou des fripons; mais il eſt de la plus grande importance de s'en inſtruire, car il n'eſt que trop prouvé que dans la vraie Religion, comme dans les fauſſes, les prêtres ſont toujours hommes. S'ils

nous

nous révèlent des myſtères qui ſoient au-deſſus de notre raiſon ſans la contredire; s'ils nous ordonnent un culte qui n'ait rien d'indigne de la majeſté de Dieu, ni rien de contraire aux mœurs; pourquoi héſiterions-nous d'obéir? S'ils veulent ennoblir de miſérables pratiques, difficiles & ſouvent pernicieuſes à la ſociété; s'ils veulent en faire des vertus, s'ils débitent par intérêt une morale & des maximes contraires aux lumières de la raiſon; il eſt plus ſage, je crois, de penſer qu'ils ont tort, que d'attribuer à Dieu leurs criminelles ou puériles extravagances: où je vois l'eſprit de la prêtraille, je ne vois plus l'eſprit de Dieu; & tout le danger qu'encourt une ſociété à n'être pas religieuſe à la manière des prêtres, c'eſt de ne pas devenir ſuperſtitieuſe. A la naiſſance de la grande réforme, les Evêques ordonnèrent, au nom de Dieu, de brûler les Luthériens &

les Calviniſtes; on les crut, & il en naquit des malheurs ſans nombre. La paix & la concorde auroient régné, ſi chacun, au contraire, ſe fût dit : Dieu peut tout, & tolère cependant toutes les Religions; il eſt donc inſenſé que moi, qui ne puis rien, je prétende lui prêter main-forte, & tourmenter un pauvre preſbytérien pour le ſoumettre à la dignité de l'Evêque de Londres. Dès-que la Religion s'égare en détournant les hommes de leurs devoirs de Citoyens, je ne devine point quel mal je puis faire en ne m'égarant point avec elle.

Dans la première claſſe des loix humaines, je range les Lois fondamentales ou conſtitutives du Gouvernement de chaque Etat. En vérité, pourſuivit Milord dont je dévorois les diſcours, vous êtes trop modeſte, ſi vous vous croyez téméraire en jugeant de leur juſtice ou de leur

injuſtice ; & vous ne faites pas grand cas de votre Prochain, ſi vous lui refuſez ce privilége. Ne craignez ni de longues ni de vives diſputes : le ſens le plus commun, ſuffit pour voir ſi les Loix ſont libres ou eſclaves de l'autorité ; ſi un Gouvernement tend au bien général, ou ſi le Corps de la Société eſt ſacrifié à quelqu'un de ſes Membres. Si on a établi un Gouvernement vicieux, ou qu'il ait dégénéré de ſon inſtitution, il me ſemble qu'après notre dernier entretien, vous ne devez plus balancer à penſer comme Cicéron. Loin de deſirer que la Loi concilie alors toutes les opinions, ce qui confirmeroit les malheurs de la Société, il faut regarder les contradictions faites à la Loi, comme les commencemens d'une réforme heureuſe. Il eſt de votre devoir de les favoriſer. Ne craignez pas de prêter des armes aux eſprits gauches & aux mauvais ci-

toyens: la crainte du Gouvernement qui les opprime, les contiendra; ou s'ils oſent parler, leurs mauvais raiſonnemens & leurs mauvaiſes intentions, ſerviroient à décrier des Loix injuſtes.

De tout Gouvernement, quel qu'il ſoit, reprit Milord, découlent comme de leur ſource, toutes les loix particulières que les Juriſconſultes diviſent en économiques, criminelles, civiles, &c. Dans ces régions heureuſes où les Loix, ouvrage d'un Peuple libre, ſont méditées, faites, & publiées avec ſes formalités & cette lenteur ſage & réfléchie, qui leur donnent de la majeſté & de la force, je voudrois, avec Platon, que le citoyen ne prétendît pas être plus ſage que la Loi, en refuſant d'obéir à ce qu'il croit injuſte. Sa raiſon ſeroit trop préſomptueuſe: il doit propoſer des doutes & demander des éclairciſſemens; mais qu'il obéiſſe

par proviſion. Son obéiſſance ne ſera pas criminelle : douter n'eſt pas un motif ſuffiſant pour s'oppoſer à la Loi ; d'ailleurs, la ſageſſe du Gouvernement ſous lequel il vit, ne juſtifie-t-elle pas ſon obéiſſance?

Mais dans une pure démocratie, où tout citoyen peut propoſer ſes rèveries pour en faire des Loix, où n'ayant pris aucune précaution raiſonnable pour déconcerter les complots des mal-intentionnés, pour prévoir l'engouement & amortir les paſſions toujours impétueuſes de la multitude, il eſt évident que tout ſe décide par vertige : dois-je alors humilier mon ſens commun, juſqu'au point de le ſoumettre aveuglément aux décrets d'une Aſſemblée qui n'eſt qu'une cohue? Ne m'eſt-il pas permis, comme à Lycurgue, de conjurer contre des loix qui ſont le malheur de ma Patrie? S'il plaît aux Athéniens de décerner peine de mort contre

quiconque propoſera d'employer aux frais de la guerre, les fonds deſtinés pour repréſenter des comédies, Phocion reſpectera-t-il cette Loi ridicule? Démoſthène doit-il y obéir; & moi, ſans être aucun de ces deux grands hommes, faut-il que j'aille gaiement au Spectacle, tandis que Philippe s'avance à nos portes?

Un Prince met froidement à la tête de ſes Ordonnances: que *tel eſt ſon bon plaiſir*: quelle raiſon, quel motif, quel titre pour exiger mon obéiſſance! La législation, ce que les hommes ont de plus ſaint & de plus ſacré, eſt-elle une partie de chaſſe? Regarderai-je comme des Lois auguſtes, des chiffons d'ordres fabriqués dans l'obſcurité, par des vues intéreſſées, publiés ſans règle ou avec des formes puériles qui ne peuvent me raſſurer? Un Deſpote doit m'être ſuſpect, par cela ſeul que ſon emploi eſt au-deſſus des forces humai-

nes, & que la fragile vertu des hommes n'eſt point faite pour réſiſter aux tentations & aux fraudes ſans nombre qui aſſiégent la Royauté ; & je forcerai ma logique d'en conclure qu'il eſt prudent de croire, ſur ſa parole, que ſes lois impartiales tendent au bien général, & que le Public ne peut pas être ſacrifié aux paſſions de ſes Miniſtres & de ſes favoris? Son Divan fait tous les jours des ſottiſes dont la canaille la plus ſtupide riroit, ſi elle n'en étoit pas la victime ; & je ſerai aſſez inſenſé pour me croire obligé d'obéir à ces Ordonnances?

Non, non ; Cicéron avoit raiſon : nous ſommes convenus, comme d'une vérité inconteſtable, que le Citoyen doit obéir au Magiſtrat, & le Magiſtrat aux Lois ; & vous devez être ſûr que dans une République où cet ordre ſera obſervé, l'injuſtice des Lois n'y fera jamais naître des que-

relles pernicieuſes. Mais puiſque ces heureuſes républiques ſont rares dans le monde; puiſque les hommes toujours portés à la tyrannie ou à la ſervitude par leurs paſſions, ſont aſſez méchants ou aſſez ſots pour faire des loix injuſtes & abſurdes, quel autre remède peut-on appliquer à ce mal que la déſobéiſſance? Il en naîtra quelques troubles; mais pourquoi en être effrayé? Ce trouble eſt lui-même une preuve qu'on aime l'ordre & qu'on veut le rétablir. L'obéiſſance aveugle eſt au contraire une preuve que le citoyen hébété eſt indifférent pour le bien & pour le mal; & dès-lors, que voulez-vous eſpérer? L'homme qui penſe, travaille à affermir l'empire de la raiſon; l'homme qui obéit ſans penſer, ſe précipite au-devant de la ſervitude, parce qu'il favoriſe le pouvoir des paſſions.

Je vous prie, me dit Milord, de

vous rappeler un endroit du Traité des Lois, où Quintus fait une déclamation éloquente contre la puiſſance des Tribuns du Peuple. Que lui répond Cicéron? Mon frère, voilà une peinture vive & fidelle de tous les inconvéniens du Tribunal; mais prenez garde qu'en les relevant, vous n'ayez pas l'équité de nous préſenter en même-temps les avantages ſans nombre & ſans prix, que cette magiſtrature nous a procurés. Il faudroit comparer le bien & le mal; il faudroit les peſer avec équité. Commencez par-là, & vous verrez enſuite que votre République n'auroit jamais joui des biens ineſtimables que nous devons à l'activité, au courage, à la fermeté, & à la vigilance inquiète & journalière des Tribuns, ſi nous avions voulu en ſéparer les maux paſſagers que leur ambition, leurs cabales & leurs intrigues, ont quelquefois produits.

Tout le monde raiſonne en politique, comme Quintus; & je vous dirai, comme Cicéron : ces petits troubles qui vous allarment, ſont, il eſt vrai, un inconvénient; mais ils ſont accompagnés d'un avantage qui fait la ſûreté & le ſalut de l'État. Voilà les Tribuns de Quintus, qui ont eu quelquefois tort, & mis quelquefois des obſtacles à des entrepriſes ſalutaires; mais en s'oppoſant conſtamment à la tyrannie des Patriciens & à l'ambition du Sénat, ils ont conſervé la dignité du Peuple qui a fait la dignité de la République. Ils ont affermi les Lois & empêché qu'elles ne devinſſent oppreſſives; ils ont animé le courage & l'émulation, & procuré aux Citoyens tous les biens dont ils ont joui. Que de choſes on approuveroit, qu'on prend la liberté de blâmer, ſi on ſe donnoit la peine de les examiner par toutes leurs faces; de voir, non pas ſeulement leurs

rapports & leurs effets les plus prochains, mais les plus éloignés!

Nous voudrions des biens ſans mélange, & cependant c'eſt une grande folie d'en eſpérer de tels; puiſque la ſociété n'eſt compoſée que d'hommes, c'eſt-à-dire, de matériaux très-imparfaits. Contentons-nous de l'eſpèce de perfection à laquelle la Nature nous a permis d'atteindre, & des moyens qu'elle nous a donnés pour y parvenir: le moindre mal, voilà notre plus grand bien. Dans le phyſique comme dans le moral, la Nature a attaché je ne ſais quelle amertume aux remèdes; faut-il pour cela refuſer d'y recourir: ou faire, en les prenant, les grimaces d'un enfant? Je conçois bien que l'eſprit d'inquiétude & d'examen, répandu dans les citoyens, ſera quelquefois auſſi dangereux qu'un Tribun; mais c'eſt un frein qui retient un Gouvernement toujours prêt

à franchir les bornes qui lui ſont preſcrites.

Au reſte, ajouta Milord, cette queſtion des Lois injuſtes & abſurdes, eſt abſolument la même que celle de la réforme du Gouvernement, que nous traitâmes hier ; car il ſeroit impoſſible que des citoyens duſſent à-la-fois corriger les vices de leur Gouvernement, & obéir ſervilement & ſans examen, aux Lois qu'il impoſe. Pour achever de vous raſſurer, je vous répéterai que je diſpenſe du ſoin d'examiner les Lois, tous ces hommes qui n'ont qu'une eſpèce d'inſtinct, & que leur ignorance condamne à n'avoir d'autre règle de conduite que l'autorité, l'habitude & l'exemple. Cicéron avoit ſans doute pour eux la même indulgence ; mais il exigeoit des gens d'eſprit qu'ils fiſſent entendre leurs voix ; & leur concours forme l'opinion publique, qui n'eſt jamais ſans force.

Si vous connoiſſez quelqu'un, Monſieur, qui veuille prendre la défenſe des Lois injuſtes & abſurdes, vous pouvez lui demander des mémoires, & me les envoyer; car, pour moi, je n'oſe inſiſter davantage, n'ayant à oppoſer à Milord que de ces miſérables lieux communs, qu'il pulvériſeroit ſans peine: d'ailleurs, je vous l'avouerai, je n'ai pas le talent heureux de diſcuter contre ce que je crois la vérité.

Puiſque nous raiſonnons ſur les Lois, me dit Milord, nous devrions, avant que d'entrer dans des détails de reforme, dont vous êtes avide, conſacrer le reſte de notre promenade à rechercher quels moyens la Nature nous a donnés pour n'avoir que des Lois juſtes. Milord, lui repartis-je, ſans doute que la Nature eſt trop ſage pour nous avoir donné une raiſon incapable de nous inſtruire de tous nos devoirs, & de

pourvoir à tous nos beſoins : que ne rentrons-nous en nous-mêmes ; que n'impoſons-nous ſilence à nos paſſions ; que ne conſultons-nous avec ſoin notre raiſon, pour apprendre les ordres que nous donne la Nature ? Certainement nos Lois ſeront bonnes, quand elles ne ſeront, pour ainſi dire, que des rejetons des Lois naturelles. Elles tendront alors à proſcrire quelque vice, & à rendre plus familière la pratique de quelque vertu. Vous verriez alors les citoyens porter ſans chagrin, le joug des Lois, ou plutôt les aimer comme les principes de leur ſûreté & de leur bonheur. Vous avez raiſon, me répliqua Milord : votre méthode eſt certaine ; mais, à en juger par l'expérience, n'eſt-elle pas impraticable ? Ce que je voudrois ſavoir, c'eſt s'il n'y a point quelqu'art par le ſecours duquel les hommes toujours prêts à être aveuglés & ſéduits

par leurs paſſions, puiſſent ſe mettre en état d'en éviter la ſéduction, & de trouver la vérité qui leur eſt ſi ſalutaire, & qui ſemble toujours les fuir.

J'allois répondre à cette queſtion, Monſieur, qu'il faut faire fleurir dans un État l'étude de la Juriſprudence ; fonder des Chaires de Profeſſeurs en Droit naturel ; établir un Conſeil de Légiſlation compoſé d'honnêtes gens, & cent autres choſes de cette force, lorſque je m'apperçus heureuſement que Milord Stanhope n'avoit que la curioſité de voir ſi j'avois profité de ſon entretien ; & j'eus le bon eſprit de ſentir que je trouverois ma réponſe dans les principes dont il m'avoit inſtruit. Milord, lui dis-je en plaiſantant, il y a de la malice dans votre fait ; je ne ſais pas trop ce que je vous aurois répondu il y a trois jours, mais aujourd'hui je vous dis hardiment qu'un État ne

peut avoir de bonnes Lois, qu'autant qu'il eſt lui-même ſon propre Législateur.

Milord m'embraſſa, Monſieur; & moi, plein de joie d'avoir mérité une pareille faveur, & découvert en quelque ſorte une vérité, j'abuſai de ſa patience à m'écouter: je lui fis voir, ce qu'il voyoit bien mieux que moi, qu'il eſt ridicule d'attendre dans une Monarchie ou dans un Gouvernement Ariſtocratique des Lois juſtes & raiſonnables. Comment un Monarque ou des Patriciens dédaigneux jouiroient-ils de la puiſſance législative, ſans que leurs paſſions, plus aveugles & plus emportées que celles des autres hommes, ne tournaſſent tout à leur avantage particulier? Pouvant tout, ne voudront-ils que le bien? Leurs flatteurs mêmes ne les empêcheroient-ils pas d'exécuter leurs projets? Ce ſeroit un prodige dont à peine l'hiſtoire de tous les ſiècles

fournit trois ou quatre exemples : depuis le temps qu'on les avertit inutilement de préférer le bien public à leurs chevaux, à leurs maîtreſſes, à leurs chiens, à leurs complaiſans, comment n'a-t-on pas encore compris qu'on parloit à des ſourds ?

Dès-qu'un Peuple, au contraire, ſe ſera reſervé la puiſſance législative, ſoyez ſûr qu'il aura bientôt les Lois les plus ſages & les plus ſalutaires. Un républicain aſſez fier de ſa dignité pour ne vouloir obéir qu'aux Lois, a naturellement l'ame droite, juſte, élevée & courageuſe. Qui s'accommode de la domination des hommes, doit être prêt à reſpecter des caprices, des injuſtices & des folies; ſon jugement y perd. A force de reſpecter les Lois de leur Sultan, les Turcs ſe ſont accoutumés à regarder ſes ordres particuliers comme des Lois. Il n'y a plus d'autres vertus pour les Sujets d'un Deſpote, que

la patience, & quelques utiles qualités d'eſclaves, compatibles avec la pareſſe & la crainte. Si un Peuple jaloux de ſa liberté, ſe trompe quelquefois, ſes erreurs ne ſont que paſſagères; elles l'inſtruiſent même: mais pour les hommes aſſervis ſous le joug, leur première faute en prépare infailliblement une ſeconde.

Prenez garde à vous, me dit Milord en m'interrompant; vous vous échauffez; vous allez peut-être trop loin, ſans faire attention que la vérité ſe tient également éloignée de tout excès. J'ai peur qu'en louant ſans reſtriction l'amour de la liberté, vous ne vous trouviez réduit à ne pouvoir pas blâmer une démocratie pareille à celle des Athéniens, qui, ne laiſſant aux Magiſtrats qu'un vain nom & un pouvoir inutile, devoit dégénérer en tyrannie. Si l'amour de la liberté élève l'ame, il exalte auſſi ſouvent les paſſions d'une manière dan-

gereuſe. La place publique dans une démocratie voit porter des décrets auſſi injuſtes & auſſi abſurdes que ceux du Divan. La ſource de tout bien, c'eſt l'amour de la liberté; mais il doit être accompagné de l'amour des Lois: ſans l'union de ces deux ſentimens, les Lois, toujours incertaines & flotantes, ſeront tour à tour dictées & détruites par les paſſions de la multitude, & l'anarchie produira enfin la tyrannie.

L'amour de la liberté ſuffit pour donner naiſſance à une république; mais l'amour ſeul pour les Lois peut la conſerver & la faire fleurir; & c'eſt de l'union de ces deux ſentimens, que la politique doit faire par conſéquent ſon principal objet. On travaillera inutilement à établir cette union précieuſe, ou à la conſerver, ſi on ne cherche ſans ceſſe à rendre le Gouvernement impartial & favorable à tous les Ordres de citoyens: en vous

propoſant cette fin, ne craignez point de faire des Lois injuſtes: en la négligeant, n'eſpérez pas le bonheur public. Le Législateur prêt à porter une Loi pour corriger un abus qui s'eſt gliſſé dans l'État, doit ſe demander avec ſoin, ſi cette Loi n'eſt point propre à diminuer, ſoit directement, ſoit indirectement, l'amour de la liberté ou le reſpect pour les Lois. Si elle produit un de ces deux effets, ſoyez ſûr que, malgré le bien apparent & paſſager qu'elle produira, elle a porté une plaie mortelle à la République. Cela ſeul ne ſuffit pas; il faut, pour ainſi dire, que vous teniez ces deux ſentimens en équilibre dans le cœur de vos citoyens. Je vous l'ai déjà dit: les paſſions, telles que l'ambition, la colère, l'orgueil, l'avarice abuſeront d'une manière étrange de l'amour de la liberté, s'il n'eſt point dirigé par l'amour des Lois; & d'autres

paſſions, la pareſſe, la volupté, la crainte, rendront inutile & même dangereux, le reſpect pour les Loix, s'il n'eſt point animé par l'amour de la liberté.

Suivez l'hiſtoire des républiques de l'antiquité; & vous verrez les diſſentions s'y former, dès-que cet équilibre que je demande, ſe perd. Se rétablit-il? Le calme ſuccédera au trouble. N'eſt-il plus poſſible de tenir la balance égale? L'État eſt perdu ſans reſſource. Dans ces momens de décadence, on a vu des Républiques qui gémiſſoient ſous le poids de leurs malheurs, faire ſans ſuccès des Lois & des Réglemens en apparence ſages & ſalutaires. Quelle en eſt la cauſe? C'eſt qu'on n'a pas commencé la réforme par où il auroit fallu la commencer. On applique un remède à tel ou tel vice en particulier, mais il auroit fallu remonter à la cauſe qui l'a produit. Les Lois

particulières ne produiront aucun effet, quand les Lois conſtitutives du Gouvernement ſeront mauvaiſes ou auront perdu leur force.

Les hommes n'ont preſque jamais connu l'ordre & la méthode de la législation, faute de diſtinguer les Lois ſelon leur importance, leur pouvoir, leur efficacité & leur influence. Les États ont preſque toujours travaillé inutilement à ſe rendre heureux, ou ne l'ont été que pendant quelques momens; les peuples libres n'ont que trop ordinairement le malheur de ſe déguiſer les vices de leur conſtitution, & même de les aimer; & de-là vient que tant de Républiques ne jouiſſent qu'à moitié des avantages que procure la liberté. Elles ſont tourmentées par une foule d'inconvéniens dont elles ne peuvent ſe débarraſſer, parce qu'elles en aiment le principe. Nous autres Anglois, nous nous plaignons

de mille déſordres qui tiennent à de certaines prérogatives de la Couronne: que nous importe d'établir par des bills de la libre élection des Communes & le pouvoir des deux Chambres du Parlement, tandis que nous reſpectons dans le Roi le droit qu'il a de nous corrompre?

D'autres Républiques ont un Gouvernement dont toutes les parties ſagement liées ſe prêtent une force mutuelle; mais vous les verrez elles-mêmes y porter la main pour en déranger l'harmonie. Tantôt, par une eſpèce de vertige, les citoyens augmenteront la puiſſance d'une Magiſtrature, & ne s'appercevront de leur faute que quand les haines & les jalouſies qu'ils ont fait naître, ne permettront plus de la réparer; tantôt ils voudront aſſocier des choſes inſociables. Ils voudront jouir dans un État libre des vices agréables qui ont ſoumis leurs voiſins aux ordres

arbitraires d'un Deſpote. Quel peuple eſt aſſez ſage pour appercevoir la relation intime & néceſſaire qui exiſte entre la liberté & les bonnes mœurs? Encouragez l'avarice & le luxe, ſous prétexte de favoriſer le commerce, & je vous prédis que toutes les Lois que vous ferez pour affermir votre liberté, ne vous empêcheront point d'être eſclaves. Quelle République pourroit échapper au ſort de Sparte & de Rome corrompues, quand elle en prendra les vices?

Je ne vous répéterai point ici, Monſieur, tout ce que Milord Stanhope m'a dit ſur le rapport de la morale & de la politique. Il eſt entré dans mille détails, il eſt vrai, très-curieux; mais je puis dire, ſans vouloir vous flatter, que je vous ai entendu faire pluſieurs fois les mêmes réflexions. Il m'a fait voir par quels liens cachés tous les vices ſe tiennent

tiennent les uns aux autres; ils ſont moins dangereux par les maux qu'ils produiſent, que par le bien qu'ils empêchent, en jetant l'ame dans une ſorte d'engourdiſſement qui ne lui laiſſe aucune force. Les bonnes mœurs veillent, pour ainſi dire, comme des ſentinelles devant les Lois, & empêchent qu'on n'oſe même ſonger à les violer; les mauvaiſes mœurs, au contraire, les font tomber dans l'oubli & dans le mépris. Vous vous le rappelez ſans doute, Monſieur, combien de fois dans nos rêveries politiques, n'avons-nous pas cherché des remèdes aux vices de notre Adminiſtration? Combien de projets de réforme n'avons-nous pas imaginés? Mais nous finiſſions toujours nos triſtes entretiens par nous plaindre de ne point trouver d'honnêtes gens pour les exécuter.

Savez-vous, me dit Milord, en finiſſant notre promenade, quelle eſt

la principale ſource de tous les malheurs qui affligent l'humanité? C'eſt la propriété des biens. Je ſais, ajouta-t-il, que les premières ſociétés ont pu l'établir avec juſtice; on la trouve même toute établie dans l'état de nature; car perſonne ne peut nier que l'homme alors n'eût droit de regarder comme ſon propre bien la cabane qu'il avoit élevée & les fruits qu'il avoit cultivés. Rien n'empêchoit, ſans doute, que des familles, en ſe réuniſſant en ſociété pour ſe prêter des forces réciproques, ne conſervaſſent leurs propriétés, ou ne partageaſſent entre elles les champs qui devoient leur fournir des alimens. Vu même les déſordres que cauſoient dans l'état de nature la barbarie des mœurs & le droit que chacun prétendoit exercer ſur tout; & faute d'expérience pour prévoir les inconvéniens ſans nombre qui réſulteroient de ce partage, il dut paroître avan-

tageux d'établir la propriété des biens entre les nouveaux citoyens. Mais nous, qui voyons les maux infinis qui ſont ſortis de cette boëte funeſte de Pandore, ſi le moindre rayon d'eſpérance frappoit notre raiſon, ne devrions-nous pas aſpirer à cette heureuſe communauté de biens, tant louée, tant regrettée par les poëtes, que Lycurgue avoit établie à Lacédemone, que Platon vouloit faire revivre dans ſa République, & qui, grace à la dépravation des mœurs, ne peut plus être qu'une chimère dans le monde?

Avec quelqu'égalité qu'on partage d'abord les biens d'une République, ſoyez ſûr, pourſuivit Milord, que l'égalité ne règnera plus entre les citoyens à la troiſième génération. Vous n'avez qu'un fils, formé ſous vos yeux à l'économie & au travail, & il recueillera votre ſucceſſion cultivée avec ſoin: tandis que moi, à

qui la nature a refuſé vos forces & vos talens, moins actif, moins induſtrieux ou moins heureux, je partagerai la mienne entre trois ou quatre enfans pareſſeux ou peut-être diſſipateurs. Voilà des hommes néceſſairement inégaux; car l'inégalité des fortunes produit infailliblement des beſoins différens & une ſorte de ſubordination déſavouée, il eſt vrai, par les Loix de la Nature & par la raiſon, mais reconnue par les paſſions nombreuſes que les richeſſes & la pauvreté ont déjà fait naître. Il n'eſt pas poſſible que les riches, dès qu'ils ſeront eſtimés & conſidérés par leur fortune, ne ſe liguent & ne prétendent former un ordre ſéparé de la multitude. De la meilleure foi du monde, ils croiront mériter la place qui n'eſt dûe qu'à la vertu & aux talens. Ils s'arrogeront le droit d'être durs, fiers, dédaigneux & inſolens avec les pauvres dont ils excitent à

la fois l'envie & l'admiration. Que de vices tourmentent déjà la Société ! Ils ſe multiplieront avec les Arts inutiles. N'eſpérez plus que le bien public ſoit le premier intérêt du citoyen ; ſa propriété, & les diſtinctions que ſon orgueil s'eſt acquiſes, ſont pour lui des biens plus précieux que la Patrie. Il ſe forme des intrigues, des cabales & des factions ; pendant que le luxe développe dans les Grands l'eſprit de tyrannie, il dégrade la multitude, de jour en jour plus hébétée, & la façonne à l'eſclavage.

On murmure d'abord contre les abus, mais on les ſupporte tant qu'ils ne ſont pas extrêmes, & cette condeſcendance même les accrédite. Parviennent-ils enfin à ce point d'effronterie qui révolte ? Il n'eſt preſque plus temps d'y remédier. Fera-t-on des Lois agraires & ſomptuaires ? Elles ne conviennent plus aux mœurs publiques & privées. On excitera inu-

tilement dans la République des commotions qui prouveront qu'il n'y a plus de Gouvernement ; & pour impoſer ſilence à quelques lois inutiles qu'on oſe encore réclamer, les citoyens effarouchés ſe porteront, autant par avarice que par ambition, aux violences les plus atroces : les paſſions forment les projets les plus vaſtes, le ſuccès les couronne, & la tyrannie appeſantit ſa main ſur des citoyens qu'elle craint ; voilà l'hiſtoire Romaine. S'abandonne-t-on ſans courage & avec nonchalance au cours des événemens & des vices ? Une ſorte de tyrannie froide, timide & concertée, s'établira dans l'État. Le bien public ſera d'abord oublié, & enſuite mépriſé par tout. Des reſcripts honteux, publiés ſous le nom de Lois, ſèmeront la diviſion entre les citoyens, & mettront en honneur l'aviliſſement, la fraude & la délation. La tyrannie ne daignera pas répandre

des torrens de ſang, parce qu'elle mépriſe ſes eſclaves. D'un côté, on ne verra que des oppreſſeurs oiſifs, ſtupides & enivrés de l'immenſité de leur fortune, qui promettront des récompenſes à qui pourra leur rendre le ſentiment du plaiſir, étouffé ſous les voluptés. De l'autre, on verra des opprimés à qui leur miſère a ôté la faculté de penſer ; & ces brutes, qui ne ſe croyent plus des hommes ; & qui ne le ſont plus en effet, ſeront occupées d'une vile pâture qu'on leur refuſe ; voilà l'hiſtoire de ces peuples anciens, Aſſyriens, Babyloniens, Mèdes, Perſes &c. décriés par leur luxe & leur molleſſe, & de la plupart de nos États modernes.

, Aſſeyons-nous un moment ſur cette bruyère, me dit Milord, je ne puis y réſiſter ; mais gardez-moi le ſecret ; je veux vous faire confidence d'une de mes folies. Jamais

je ne lis dans quelque voyageur la description de quelque isle déserte, dont le ciel est serein & les eaux salubres, qu'il ne me prenne envie d'y aller établir une République où tous égaux, tous riches, tous pauvres, tous libres, tous frères, notre première Loi seroit de ne rien posséder en propre. Nous porterions dans des magasins publics les fruits de nos travaux; ce seroit-là le trésor de l'État & le patrimoine de chaque citoyen. Tous les ans les pères de famille éliroient des économes chargés de distribuer les choses nécessaires aux besoins de chaque particulier, de lui assigner la tâche de travail qu'en exigeroit la communauté, & d'entretenir les bonnes mœurs dans l'État.

Je sais tout ce que la propriété inspire de goût & d'ardeur pour le travail, mais si dans notre corruption, nous ne connoissons plus que

ce reſſort capable de nous mouvoir, ne nous trompons pas juſqu'au point de croire que rien n'y puiſſe ſuppléer. Les hommes n'ont-ils qu'une paſſion? L'amour de la gloire & de la conſidération, ſi je ſavois le remuer, ne deviendroit-il pas auſſi actif que l'avarice dont il n'auroit aucun des inconvéniens? Ce ne ſeroit point aux inventeurs des arts que je décernerois des récompenſes propres à exciter l'émulation, mais aux Laboureurs dont les champs ſeroient les plus fertiles, au Berger dont le troupeau ſeroit le plus ſain & le plus fécond; au Chaſſeur le plus adroit, & le plus exercé à ſupporter les fatigues & les intempéries des ſaiſons; au Tiſſerand le plus laborieux; à la femme la plus occupée de ſes devoirs domeſtiques; au père le plus attentif à inſtruire ſa famille des devoirs de l'humanité, & aux enfans les plus dociles aux leçons, & les plus em-

preſſés à imiter les vertus de leurs pères. Ne voyez-vous pas l'eſpèce humaine s'ennoblir ſous cette Légiſlation, & trouver ſans peine un bonheur que notre cupidité, notre orgueil & notre molleſſe recherchée nous promettent inutilement? Il n'a tenu qu'aux hommes de réaliſer cette chimère ſi vantée de l'âge d'or. Quelle paſſion oſeroit ſe montrer dans mon isle? Nous n'aurions point ſur nos têtes ce fardeau des Lois inutiles dont tous les peuples ſont aujourd'hui accablés. Laſſé du ſpectacle fatiguant & inſenſé que préſente l'Europe, je ne puis permettre à mon imagination de s'occuper de ces agréables rèveries, que mon ame ne s'ouvre à de douces eſpérances. Je crois preſque jouir des fantômes que j'ai formés, & ce n'eſt qu'en gémiſſant que je m'en ſépare. Vous m'écoutez avec plus d'attention, me dit Milord, votre cœur, trompé par une illuſion

qui le flatte, s'y repoſe avec plaiſir: ne vous dit-il pas que c'eſt là le bonheur pour lequel les hommes étoient faits?

Partons, Milord, lui répondis-je, je vous ſuis; où, & quand nous embarquons-nous? Allons ſous un ciel nouveau, où, dépouillés des préjugés & des paſſions de l'Europe, nous puiſſions en être éternellement oubliés, & ne plus voir les folies cruelles de nos Gouvernements, & les miſères de nos concitoyens. C'eſt fort bien, me répliqua Milord, avec un ſoupir auquel ſuccéda un ſourire: partons, j'y conſens; mais vous & moi ne formerons pas une république. Qui voudra nous ſuivre? Qui voudra aller chercher loin de ſa patrie un bonheur qu'il y dédaigneroit, s'il le trouvoit ſous ſa main? Nous ſommes parvenus à ce point énorme de corruption, que l'extrême ſageſſe doit paroître l'extrême folie, & l'eſt en

effet. Si nous n'avons pas des hommes tout nouveaux pour en faire à notre gré des citoyens, comment parviendrons-nous à changer leurs idées ? Comment couperons-nous dans leurs cœurs la racine de ces passions sans nombre, toujours renaissantes, & dont l'éducation & l'habitude ont rendu l'empire inébranlable ?

Cicéron blâme quelque part Caton de parler aux Romains de son temps, comme s'il eût été dans la république de Platon : ne méritons pas plus long-temps le même reproche, & soyons plus sages que Caton. Nous rampons dans le fond d'un abîme ; nous y traînons des chaînes pesantes qu'aucune force humaine ne peut rompre ; ne tentons pas de nous élever d'un vol rapide au sommet d'une montagne qui perce les cieux. Rentrons, il est tard ; ce n'est pas la peine d'entamer aujourd'hui la

grande queſtion, s'il eſt poſſible que nos peuples d'Europe, qui ont perdu leur liberté, puiſſent la recouvrer & la conſerver. Demain, ſi vous le voulez, nous en reviendrons aux droits, & ſur-tout aux devoirs raiſonnables des citoyens; nous tâcherons de découvrir quel parti ils peuvent tirer de leur ſituation, preſque déſeſpérée; comment ils doivent être prudens, comment ils doivent être courageux, quels ſont en un mot leurs eſpérances & leurs craintes.

Adieu, Monſieur, cette converſation que Milord me promit hier, nous l'avons eue ce matin. Que de choſes j'ai appriſes, que je brûle de vous redire! Pourquoi le temps me manque-t-il? Attendez, avec bien de l'impatience, la Lettre que je vous écrirai demain. Milord prétend, ce n'eſt point une plaiſanterie, oui, Milord prétend que nous, nous autres François, oui, nous, je ne me trompe

pas, nous pourrions encore être libres ſi nous le voulions; cela paroît miraculeux. Suſpendez votre jugement: je crois en vérité qu'il ne tiendroit qu'à nous que Milord eût raiſon.

A Marly ce 16 *Août* 1758.

LETTRE CINQUIÈME.

Quatrième Entretien. Idées générales des devoirs du bon citoyen dans les États libres: quelle doit être ſa conduite dans les Monarchies, pour éviter une plus grande ſervitude & recouvrer ſa liberté.

J'ATTENDOIS avec la plus vive impatience, Monſieur, la converſation que je vous ai annoncée par ma dernière lettre. Malgré la confiance que les lumières de Milord m'ont inſpirée, je me défiois de ſes promeſſes, & je vous prie de me le pardonner, je craignois qu'il ne me menât encore dans quelque isle déſerte pour n'y faire qu'une réforme imaginaire. J'avois beau me rappeler tout ce qu'il

m'avoit dit de la prudence & du courage, avec lesquels un citoyen doit remplir ses devoirs de citoyen ; tout cela ne portoit point à mon esprit des idées ni assez claires, ni assez fixes. A peine commençois-je à me tracer un plan de conduite, que je me trouvois ou trop prudent ou trop courageux. J'étois comme le pilote d'un vaisseau, porté par la tempête dans des mers inconnues, & qui, n'ayant ni carte ni bousole, n'ose diriger sa course d'aucun côté, dans la crainte de s'égarer encore davantage.

Je n'étois occupé que de mon embarras, lorsque l'heure de cette promenade, tant desirée, arriva enfin. Milord, lui dis-je sans préambule, vous l'avez remarqué dans nos entretiens précédens ; il ne faut point tenter de sauter à pieds joints de Marly à Paris ; la prudence doit toujours être associée au courage : vous prescrirez une conduite différente au

Turc, à l'Eſpagnol, au François, à l'Anglois & au Suédois; chacun doit avoir ſa façon d'être ſage, prudent & courageux. Je trouve toute ſimple celle des Peuples qui ſe ſont réſervé la puiſſance législative, ou qui n'ont accordé au Prince & à d'autres Magiſtrats que la puiſſance exécutrice; mais il n'en eſt pas de même des Nations qui ont un Monarque législateur armé de toutes les forces de l'État, préſent & agiſſant par-tout par des Officiers qui ſont les miniſtres de ſa volonté, & qui croyent augmenter leur pouvoir, en ne donnant aucune borne à celui de leur maître.

Je conçois très-bien que ſi j'étois né à Stokholm, je me ſerois bientôt fait une aſſez bonne méthode de philoſophie, & qu'il ne me ſeroit pas difficile de la ſuivre. La dignité de citoyen eſt établie en Suède ſur les Lois les plus claires: la liberté n'a d'orages à eſſuyer que de la part

de quelques frippons, qui craignent l'impartialité des Lois, ou qui ſe flattent, comme nos gens de qualité, d'être des deſpotes en ſous-ordre, s'ils peuvent conférer au Prince une autorité ſans bornes. Quelques entrepriſes tramées ſourdement en faveur de la tyrannie, ne ſervent qu'à donner plus de zèle aux bons citoyens pour le bien public, & les rendre plus attentifs. Les cabales & les intrigues n'auront qu'un temps : le nombre des créatures d'un Prince, dont on a ſagement limité le pouvoir, doit diminuer de jour en jour: le parti de la liberté doit donc ſans ceſſe acquérir de nouvelles forces; & l'eſprit général de la Nation la diſpoſe & l'invite à conſolider les principes de ſon Gouvernement. De quoi s'agit-il alors ? de mettre en pratique les vérités dont vous m'inſtruisîtes hier, & de prendre des meſures pour que les Suédois ayent

autant de reſpect pour les Lois, qu'ils ont d'amour pour leur liberté. Je chercherois à rendre ces Lois plus chères, en empêchant que leurs Miniſtres ne puſſent les négliger ni en abuſer. Il faudroit tirer un meilleur parti du Sénat, non pas en diminuant l'autorité des Sénateurs qui n'eſt pas trop grande, mais en bornant le temps de leur magiſtrature, dont la perpétuité ſépare trop leurs intérêts, de ceux de la Nation. Des Magiſtrats perpétuels n'inſpireront jamais une certaine confiance. Je publierois ſur les toits qu'il faut craindre l'orgueil, la négligence, l'ambition & l'avarice de ſeize Sénateurs à vie, qui, peut-être, en irritant un jour la Nation contr'eux, la ſubjugueront, ou la porteront à faire, par déſeſpoir, la ſottiſe du Dannemarck, qui ſe créa un Roi abſolu pour ſe délivrer de la tyrannie de ſon Sénat.

En Angleterre, ajoutai-je, vous avez un Parlement qui eſt le promoteur & le protecteur des Lois. Si le Prince ne peut rien ſans le concours de ce Corps auguſte; ſi les Miniſtres répondent ſur leurs têtes de ſes injuſtices, il eſt vrai cependant que vous avez accordé tant de prérogatives à la Couronne, que le Roi peut aiſément corrompre les principaux Membres du Parlement, & retarder l'activité ou rendre inutile le zèle des autres. Cette ſituation eſt fâcheuſe; elle devoit vous faire perdre votre liberté; mais votre Nation, qui en eſt extrêmement jalouſe, & qui par ſyſtème ſe défie de la Cour, & veut que ſes Repréſentans penſent comme elle, eſt toujours prête à venir au ſecours de la choſe publique, ſi elle étoit trahie par ceux qui doivent la défendre. Je me rappelle d'avoir oui dire que Walpole réuſſit, je ne ſais en quelle année, à faire

recevoir l'établiſſement des *Acciſes*; qui, donnant un revenu fixe & aſſuré au Roi, l'auroit mis en état de ſe paſſer des ſecours annuels de la Nation, & par conſéquent de l'aſſervir. Il avoit corrompu par ſa libéralité ceux que ſon éloquence n'avoit pas entraînés. Une émeute répara la ſottiſe ou la perfidie de ce pauvre Parlement: le Peuple furieux s'attroupa dans les rues de Londres; Walpole eut peur d'être aſſommé, le Roi d'être renvoyé dans ſon Electorat de Hanovre, & peut-être de quelque choſe de pire; car qui ſait ce qui ſe paſſe dans la tête d'un poltron? & le Bill des Acciſes fut déchiré.

Avec l'appui d'une pareille Nation, je devine, ſi je ne me trompe, tout ce que peut faire un bon citoyen; plutôt que de laiſſer tomber ou affoiblir le parti de l'oppoſition, je contrarierois la Cour, même quand

elle auroit raiſon; car il faut qu'un Peuple, dont la liberté n'eſt pas imperturbablement affermie, ſoit toujours ſur le qui vive; il doit craindre le repos comme l'avant-coureur de ſon indifférence pour le bien public, & ſe faire une habitude de contredire & de diſputer pour n'être pas la dupe des vertus vraies ou affectées, par leſquelles un Prince pourroit le tromper & lui inſpirer un engouement dont ſon ſucceſſeur profiteroit pour augmenter ſon autorité. On dit, Milord, que vous ne manquerez jamais de cette oppoſition: au défaut des bons citoyens, ce parti ſe groſſit de tous les ennemis du miniſtère & des ambitieux qui y aſpirent. Quoi qu'il en ſoit, ſi j'avois l'honneur d'être Anglois, une Baſtille ne me fermeroit pas la bouche; & quand je parlerois en homme qui connoît ſes droits, d'inſipides railleurs ne me traiteroient pas de Romain, c'eſt-à-dire d'inſenſé.

Je ſemerois de bonnes maximes dans le Public: peut-être me trompé-je; mais il me ſemble, Milord, que, vous autres Anglois, vous êtes plus attachés à vos Lois qu'à votre liberté même. Je reſpecte ce ſentiment, & je me garderois bien de vouloir l'entamer, mais je tâcherois, Milord, de faire connoître & haïr les défauts de votre Gouvernement dont vous m'avez parlé; je tâcherois de faire deſirer à mes compatriotes quelque choſe par-delà la liberté périlleuſe, & les priviléges qu'ils croient tenir de leur *Grande Chartre*. Je les ferois remonter à cette Chartre éternelle, que chaque Nation tient de Dieu même, & dont il nous inſtruit par la voix de notre raiſon. En perfectionnant ſon Gouvernement, je ne puis pas croire qu'on s'expoſe au danger de moins aimer, ou de moins reſpecter ſes Loix. Les têtes philoſophiques des Anglois comprendroient

à la fin qu'il eſt ridicule de laiſſer au Roi d'immenſes prérogatives, pour avoir le plaiſir d'en ayoir peur, & d'y réſiſter peut-être un jour ſans beaucoup de ſuccès.

Les Suiſſes ſont libres, & le ſeront tant qu'ils conſerveront une barrière impénétrable entr'eux & le luxe. Je vois pluſieurs défauts dans le Gouvernement de leurs Cantons: quelquefois on n'a pas pris aſſez de précautions contre les ſaillies trop impétueuſes de la Démocratie: quelquefois la forme du Gouvernement eſt trop ariſtocratique. N'importe, Milord, ſi j'étois né en Suiſſe, je laiſſerois aller les choſes comme elles vont; il me ſemble que je devrois être content du bonheur que je goûterois; je m'en fierois à une certaine habitude qui conduit mes compatriotes, & dont il eſt d'autant plus difficile de les déranger, que leurs Magiſtrats ne peuvent commettre que

de

de petites injuſtices, & que les affaires de leurs voiſins les touchent peu. Je me bornerois à faire le métier de Cenſeur, & je ſerois inexorable contre le luxe, l'avarice & la prodigalité.

Pour la République des Provinces-Unies, elle jouit encore de ſa liberté, puiſqu'elle eſt encore en poſſeſſion de faire ſes loix; mais ſon Gouvernement ſe déforme depuis qu'elle a changé en magiſtrature ordinaire une dictature qui devoit être réſervée pour des temps courts & difficiles. Le Stadhouder n'eſt encore qu'un lionceau qu'on tient à la chaîne; mais il peut la rompre & devenir un lion. Parlons ſans figure: tout invite ce Prince à ruiner ſa Patrie. D'une part, c'eſt une Nobleſſe qui trouve dans la Cour du Stadhouder des diſtinctions dont elle eſt jalouſe, & qui mépriſe des bourgeois qui ſont plus puiſſans qu'elle; de l'autre,

ce ſont des Provinces & des Villes aſſez mal-adroitement confédérées, & qui ont des intérêts différens. Joignez à cela peu d'amour pour la liberté & une avidité inſatiable dans la Banque & dans le commerce. Avec tout cela, vous pouvez conduire loin les Hollandois, & je ne me chargerois pas de les réformer. Mais permettez, Milord, que je paſſe à un objet plus intéreſſant pour moi. Vos Anglois & les Suédois ſont ſur le chemin qui conduit au but, & n'ont à parcourir qu'un eſpace très-court pour y arriver; mais nous! les Eſpagnols, les Italiens, les Allemands, &c. voyez je vous prie, où nous en ſommes réduits. Eh bien! me répondit froidement Milord, le voyage ſera plus long & plus difficile: il ne s'agit que de prendre plus de précautions & de faire de plus grands préparatifs.

Rien ne me paroît plus ſage,

Monſieur, que tout ce que m'a dit Milord Stanhope ſur notre ſituation. Il faut commencer par attaquer ces préjugés, nés pendant la barbarie des fiefs, & qui, ſoutenus à l'ombre du pouvoir arbitraire, continuent à braver impudemment le ſens commun, & à nous dégrader. Nos pères, comme vous le ſavez, ont apporté de Germanie le Gouvernement le plus libre que puiſſent avoir des hommes; mais à peine furent-ils établis dans les Gaules, que corrompus par leur fortune & les mœurs Romaines, ils perdirent leur ancien génie. Trop ignorans pour rien craindre ou pour rien prévoir, ils ſe laiſſèrent pouſſer par les événemens de révolutions en révolutions : ils oublièrent leurs anciennes Lois, qui ne leur ſuffiſoient plus, & devinrent, en ne connoiſſant point d'autre police que celle des Fiefs, les

tyrans les plus impitoyables, ou les eſclaves les plus vils.

A force de ſe gouverner par des coutumes incertaines, toujours ſubordonnées aux ſuccès de la guerre, & qui ne rapprochoient les hommes que pour les rendre plus malheureux, on ſentit malgré ſoi la néceſſité d'avoir quelque règle, & au milieu de l'ignorance profonde où l'on étoit plongé, les erreurs les plus ridicules devinrent les ſeuls principes de notre droit public. On ſe perſuada que la ſociété n'avoit point d'autre origine que celle des Fiefs, & nous voyons déjà où cette première ſottiſe peut conduire. On crut enſuite que tous les Fiefs avoient été à leur naiſſance autant de dons de la part du Suzerain dont ils relevoient; autre bêtiſe: on en conclut une troiſième, c'eſt-à-dire que tout le Royaume avoit originairement ap-

partenu au Roi, puiſque n'ayant point lui-même de Suzerain, tous les Seigneurs étoient ſes vaſſaux immédiats ou ſes arrière-vaſſaux. A de ſi belles connoiſſances hiſtoriques, on joignit des principes de brigands au-lieu de principes de droit. On ne ſavoit pas alors que reprendre ſes dons, c'eſt voler; ainſi quelles que fuſſent les uſurpations des Rois, on penſa qu'ils ne faiſoient que rentrer en poſſeſſion de ce qui leur avoit autrefois appartenu, & il n'y eut pas moyen de les blâmer; car la Nation n'exiſtant pas, perſonne ne ſongeoit à ſes droits. Avec une doctrine ſi favorable au pouvoir arbitraire, le Prince eût été deſpotique, ſi la brutalité des mœurs publiques, la fierté des Seigneurs & les préjugés qui accompagnent toujours l'ignorance, n'euſſent empêché d'être conſéquent.

Malgré la philoſophie dont notre ſiècle ſe pique, mais que nous n'ap-

ſions de nous rendre libres, & il ne nous eſt pas ſeulement venu dans la penſée d'en profiter : quand on a trop mépriſé ou trop haï le Prince pour ne ſe pas ſoulever contre lui, on a encore reſpecté cette puiſſance qui l'avoit invité à trahir ſes devoirs. Aucune bouche n'a prononcé le mot de liberté pendant la Ligue & pendant la Fronde. On s'eſt remué, on s'eſt agité ſans ſavoir ce qu'on vouloit, & par conſéquent ſans ſuccès, & il en a couté bien des travaux, bien des peines pour reſter tel qu'on étoit auparavant.

Que vos Gens-de-Lettres, me diſoit Milord, ne proſtituent plus leurs talens en flattant les vices du Gouvernement : faits pour éclairer, ils vous trompent & vous font mépriſer chez les étrangers. Votre Académie ne ſe laſſera-t-elle point de répéter les éloges faſtidieux du Cardinal de Richelieu & de Louis-le-Grand?

Louer deux deſpotes fameux par l'injuſtice & la dureté de leur adminiſtration, n'eſt-ce pas préparer le Public à admirer leurs imitateurs ? Vos hiſtoriens ſur-tout font pitié ; ce ſont, malgré l'élégance fleurie de leur ſtyle & quelques réflexions indévotes, les perſonnages du monde les plus plats, & les moins inſtruits du droit de la Nature & des Nations. Que leurs écrits reſpirent une généreuſe liberté ; que l'eſpérance d'obtenir une petite penſion ou quelque politeſſe dédaigneuſe de la part d'un Miniſtre, n'aviliſſent pas leur ame !

L'Hiſtoire n'eſt bonne qu'à occuper la curioſité d'un enfant, ſi elle n'eſt pas une école de morale & de politique. Qu'elle étale les droits des Peuples ; que jamais elle ne s'écarte de cette première vérité d'où découlent toutes les autres : que l'homme n'eſt pas fait pour obéir aux volontés d'un autre homme, mais aux ſeules

Lois, dont le Magiſtrat, quel que ſoit ſon nom, quelle que ſoit ſa prééminence, ne peut être que l'organe & le Miniſtre.

L'Eſprit des Lois a bien des défauts: les idées fondamentales de ſon ſyſtême ſont fauſſes; tout y eſt découſu, rien n'y eſt lié: l'Auteur, en un mot, trop vif pour approfondir les matières qu'il entrevoit, croit avoir tout vu, quand il a ramaſſé quatre ou cinq penſées ingénieuſes ſur un objet. Son Ouvrage mérite cependant une grande conſidération: il fait haïr le pouvoir arbitraire par la multitude même qui le lit, qui croit l'entendre, & qui s'accoutume, par cette lecture, avec des idées de liberté. Vous cheminez ſans vous en appercevoir. J'ai oui-dire que l'uſage, qui s'eſt introduit pendant le cours de vos derniers démêlés, d'imprimer les arrêtés & les remontrances de vos Parlemens, a été pour vous une

occaſion de penſer, de refléchir & de vous inſtruire. Vous apprenez l'Anglois: vous traduiſez nos Ouvrages; vous les goûtez: quelques-uns même de vos Ecrivains s'occupent de politique, & c'eſt une preuve que ce genre d'étude n'eſt plus indifférent à votre Nation.

Il eſt vrai, reprenoit Milord, que vos Ecrivains politiques qui ne font guères que commenter l'*Eſprit des Lois*, qu'ils regardent comme le Code de la Nature, ſont encore bien loin des bons principes, mais ils y parviendront à force de les chercher: ils font main-baſſe ſur tout ce qui les choque; mais en louant leur zèle, je voudrois qu'ils ſoupçonnaſſent que vous pouvez avoir dans votre conſtitution actuelle pluſieurs défauts qui font votre ſûreté, & qu'un bon citoyen, s'il a des lumières, doit reſpecter & chérir. Par exemple, c'eſt ſans doute un mal en ſoi qu'il y ait

des dignités héréditaires. L'émulation eſt étouffée, & rien n'eſt plus contraire aux premières idées d'une politique raiſonnable. On ne fauroit approuver que votre Nobleſſe ait dans ſes terres des juſtices patrimoniales, que le Clergé poſſède des droits inconnus aux autres citoyens, & que quelques Provinces jouiſſent de certaines franchiſes qui troublent l'harmonie du tout, &c. S'il s'agiſſoit de donner des Lois à une Société, tout cela certainement ne pourroit pas ſervir de modèle : mais Platon, qui ſe ſeroit bien gardé de barbouiller ſa République de tous ces vices, ſe garderoit bien aujourd'hui, en commençant une réforme, d'en vouloir purger notre Gouvernement; il ſentiroit que vous avez beſoin de certains défauts pour tenir votre Nation au-deſſus du deſpotiſme rigoureux qui la menace. Un abus eſt néceſſaire quand il ſert de remède à un vice plus grand. La tête encore

pleine de vos beaux principes ſur le pouvoir législatif, & l'autorité royale à laquelle vous ne fixez aucune borne, reformez les abus dont je viens de parler, ou d'autres encore de même nature, ramenez tout à cette ſage égalité où doit tendre un peuple libre, avant que de vouloir établir la liberté du Gouvernement, & tout deviendra vil, abject, & rempant en France, comme tout eſt vil, abject & rempant en Turquie. Tout ſera peuple; tout ſera par conſéquent eſclave, & vos Miniſtres, qui ſe croiront des Viſirs, commettront ſans crainte leurs injuſtices.

Les Anglois, Monſieur, ont auſſi leurs défauts qu'il faut laiſſer ſubſiſter pour les oppoſer aux défauts plus conſidérables & plus dangereux que conſerve encore la forme de leur Gouvernement. Milord Stanhope eſt perſuadé que ſi on parvenoit par de bons réglemens à ren-

dre le peuple de Londres modeſte, doux & docile comme les bourgeois de Paris aux prémiers ordres d'un Commiſſaire de Police, avant que d'avoir reſtraint la prérogative royale, la Cour deviendroit colère, orgueilleuſe & tyrannique; & que le Parlement qui ſe ſentiroit des mœurs générales de la Nation, n'auroit bientôt plus une certaine âpreté de caractère qui entretient le courage & la liberté. Il croit que la licence qui produit quelquefois des libelles, prévient un mal plus grand que produiroit l'ignorance des citoyens. Il peut ſe faire que quelques Miniſtres ayent été troublés dans des opérations raiſonnables par des ſatyres & des écrits injurieux; mais il eſt certain que l'attention du Public à les examiner & à les blâmer, a ſervi de frein à leur ambition. Il m'a rapporté pluſieurs projets de bills qui ont été propoſés dans le Parlement,

que la plupart de nos politiques prendroient pour des chefs-d'œuvre de ſageſſe, & auxquels cependant les Anglois auroient été infenſés de donner force de Loi dans la ſituation préſente de leur Gouvernement.

Ces réflexions judicieuſes m'ont rappelé, Monſieur, les *Annales Politiques* de l'Abbé de Saint-Pierre, qui parurent il y a quelque temps. Que de droiture, diſois-je avec tout le monde ! Que de bienfaiſance dans cette politique ! Quel amas d'idées utiles ! Qu'il ſeroit heureux que ces admirables ſpéculations fuſſent réduites en pratique ! Pourquoi notre perverſité ne nous permet-elle de les regarder que comme les rêves d'un homme de bien ? J'ai changé d'avis depuis que je ſuis inſtruit par Milord. J'ai lu attentivement, m'a-t-il dit, tous les ouvrages de ce bon citoyen, & il m'a paru bien ſurpre-

nant qu'avec beaucoup d'eſprit, plus d'amour encore pour la vérité, quatre-vingts ans paſſés dans le commerce de vos philoſophes & des gens du monde, & ſous un Gouvernement dont il avoit cent & cent fois vu les abus les plus extraordinaires, il ne ſoit pas parvenu à connoître les hommes & les reſſorts de la Société. Milord eſt ſérieuſement fâché que le François le plus zélé de ſon temps pour le bien public, n'ait preſque toujours imaginé que des réformes contraires à notre liberté, & favorables au deſpotiſme.

En effet, Monſieur, liſez la méthode de l'Abbé de Saint-Pierre pour rendre les Ducs & Pairs utiles, & ſa doctrine au ſujet des immunités du Clergé, des priviléges de la Nobleſſe, du pouvoir & des devoirs de nos Parlemens, & vous trouverez par-tout qu'il mérite les juſtes reproches que je lui fais.

Croit-il voir quelque part un abus ; il ne manque jamais de vouloir l'écraſer ſous le poids de l'autorité royale, & il ne lui en coûte rien pour imaginer un Miniſtre honnête homme qui voudra & qui fera le bien ſans difficulté. Il ſait que le citoyen doit obéir au Magiſtrat ; mais il ignore parfaitement qu'il eſt encore plus néceſſaire que le Magiſtrat obéiſſe à la Loi. Il met toujours le Roi à la place de la Loi, au-lieu que dans un plan raiſonnable de réforme, tout doit tendre à ſoumettre le Roi à la Loi. Nos maux ne viennent pas de l'indocilité des ſujets, mais de l'abus que le Gouvernement fait de leur obéiſſance. Voilà le ſiége de notre maladie ; c'eſt-là qu'il faut appliquer un remède. Toujours conduit par de petites vues, l'Abbé de Saint-Pierre veut prévenir quelques accidens, mais il en entretient la cauſe. Qu'on propoſe au contraire

& quelques-unes de vos Provinces ſe gouvernent encore par des Etats. On n'étrangle point tout cela comme on étrangle un Viſir ou un Bacha qu'on a tirés de la pouſſière.

Ces corps tiennent de la coutume ou de leur ancienne conſtitution une certaine manière d'être; & quelque contraires que puiſſent paroître leurs priviléges aux maximes d'une politique qui ſe propoſeroit un Gouvernement parfait, il ne faut pas croire qu'en les détruiſant, on fît un pas vers le bien. N'eſt-ce pas Machault, que vous appelez un certain homme qui a gouverné vos finances? C'étoit un tyran, de vouloir dépouiller le Clergé de ſes immunités & l'aſſujettir à une nouvelle forme de contribution, ſous prétexte que tout citoyen doit ſubvenir également aux beſoins de l'État. Quelle abſurdité, de vouloir tranſporter dans une Monarchie les maximes d'un Gouvernement libre!

Les honnêtes gens qui applaudiſſoient à cette conduite, ſans découvrir le piége qu'elle cachoit, n'étoient en vérité que des ſots. On auroit aboli les priviléges du Clergé, ſans que les tailles & la capitation, ainſi que s'en flattoient des étourdis, euſſent diminué d'un ſol. Il eſt plaiſant de croire que le Gouvernement volera un Corps de l'État pour faire des reſtitutions à l'autre. Les François ſont trop crédules ou trop prompts à eſpérer. Savez-vous ce qui ſeroit arrivé ? En voyant le Clergé humilié, les autres Ordres auroient ſouffert leur humiliation avec plus de ſtupidité.

Je voudrois, me dit Milord, que chez une Nation qui n'eſt pas libre, on ſe gravât bien profondément dans la tête que les réformes propoſées par le Miniſtère ſont autant de panaux qu'il tend à la confiance des Peuples. On commence toujours par promettre

un bien ; & peut-être que pour tromper les eſprits, on tiendra d'abord parole ; mais ſoyez ſûr que le mal n'eſt pas loin : les deſpotes ont le malheureux ſecret d'infecter tout ce qu'ils touchent. Liſez l'hiſtoire de toutes les Monarchies, & vous verrez par-tout que c'eſt à force de réprimer de petits abus dans la Nation, qu'eſt né l'abus intolérable du pouvoir arbitraire ; examinez comment ſe ſont formées les Ariſtocraties : voyez par quel art les Magiſtrats ſe ſont rendus les maîtres du Peuple & par-tout vous trouverez qu'on a fait le mal ſous prétexte de faire le bien. Ne voyez-vous pas qu'on ſe fait un titre de la ſottiſe que la Nobleſſe & votre Tiers-État ont eue de rendre le Roi maître de leur fortune, pour attaquer aujourd'hui les immunités du Clergé ? Ce qui ſe paſſe ſous vos yeux n'eſt pas nouveau. Un droit qu'on vient d'acquérir par adreſſe

eſt à peine établi, qu'il ſert déjà de titre pour en uſurper un autre: en un mot c'eſt une règle générale, & toujours vraie, qu'un Corps ne perd jamais aucun de ſes droits, ſans que tous les Citoyens ne reſſentent le contre-coup de cette perte. Eſt-on inférieur; on eſt écraſé par la chûte de ſon ſupérieur: eſt-on placé au-deſſus du corps qu'on humilie; une marche de l'eſtrade ſur laquelle on eſt élevé, s'eſt écroulée.

La politique, pourſuivit Milord, preſcrit un certain ordre dans la conduite des peuples qui veulent ſecouer le joug; toutes les circonſtances ne ſont pas égales pour le ſuccès d'une pareille entrepriſe; & ſi on ne les conſulte pas pour oſer plus ou moins, on échouera néceſſairement. Il y a des moments de fermentation chez tous les peuples, dont il faut ſe garder d'être la dupe. Le mouvement eſt-il ſubit & occaſionné par un accident

paſſager ; vous devez n'en rien eſpérer : eſt-il le fruit d'un reſſentiment ; les eſprits ne ſe ſont-ils échauffés qu'avec lenteur & avec peine : je compterai alors ſur leur fermeté, & ils voudront être libres, ſi je leur fais voir que la liberté ſeule peut les rendre heureux. Ce n'eſt pas tout ; il faut faire une attention particulière aux motifs qui excitent la fermentation : le Peuple ſe laſſera de ſouhaiter un bien, s'il lui paroît d'un prix inférieur à la peine qu'il ſe donne pour l'acquérir : il ne ſacrifiera pas ſa fortune pour faire ſimplement diminuer ou abolir un impôt. Mais quand nos pères, après que la doctrine de Luther & de Calvin eut fait de certains progrès, furent animés par un intérêt ſupérieur à tous les biens de ce monde, ils ſe trouvèrent capables de faire les plus grands ſacrifices & de ſupporter les plus longs dangers. La conſtance que leur inſpiroit l'intérêt

térêt de la Religion, leur donna la perſévérance néceſſaire pour réformer notre Gouvernement, & la même cauſe produira encore les mêmes effets.

Mais dans le cours ordinaire des choſes, où rien ne ſe fait que par des mouvemens meſurés, il faut tâcher de remonter peu-à-peu aux principes abandonnés & preſque oubliés, de ſon ancien gouvernement. Cette méthode confirmée par des expériences conſtantes & uniformes, empêche que les eſprits ne ſoient effarouchés par la nouveauté ou la hardieſſe des entrepriſes: elle trouve les cœurs préparés à une révolution, parce que nous ſommes naturellement portés à reſpecter la ſageſſe de nos pères; & ſans trop irriter le deſpote, elle empêche qu'il ne ſe porte aux dernières extrêmités.

Vous ſentez dès-lors combien il eſt important de conſerver avec ſoin ces

reſtes de droits, de priviléges & de prérogatives que quelques corps & quelques provinces tiennent de l'ancienne conſtitution ; ce ſont, pour parler ainſi, autant de jalons qui vous marquent la route que vous devez vous faire. Qu'on ôte à la Nobleſſe toutes ſes diſtinctions, vos Bourgeois qui en ſont jaloux n'y gagneront rien, & les Bachas de vos provinces en ſeront plus durs, moins polis & plus injuſtes. Tant que le Clergé conſervera ſes immunités, la Nobleſſe & le Peuple ſe ſouviendront que ces droits particuliers aujourd'hui aux Eccléſiaſtiques, étoient communs autrefois à tous les Citoyens, & dans une occaſion favorable, l'eſpérance de les recouvrer, les rendra capables de les reprendre. Que la Nobleſſe ne ſoit pas offenſée de la fierté qu'elle trouve quelquefois dans les ordres inférieurs des Citoyens : s'ils étoient entièrement écraſés, on la forceroit bientôt elle-

même à renoncer à ſon orgueil. Ne comprenez-vous pas que vos grands ſeigneurs ne ſont obligés de valeter aujourd'hui dans des antichambres & d'y mendier de petites faveurs, que parce que cette petite Nobleſſe qui faiſoit la force, le luſtre & la grandeur de leurs pères, tremble ſous les ordres d'un Intendant ou d'un Commandant de province? Tant que les Parlemens défendront avec vigueur leur police, leur forme & leur dignité, le peuple penſera que le Roi n'eſt pas, comme le Grand-Turc, maître de tout renverſer au gré de ſes fantaiſies. Cette manière de penſer, entretiendra une certaine élévation dans les ames. En un mot, c'eſt le courage des corps & des grandes compagnies qui ſert de ſauve-garde & de point de ralliement aux bons citoyens; c'eſt leur ſervitude qui rétrécit & affaiſſe l'eſprit & le cœur des particuliers.

Vous devinerez ſans peine, Mon-

ſieur, les conſéquences que Milord Stanhope a tirées de ces réflexions. Si quelques corps conſervent encore leur forme primitive, non-ſeulement ils ſont en droit de la défendre, c'eſt même un devoir auquel ils ne peuvent manquer ſans ſe rendre coupables de trahiſon envers la ſociété. Si les progrès du pouvoir arbitraire les ont déjà abâtardis, ils ne doivent rien négliger pour réparer leurs pertes. Ont-ils en quelque ſorte changé de nature; ne conſervent-ils rien de leur premiére inſtitution; ne peuvent-ils plus appliquer les anciennes coutumes à leur ſituation préſente: qu'ils ſaiſiſſent toutes les occaſions pour ſortir de leur abaiſſement; qu'ils tâchent, ſuivant que les circonſtances le permettront, de ſe faire de nouveaux droits, & qu'au défaut des anciennes loix fondamentales, qu'on ne conſulte plus & qu'à peine on daigne nommer, ils ayent recours au droit

naturel, qui eſt & qui ſera toujours le même dans tous les temps & dans tous les lieux.

C'eſt une prudence, mais une prudence pleine de courage qui doit diriger la conduite des corps. Leur faute la plus ordinaire, c'eſt de ne pas connoître leur force ou de s'en défier. Je vous l'avoue, me diſoit Milord, je ne ſuis point en peine de leurs ſuccès, quand on les attaque ſans ménagement & avec cette ſorte de hardieſſe effrontée qui ſuppoſe toujours du mépris pour eux. On les irrite par ces bravades en même-temps qu'on leur apprend ce qu'ils doivent craindre pour l'avenir. On les attache par cette hauteur à leurs intérêts autant par paſſion que par raiſon. On les rend enfin plus entreprenans, en les retirant d'une routine qui ralentit leur marche. Mais je tremble pour eux, quand on s'étudie à les corrompre par des faveurs, ou à les tromper

en les laiſſant s'engourdir dans le repos.

Tout eſt perdu ſi on emploie pour les ſéduire ces ruſes, ces fineſſes, ces cajoleries qu'on a appelées du beau nom de politique; & que les affaires ſe traitent par voie de négociation, cet art funeſte produira l'effet qu'en attend un deſpote, ſi les corps qu'il veut humilier ou détruire, au-lieu de ne parler que de leur devoir & de prendre le Public pour arbitre ou pour juge, ont la malhabileté de chuchoter leurs raiſons & de défendre par des artifices leur dignité ou leur exiſtence. Telle eſt la nature des choſes: la ruſe doit à la longue réuſſir au plus puiſſant, dès-que le plus foible aura l'imprudence de négocier: dans toute négociation, la raiſon du plus fort finit par être la raiſon la plus forte. Les corps n'ont que les loix, leur honneur & une conſcience inflexible à oppoſer à leurs ennemis: rompre plu-

tôt que plier, voilà leur deviſe. Une gravité magnanime leur conciliera l'eſtime ou plutôt l'admiration publique; avantage d'autant plus conſidérable que le deſpote qui n'oſe encore faire une violence ouvertement, ſe verra dans la néceſſité de reculer ou de ſe rendre odieux.

Vous connoiſſez, Monſieur, un certain petit homme qui, en donnant une tournure philoſophique à des vérités proverbiales, s'eſt fait auprès de certaines gens la réputation d'un grand philoſophe. Ce petit homme, qui ſe remue dans le monde, comme ſi on l'avoit fait le tribun des gens-de-lettres, qui a une très-grande ambition pour de très-petites choſes; qui ne paſſe pas pour flatteur ou pour bas, parce qu'il eſt impertinent en public, qu'il y parle d'un ton bruſque & déciſif, & qu'il attend un tête-à-tête pour être modeſte & complaiſant; eh bien donc, ce petit homme qu'on

avoit fait venir de je ne ſais quelle petite ville, pour lui faire je ne ſais quel petit profit, ſe trouvoit aux États d'une province qu'on vouloit dépouiller de ſes droits: il ne manque pas de clabauder avec ſes poumons invincibles que Dieu lui a malheureuſement donnés, qu'il falloit couper le différend par la moitié, & faire habilement le ſacrifice d'une partie de ſon droit pour conſerver l'autre.

Non, Monſieur, notre grand philoſophe & ſes pareils bavarderont tant qu'il leur plaira; vous & moi nous en croirons Milord Stanhope. Il eſt queſtion d'exiſter, s'écrient-ils. Sans doute, & Milord dit la même choſe, mais il veut qu'on exiſte avec honneur & avec ſûreté, & il nous offre des moyens nobles, grands & ſûrs pour exiſter, tandis que les autres, corrompus par l'eſpérance de quelque gratification, ou ne conſultant que leur poltronnerie, ſe contentent d'une

exiſtence précaire, & courent ainſi à leur ruine. Leur grand argument, c'eſt qu'il eſt indécent que le Roi recule devant ſes ſujets; ſa dignité en ſeroit bleſſée. Cela s'appelle, dit Milord, renverſer toutes les idées de la ſociété; c'eſt dire que la Nation eſt faite pour le Prince, & non le Prince pour la Nation. Au compte de ces Meſſieurs, ſeroit-il plus décent que la vérité, la juſtice & la raiſon reculaſſent devant le Roi?

J'en appelle à l'expérience, Monſieur: parcourez toutes les hiſtoires; je n'en excepte aucune: vous verrez que la molleſſe dans la conduite a toujours fini par ruiner les partis qui s'y ſont confiés, & que la fermeté au contraire a toujours eu le ſuccès le plus complet. Pourquoi? c'eſt que chaque homme porte dans l'ame un commencement de crainte qui le perd s'il s'y livre: tel ennemi que j'aurois effrayé par un peu de courage, de-

vient audacieux, ſi je lui laiſſe voir que je le crains ; telle eſt la morale des paſſions. Il n'y a pas long-temps que le Parlement de Paris a triomphé de la Cour, parce qu'il n'a pas craint d'être exilé. Dans une circonſtance encore plus critique, cette compagnie ne s'eſt ſoutenue qu'en ne ſe relâchant ſur rien. Elle ſe ſeroit perdue & nous avec elle, ſi elle n'eût mieux aimé donner ſes démiſſions & s'anéantir en quelque ſorte, que de ſouffrir qu'on l'avilît. Le courage impoſe à l'imagination des perſonnes même les plus ſages : mais la prudence, ſi elle n'eſt que commune, eſt preſque toujours peu eſtimée, & plus elle eſt grande, moins elle eſt apperçue par le Public.

Il me ſemble que ma lettre commence à devenir bien longue : je ne la finirai pas cependant, Monſieur, ſans vous faire part d'une réflexion bien importante. S'il eſt du devoir des corps & des compagnies, m'a dit

Milord, de tout tenter pour ſoutenir leurs droits, ce ne doit être que dans la vue de ſecourir, de ſervir & de protéger la Nation entière. Sans cela, ils ne diſputeroient à l'oppreſſeur de l'État que le droit excluſif de tout opprimer. Voulant être eux-mêmes des deſpotes, ils aliéneroient le cœur de la Nation : elle ne paroîtroit plus derrière eux comme un corps auxiliaire, & ne ſe défendant alors qu'avec leurs ſeules forces, ils ſuccomberoient néceſſairement.

Que penſeriez-vous donc, lui dis-je, Milord, d'un Clergé qui en refuſant de payer le vingtième auquel on voudroit l'aſſujettir, diroit ſimplement que ſes biens ſont ſacrés, qu'ils appartiennent à Dieu, & que des mains profanes n'y peuvent toucher ſans ſacrilége ? Que penſeriez-vous ſi, s'enveloppant ridiculement d'un droit divin pour étonner les ſots, il affectoit de cacher qu'il tient ſes

immunités de l'ancienne conſtitution de la Monarchie, & que dans la crainte de déplaire à la Cour, il n'oſât apprendre, ou plutôt rappeler à la Nobleſſe & au Tiers-État, qu'ils ne contribuoient autrefois aux beſoins du Roi que par forme de dons-gratuits? Que penſeriez-vous, Milord, ſi pour ſe garantir du pillage, ce Clergé diſoit froidement au Prince que rien ne l'empêche de ſe dédommager de ce qu'il perd avec les Eccléſiaſtiques, en preſſurant à ſon gré ſes autres ſujets?

Je penſerois, me répondit-il, que ce Clergé ſeroit très-injuſte, très-lâche & très-ſot: il favoriſeroit une injuſtice criante, n'oſeroit montrer une vérité très-certaine, & ne comprendroit pas la maxime très-évidente que je viens de vous dire, que les corps, quel que ſoit leur crédit, ne peuvent lutter avec un ſuccès conſtant contre le pouvoir arbitraire, qu'autant qu'ils ne ſéparent pas leurs intérêts parti-

culiers des intérêts généraux de la Nation.

Adieu, Monſieur : il eſt temps de finir ; j'ai aſſez écrit ; vous avez aſſez lu. Demain je vous rendrai compte de la partie la plus intéreſſante de cet entretien, que je vous avois annoncée. Je vous embraſſe de tout mon cœur.

A Marly, ce 17 Août 1758.

LETTRE SIXIÈME.

Suite du Quatrième Entretien. Des Provinces qui veulent ſe rendre libres en ſe détachant d'une Monarchie. Moyens pour établir les États-Généraux en France. Quelle doit être leur conduite.

JE n'interrompis preſque point Milord Stanhope, Monſieur, pendant qu'il m'expoſoit la doctrine dont j'eus l'honneur de vous rendre compte hier au ſoir, & que je pourrois appeler, pardonnez-moi cette expreſſion, les prolégomènes de la liberté. Milord, lui dis-je, enfin, vous me l'aviez bien promis, & vous ne m'avez pas trompé : notre voyage à la liberté ſera long; nous voyageons à bien pe-

tites journées. J'en ai peur, me répondit-il en badinant; mais ce n'eſt pas ma faute, ſi, ayant à voyager par des chemins très-difficiles, rompus par-tout, bordés ſouvent de précipices, & infeſtés par des brigands, il faut commencer par préparer des équipages capables de réſiſter à la fatigue, vous inſtruire de votre route; faire marcher devant vous des pionniers qui la réparent, & prendre beaucoup de précautions contre les dangers qui vous attendent.

S'il s'agiſſoit, continua-t-il, de rendre libre quelqu'une de vos Provinces, & d'en faire une république en la détachant du Corps de l'État, je n'oſerois preſque pas l'eſpérer, quoique cette entrepriſe paroiſſe au premier coup-d'œil plus aiſée que la réforme de la Monarchie entière. Ce ſeroit à la force ſeule à décider de cette grande querelle, & vous voyez d'abord à quels extrêmes dan-

gers s'expoſeroient les rebelles ; car il n'eſt pas vraiſemblable qu'une province puiſſe réſiſter au Roi, tandis que les autres lui ſeront fidèles.

On choiſira, me direz-vous, quelque circonſtance favorable pour ſe ſoulever. Une guerre étrangère & malheureuſe, des finances épuiſées, de mauvais Généraux, des Miniſtres plus mauvais encore, qui ne ſavent ni ce qu'ils font, ni ce qu'ils veulent faire ; que pouvez-vous déſirer de mieux ? Ne ſuffit-il pas dans ce moment de crier à la liberté, de ſupprimer les impôts, de mettre en fuite les Traitans, de s'allier avec les Etrangers, pour retirer la Bretagne, la Guyenne, la Provence ou quelque autre Province frontière, de ſon aſſoupiſſement ? Non, vous répondrai-je ; je ne vois là qu'une émeute. Après avoir éprouvé un mouvement convulſif, le Peuple retombera bientôt dans ſa léthargie, ſi l'amour de la

liberté & des lois n'eſt pas l'ame de ſon entrepriſe.

Les bons principes ſont trop rares parmi vous, pour que la guerre civile puiſſe être avantageuſe à quelqu'une de vos Provinces, & il n'y faut pas recourir témérairement; car ſi elle ne produit pas la liberté, elle accélère les progrès du deſpotiſme & le rend plus dur. Au-lieu d'un Naſſau qui fonda les Provinces-Unies, à peine trouveriez-vous aujourd'hui pour chef un de ces petits Frondeurs qui ne vouloient ſe faire craindre que dans la vue de ſe vendre, pour un Gouvernement, un Chapeau de Cardinal, une Patente de Duc ou une penſion. Voyez notre flotte qui tente des deſcentes ſur vos côtes: elle épouvante la Bretagne & la Normandie, au-lieu d'y faire naître des penſées de liberté: vous ne voyez donc rien au-deſſus de votre qualité de Sujets. Autrefois que vous aviez plus de nerf,

vos chefs de rebelles n'établirent aucune forme de Gouvernement dans les Provinces qui ſervirent de théâtre à leurs révoltes. Ne donnant par-là aucun objet fixe ni aucun point de réunion aux eſprits, les mécontens ne ſavoient à quoi s'affectionner, & continuoient à regarder l'ancien Gouvernement comme celui ſous lequel ils devoient rentrer: les Chefs n'intéreſſoient donc à leur entrepriſe que leurs ſoldats, & ſe privoient des forces & des ſecours du pays, qui ſouffroit impatiemment les maux de la guerre, parce qu'il ne voyoit rien d'avantageux pour lui en continuant.

Cette faute a été la principale cauſe de leurs déſaſtres: une conduite contraire a fait le ſuccès des Provinces-Unies. Je gage que vos révoltés ne ſeroient pas aujourd'hui plus habiles que ſous la minorité du feu Roi. S'ils ſentoient par haſard la néceſſité

de former un Gouvernement, comment s'y prendroient des hommes pleins d'idées de deſpotiſme, & que toutes leurs habitudes ne portent qu'à obéir aveuglément? Ne vous y trompez pas, les talens militaires ſont ſans doute néceſſaires à un homme qui veut établir la liberté les armes à la main; mais il gagnera des batailles inutilement, s'il n'eſt pas homme d'État. Peut-être vos mécontens ne conjureroient-ils encore que la diſgrace d'un Miniſtre, & ſe contentant de crier *point de Mazarin*, ſe rendroient-ils odieux ou mépriſables par la petiteſſe ou l'inutilité de leurs projets.

Si nous en avions le temps, ajouta Milord, je vous parlerois de la forme de gouvernement que doit établir une province qui veut ſérieuſement ſe ſouſtraire au joug d'un maître qu'elle redoute. J'y ai autrefois rêvé en examinant la manière dont la Répu-

blique des Provinces-Unies s'eſt formée: il ſeroit, je crois, dangereux de vouloir établir un Gouvernement d'abord trop parfait; on révolteroit trop de préjugés; on bleſſeroit les intérêts de trop de gens. Dans ces circonſtances critiques, le légiſlateur doit, pour ainſi dire, deſcendre de ſes hautes ſpéculations, & ſe contenter des établiſſemens les plus propres à faire aimer & déſirer la liberté ſous la forme par laquelle elle peut plaire davantage. Dans preſque toute l'Europe, les Gentils-hommes pleins d'idées obſcures de leurs fiefs & de leurs ſeigneuries, mais abâtardis ſous un Gouvernement monarchique, cherchent plutôt des reſpects & des marques de conſidération, qu'un pouvoir véritable; & les Eccléſiaſtiques, nés ordinairement ſans fortune, préfèrent l'argent à tout. En flattant la vanité des uns & l'avarice des autres, il faudroit profiter de leurs paſſions,

pour donner du crédit au Tiers-État, ſans le rendre cependant trop puiſſant; car accoutumé à trop reſpecter ce qui eſt au-deſſus de lui, il ſeroit embarraſſé d'un pouvoir qu'il ne connoît pas, ou il en ſeroit enivré. Je voudrois établir, ſi je puis parler ainſi, une république féodale, qui, dès ſa naiſſance, propre à flatter, réunir & échauffer les eſprits, les éclaireroit cependant aſſez pour qu'ils deſiraſſent enfin quelque choſe de meilleur.

Mais laiſſons tous ces détails; on ne peut propoſer que des vues très-générales à une province qui ſe ſépare d'un État puiſſant, & dont les lois & la politique ſe forment au milieu du tumulte des armes. Tout cède alors au cours impérieux des événemens, tout ſe décide ſuivant le beſoin de chaque circonſtance: un ſuccès heureux permet quelquefois à la prudence de tenter une entre-

prise téméraire ; quelquefois un accident inopiné déconcerte les opérations de la sagesse la plus profonde : on est souvent obligé de s'abandonner à la fortune, sans avoir d'autre boussole dans la tempête que son courage & son amour pour la liberté ; & si l'un de ces deux guides manque pour vous remettre, à la première occasion, sur la route que vous avez abandonnée, vous échouerez bientôt contre quelque écueil.

Tout ce que pourroit peut-être imaginer de plus sage un peuple de révoltés, ce seroit d'écrire à la tête de ses Lois, qu'elles ne sont que provisoires, & qu'il se réserve la faculté de les examiner dans le calme de la paix, & de changer & modifier dans une république solidement établie, dès règlemens qui n'ont peut-être été bons que pour la former. Cette politique, qui entretiendroit l'espérance d'un meilleur sort, ren-

droit indulgent ſur mille accidens qui peuvent effaroucher des eſprits jaloux de leur liberté : elle empêcheroit qu'ils ne ſe diviſaſſent dans le temps qu'ils ont le plus grand beſoin d'être unis, & préviendroit tout engouement prématuré pour une conſtitution imparfaite. L'État, par conſéquent plus diſpoſé à ſe réformer, ne courroit point riſque de ſuccomber pendant la paix ſous des préjugés & des uſages qu'il auroit contractés pendant la guerre. Cet avantage eſt immenſe ; car je vous prie de remarquer combien de Peuples ont été malheureux pour avoir changé en principes généraux de leur Gouvernement, quelques règles qui leur avoient réuſſi dans des cas particuliers.

Milord, lui dis-je après l'avoir écouté attentivement, je comprends votre penſée, & toutes mes eſpérances s'évanouiſſent. Vous avez rai-

ſon, & je devine ſans peine tout ce que votre politeſſe vous empêche de me dire ſur la molleſſe & la frivolité de notre caractère ; mais ſi aucune de nos Provinces n'a ce qu'il faut pour conquérir ſa liberté, quelle reſſource voulez-vous qu'il reſte à la maſſe entière de la Monarchie? Tout n'eſt-il pas déſeſpéré dès-qu'il eſt imprudent de recourir à la force, & qu'elle agraveroit nos maux? Croyez-vous qu'un Prince jaloux de ſon autorité & perſuadé de la meilleure foi du monde que nous lui appartenons comme les cerfs de ſon parc, & que nous devons nous immoler à ſes plaiſirs, ſe laiſſera toucher par des prières ou des raiſonnemens de politique & de morale, & qu'il abdiquera ſa toute puiſſance? Je n'ai pas foi aux prodiges. Que ferons-nous de ces miſérables débris de notre ancienne indépendance dont vous parliez il n'y a qu'un moment?

Quelle

Quelle planche pour réparer notre naufrage ! En luttant contre les abus du deſpotiſme, on ne peut tout au plus qu'en retarder les progrès. Je vous en demande pardon, Milord, j'en reviens à ma première philoſophie ; ce n'eſt pas la peine de ſe tracaſſer pour être libre, quand on eſt ſûr de demeurer toujours eſclave. Cette ſituation eſt trop violente ; il faut ſe décider ; mon parti eſt pris, & je vais m'accommoder de ma ſervitude le mieux qu'il me ſera poſſible. La poſtérité n'aura rien à reprocher à la génération préſente ; nos neveux auroient fait à notre place ce que nous faiſons : l'impulſion donnée à toute la machine politique eſt trop forte pour tenter de la changer ; le deſpotiſme augmentera, les abus ſe multiplieront ; le droit de propriété déjà ébranlé par l'établiſſement arbitraire des impôts, ne ſera plus reſpecté. On attente ſans ſcrupule à la

liberté des perſonnes; les Baſtilles regorgent de priſonniers qu'on ne daigne pas même inſtruire de leurs prétendues fautes; tout ſe tait devant une lettre-de-cachet; il ne faut qu'un Prince dur, mélancolique & ſoupçonneux, un Louis XI, un Charles IX, pour forcer les foibles obſtacles que la molleſſe de nos mœurs oppoſe à la cruauté. Les proſcriptions de Sylla n'ont rien de plus affreux que notre S. Barthélemi: on attentera à notre vie, en nous laiſſant peut-être, à l'exemple des Empereurs Romains, le choix de notre ſupplice: tant pis! j'en ſuis fâché, mais je ne ſais qu'y faire.

Vous déſeſpérez donc du ſalut de la république, me repartit Milord? Il prononça ces mots d'un air froid & tranquille qui m'auroit fait rougir, s'il ne m'avoit rendu quelque confiance. Pour moi, reprit-il, j'aurois cru qu'en s'oppoſant aux progrès du

deſpotiſme par les moyens dont je viens de vous parler, on ſe mettoit en état de le renverſer. Haïr le pouvoir arbitraire, n'eſt-ce pas commencer à aimer la liberté & les lois? A meſure que ces ſentimens s'étendront & ſe multiplieront, un peuple n'acquerra-t-il pas infailliblement les qualités néceſſaires pour ſe rendre libre? Les provinces d'Eſpagne & pluſieurs autres Royaumes n'ont peut-être point d'autre reſſource pour recouvrer leur liberté qu'une révolte ouverte; car je ne vois dans leur gouvernement aucune inſtitution dont ils puiſſent attendre la réforme de leur monarchie: qu'ils ſe révoltent donc, s'ils le peuvent; mais vous autres François, pourſuivit Milord, vous n'en êtes pas réduits à cette dure extrémité. Quand il reſte encore des eſpérances raiſonnables, pourquoi ſe livrer par déſeſpoir à l'inaction & au découragement? J'ai vu, ajouta-t-il,

dans vos derniers démêlés du Parlement avec la Cour, le moment où vous auriez été libres, ſi vous aviez voulu l'être, & ce moment, ſoyez-en perſuadé, renaîtra encore plus d'une fois.

N'eſt-il pas vrai que votre Parlement, en ſupportant l'exil avec courage, a forcé la Cour à le rappeler aux conditions qu'il exigeoit? Quoique quelques membres de ce que vous appelez la Grand'Chambre, euſſent trahi depuis les intérêts de l'État & de leur compagnie, n'avez-vous pas vu que la démarche généreuſe que fit tout le reſte du Parlement de donner ſes démiſſions après un certain Lit-de-Juſtice tenu, je penſe, dans les derniers mois de 1756, l'a fait encore pleinement triompher de l'orgueil de vos Miniſtres & du crédit du Clergé?

Voilà des faits certains, répondis-je: qu'en conclurez-vous, Milord?

Que vous commenceriez à être libres aujourd'hui, me repartit-il vivement, ſi ce même Parlement, que je ne crois pas fait pour gouverner la Nation, mais qui peut lui rendre ſa liberté, avoit cru, quelques mois auparavant, qu'il étoit de ſon devoir de montrer la même magnanimité, lorſqu'on établit chez vous un ſecond vingtième. J'aurois voulu que cette compagnie fît des remontrances aux premières propoſitions de ce nouvel impôt, peignît avec énergie & ſans emphaſe, la miſère du peuple accablé ſous le poids des charges publiques; ſuppliât le Roi de ne point exiger de ſes ſujets des contributions qu'ils étoient dans l'impuiſſance de payer, & plus funeſtes à l'État que la guerre la plus malheureuſe & la perte de l'Amérique. J'aurois voulu, en un mot, que le Parlement déclarât formellement que ni ſon honneur

ni ſa conſcience ne lui permettoient d'y conſentir.

Tout cela, Milord, lui dis-je, a été fait, & tout cela n'eſt regardé à la Cour que comme une choſe de ſtyle. On paſſe au Parlement tous ſes lieux communs ſur ſon honneur & ſa conſcience, parce qu'on ſait bien qu'il ne fait jamais ce qu'il ſe dit obligé de faire. A la bonne heure, me répondit-il; ce n'eſt pas une comédie ridicule que je demande; je ſuppoſe qu'on parle ſérieuſement. Mais ce qui n'auroit pas été regardé tout à fait ſur le pied d'une déclamation, c'eſt que votre Parlement eût répondu à de ſeconds ordres par de ſecondes remontrances, dans leſquelles il auroit avoué tout franchement qu'il avoit autrefois outrepaſſé ſon pouvoir, en conſentant à de nouveaux impôts. Je ſuppoſe qu'il eût établi comme une vérité inconteſta-

ble, le principe très-vrai & très-facile à prouver, que la Nation ſeule a le droit de s'impoſer ; qu'il eût tracé un tableau hiſtorique des uſurpations des Rois, & qu'en conſéquence il eût demandé la tenue des États-Généraux.

Qu'en ſeroit-il réſulté ? Vous auriez vu, continua Milord, l'effet prodigieux qu'auroient fait ſur le Public de pareilles remontrances. Vos plus petits Bourgeois ſe ſeroient ſubitement regardés comme des citoyens : le Parlement ſe ſeroit vu ſecondé par tous les Ordres de l'État ; un cri général d'approbation auroit conſterné la Cour, & il n'y a pas juſqu'à ce que vous appelez vos grands Seigneurs, qui, reprenant une ſorte de courage, n'euſſent ſenti qu'on alloit leur rendre quelque dignité, & les mettre en état de ſe venger de l'humiliation où les tiennent trois ou quatre Miniſtres. La Cour qui ne re-

garde actuellement les Magiſtrats parlementaires que comme de ſimples commis du Roi pour juger en ſon nom les particuliers, & qui veut même que l'enregiſtrement ne ſoit qu'une vaine formalité dont, à la rigueur, on peut ſe paſſer, auroit négocié avec ce Parlement pour lui prouver que l'enregiſtrement lui appartient de droit, & qu'il peut ſans ſcrupule repréſenter la Nation. Vos Miniſtres, tour-à-tour timides & emportés, & toujours conſternés quand quelque obſtacle les arrête, en viendront enfin pour terminer la querelle ou la négociation, à tenir un Lit-de-Juſtice. Je ſuppoſe que vos Pairs & les Grands-Officiers de la Couronne n'oſent encore montrer leurs ſentimens ſecrets & opinent en vrais courtiſans; on tranſcrira donc ſur les regiſtres le plus bel Édit du monde: on fera main-baſſe ſur tous les arrêtés, condamnés à être cancellés; le

Chancelier aura parlé comme un ange ; mais tout n'eſt pas fini. Qui empêche que le Parlement, en proteſtant contre la violence faite aux Lois, ne déclare l'enregiſtrement nul, ne défende en conſéquence de lever le vingtième, ne redemande la convocation des États, & en attendant, ne ſuſpende ſes fonctions, & ne demeure chambres aſſemblées ?

Croyez-vous que cette compagnie ſe fût fait alors moins d'honneur, ou eût été moins forte que quand elle ſouffroit l'exil & la priſon pour déshonorer je ne ſais quel chiffon de bulle ou de *conſtitution* qu'il ſuffiſoit de mépriſer ? Je ne ſais ce que c'eſt que cette grace de S. Auguſtin & de S. Thomas : eſt-ce que vous êtes moins attachés à votre argent qu'à des queſtions arguës auxquelles les Docteurs eux-mêmes ne comprennent rien ? Tout le monde n'eſt pas Janſéniſte ou Moliniſte ; mais tout le

monde veut être maître de ſa fortune & craint les vexations & les impôts. Dans une affaire de cette importance, croyez-vous que le Parlement de Paris n'eût pas été vigoureuſement ſecondé par tous les autres Parlemens? Ils n'ont qu'un même intérêt. Croyez-vous que les Juſtices ſubalternes, encouragées par l'exemple des premiers Magiſtrats & par les éloges & l'admiration du Public, euſſent oſé ne pas avoir d'héroïſme? Croyez-vous qu'on puiſſe ſe paſſer des Parlemens & de l'adminiſtration de la Juſtice? Ce que vous appelez la robe du Conſeil ſeroit terriblement embarraſſé: quoique courtiſans dans le cœur, ces Meſſieurs ſont cependant obligés de conſerver quelque réputation de juſtice, s'ils ne veulent pas ſe perdre à la Cour même. Plus la confuſion paroîtra grande, plus vous ſerez près du dénouement qui rétablira l'ordre. Pour moi, ce dont je

ſuis très-convaincu, c'eſt que dans ces conjonctures, tout acte de rigueur ne ſerviroit qu'à embarraſſer le Gouvernement & à mettre ſa foibleſſe dans un plus grand jour. Vos Miniſtres mépriſent le jugement du Public; mais croyez-moi, ils craignent ſes murmures; il n'y a point de Monarque, point de Sultan ſur terre, qui ne ſoit obligé de céder à l'opinion générale de ſes eſclaves, quand elle eſt connue.

Un Roi de France avec ſes deux cent mille ſoldats doit effrayer quiconque voudra lui réſiſter par la force; & même les choſes ſont établies de telle manière par l'eſpionage & la délation, que ſans courage & ſans lumière, il opprimeroit un rebelle avant qu'il eût raſſemblé une compagnie de cent hommes. Mais imaginez des armées innombrables & auſſi bien diſciplinées qu'il vous plaira; que peuvent-elles contre des Magiſtrats qui

n'ont pas l'épée à la main pour attaquer; qui, au-lieu de vouloir faire la guerre civile, ne montrent que le plus profond reſpect pour les Loix; que l'exil ne laſſe pas; à qui leur propre inaction & l'eſtime publique ſervent d'égide, pour repouſſer les coups qu'on ſeroit tenté par humeur de leur porter ?

Je vous ai dit mon ſecret, ajouta Milord en riant, & peut-être qu'en qualité d'Anglois je n'aurois pas dû vous apprendre le ſeul remède convenable à vos maux. J'ai étudié votre Gouvernement, vos mœurs, vos préjugés, votre doctrine, & je vous défie de m'indiquer quelqu'autre moyen de rendre à votre Nation une ame, un caractère, & les vertus qui lui ſont néceſſaires, & que détruit inſenſiblement le deſpotiſme. Par quelle autre voie préviendrez-vous l'abaiſſement honteux que vous prévoyez déjà, & où tomberont certai-

nement vos neveux ? Choiſiſſez entre une révolution & l'eſclavage ; il n'y a point de milieu. La réforme du pouvoir arbitraire ne ſera point l'ouvrage de ces États particuliers qui ſubſiſtent encore dans quelques Provinces ; on a pris trop de ſoin de les dégrader. S'ils ſe ſéparent plutôt que d'obéir à une injuſtice, le deſpote qui craint ce fantôme de liberté, & qui voudroit le détruire, en ſera bien aiſe. S'ils ont recours aux armes pour ſe défendre, nous avons déjà vu à quels dangers ils s'expoſeroient : mais en ſuppoſant même que, par une ſuite d'événemens & de circonſtances qu'il ſeroit inſenſé de prévoir & encore plus d'eſpérer, une Province réuſsît à recouvrer ſon indépendance, penſez-vous qu'elle eût la généroſité de venir au ſecours du reſte de la Monarchie ? Après avoir obtenu les avantages qui lui ſuffiſent, aura-t-elle l'imprudence de commencer une

nouvelle guerre en votre faveur, & d'expoſer ſa fortune naiſſante à de nouveaux haſards? La Nobleſſe ſeroit puiſſante, ſi elle étoit réunie; mais elle eſt foible, parce que ſon Ordre ne forme plus un corps. Le Clergé, il eſt vrai, perſonnellement mépriſé, & cependant reſpecté par la dignité de ſes fonctions, eſt auſſi néceſſaire que vos Parlemens: on ne ſe paſſe pas davantage de l'adminiſtration des Sacremens que de l'adminiſtration de la Juſtice; mais n'eſpérez pas qu'il aime le bien public & qu'il ſe ſerve de ſon crédit pour corriger le Gouvernement. Les Eccléſiaſtiques ſont ennemis de la liberté; ils craignent qu'on n'en abuſe contre eux; ce n'eſt jamais fait que tromper un peuple libre; il eſt plus facile & plus court de circonvenir un Monarque, & en lui faiſant peur de l'autre monde, de le gouverner dans celui-ci.

D'ailleurs, il ne vous viendra pas un Charlemagne, qui, connoiſſant les règles de la juſtice, & la véritable gloire, ne veuille être que le premier Magiſtrat d'une Nation libre. Attendez-vous donc que le Prince ne ſachant un jour où donner de la tête, & vaincu par le malheur des circonſtances, vous prévienne & aſſemble de bon gré les États? Ils ſeroient vraiſemblablement inutiles, parce qu'ils n'auroient pas été précédés par une certaine fermentation, qui, ſeule, peut donner des lumières & du courage. La Nation qui prendroit cette démarche volontaire pour une preuve de repentir, oublieroit tout le paſſé. Vos Députés, flattés de l'honneur inattendu qu'ils recevroient, diſtribueroient des faveurs au Gouvernement, au-lieu de donner des avis & de reprendre l'autorité qui leur appartient. L'engouement gagneroit vos têtes Françoiſes: malheur

à qui voudroit s'y oppoſer ! Après quelques mots de remontrances, lâchés ſeulement pour la forme, ces États éphémères, & peu inſtruits de leurs devoirs, proteſteroient qu'*ils* veulent s'en rapporter à tout ce que la haute ſageſſe & la grande bonté du Conſeil décideront. Une révolution, au contraire, ménagée par la voie que je vous ai indiquée, ſeroit d'autant plus avantageuſe que l'amour de l'ordre & des Lois, & non d'une liberté licencieuſe, en ſeroit le principe. Je me défie d'une liberté dont les gens de guerre ſont les vengeurs: s'ils oppriment le tyran, il eſt rare qu'ils n'uſurpent pas la tyrannie. Cromwel aura toujours des imitateurs. La ſageſſe de vos Magiſtrats ſembleroit ſe communiquer à tous les Ordres de l'État, & diſpoſeroit les eſprits à agir en faveur des Lois avec courage, mais avec prudence & avec méthode.

Ce diſcours faiſoit renaître, Monſieur, quelque rayon d'eſpérance dans le fond de mon cœur. J'avois écouté Milord avec avidité, & le deſir d'être perſuadé : il ſe tut ; & après avoir médité pendant quelques momens ſur ce que je venois d'entendre, je lui dis triſtement qu'il n'avoit couru aucun riſque de trahir l'Angleterre, en me révélant ſon ſecret. Milord, ajoutai-je, vous faites trop d'honneur à notre Parlement, permettez-moi de vous le dire ; on le voit de trop loin dans les pays étrangers, pour le bien connoître. Après avoir travaillé de toutes ſes forces à rendre le Roi tout-puiſſant, on diroit qu'il a été effrayé lui-même du coloſſe de puiſſance qu'il avoit élevé, & que, dans la crainte d'être détruit par ſon propre ouvrage, il auroit voulu revenir ſur ſes pas. Se mettant à la place de la Nation qui n'exiſtoit plus, il s'eſt fait une ſorte de plan

de gouverner le Roi par le crédit qu'il a ſur le peuple, & le peuple par le nom du Roi. Peut-être nos gens de Loi n'ont pas des idées bien claires & bien développées de ce ſyſtême, car ils paroiſſent marcher à tâtons, & avancer ou reculer ſelon que les circonſtances leur ſont favorables ou contraires. Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt pas douteux qu'ils ne ſe flattent de repréſenter la Nation; ils le diſent publiquement; ils ont eu même la lâche ambition d'imprimer dans leurs mémoires que le Parlement eſt au-deſſus des États, parce qu'il eſt inſéparable de la perſonne du Roi. Comment voulez-vous donc qu'ils demandent la tenue des États. Ils n'en feront rien; ils croiroient perdre leur crédit & leur conſidération.

Quelle folie, repartit Milord en m'interrompant! A la bonne heure que votre Parlement, s'il lui plaît de

confondre la Cour de Juſtice de vos premiers Rois avec le Champ-de-Mars ou de Mai, penſe tout ce qu'il voudra de ſon origine & de ſon pouvoir; mais peut-il croire ſérieuſement que le temps, les événemens, de nouvelles circonſtances & des révolutions continuelles ne l'ayent pas entièrement dénaturé? J'ai ouï-dire que la Robe, chez vous, n'eſt regardée que comme un ramaſſis de bourgeois qui peut mériter le reſpect du peuple, mais qui eſt peu conſidéré par votre nombreuſe Nobleſſe. Je lui prédis donc que ſi elle veut faire violence aux mœurs publiques en établiſſant une ariſtocratie Parlementaire, un partage d'autorité avec le Roi, elle échouera néceſſairement dans ſon entrepriſe. Si le Parlement examine les progrès de la puiſſance royale depuis Philippe-le-Bel, il faut qu'il ſe reproche d'avoir trahi l'État, ou, pour s'excuſer, qu'il convienne

que le fardeau dont il ſe croit chargé eſt trop peſant pour lui, & qu'il étoit incapable de repréſenter la Nation & d'en ſoutenir les droits. Quelles conſéquences ne doit-il pas tirer pour l'avenir? De quel front oſera-t-il ſe dire le gardien, le protecteur des Lois, tandis que le Gouvernement ſe déforme continuellement ſous vos yeux?

Si toutes les parties de l'État ſont opprimées, le Parlement ſera-t-il préſervé par miracle de la ruine générale? Il eſt puiſſant aujourd'hui, parce que Paris le croit Janſéniſte, que vos étourdis de Miniſtres ne jouiſſent d'aucune conſidération, qu'ils ſe conduiſent ſans adreſſe, & que le Public eſt bien-aiſe de voir une barrière contre leur deſpotiſme. Mais ce Public ne ſe laſſera-il pas à la fin de reſpecter & de protéger un Corps qui ſe contente de faire des remontrances inutiles & qui n'eſt occupé

que de ſes intérêts? Si chaque Ordre des citoyens s'accoutume patiemment à la miſère & à la ſervitude, ſi le Gouvernement acquiert, par haſard, plus d'eſprit, ſans avoir de meilleures intentions; quelles reſſources votre Parlement trouvera-t-il alors en lui-même pour prévenir ſa décadence? Il ſait, par ſa propre expérience, qu'on peut lui fermer la bouche, lui interdire l'uſage des remontrances, & le forcer à tranſcrire ſur ſes regiſtres tout ce qu'on voudra. Voilà donc ces ſuperbes Magiſtrats, les protecteurs de la Nation, réduits à n'être que des juges de village. Ces réflexions, ajouta Milord, ſont ſimples; tout le monde peut les faire; le Parlement les fera infailliblement, & ſoyez ſûr que dans des circonſtances qui ſe préparent....

Non, non, Milord, lui dis-je avec vivacité en l'interrompant, je ne puis me livrer à vos eſpérances; par mal-

heur les individus qui compoſent aujourd'hui le Parlement ne ſe piquent point de patriotiſme, & ne portent pas leurs vues auſſi loin que vous: peut-être même ne ſe ſoucient-ils pas de la gloire & du bien de leur Compagnie. Ils veulent qu'elle ſoit puiſſante dans le temps qu'ils occupent leurs offices, parce qu'ils tirent de-là toute leur conſidération: peut-être ſont-ils aſſez aveugles pour croire leur crédit inaltérable; peut-être ont-ils la manie de penſer qu'ils ſont plus importans à proportion que les autres Ordres ſont plus avilis. Je vous révèle à mon tour mon ſecret. Ah! Milord, Milord, ſi vous aviez vu de près comme moi Meſſieurs tels & tels; ſi vous aviez raiſonné avec ces *Pères conſcrits*, qui ſont des Chefs de bandes; ſi vous ſaviez combien ce qui n'eſt pas Janſéniſte eſt corrompu; ſi vous ſaviez que ce qui eſt

Janſéniſte n'eſt bon que pour ſe faire acheter un peu plus cher ; ſi vous ſaviez combien nos Robins, malgré leur vanité, ſont ſenſibles à la familiarité des grands Seigneurs, & dupes des politeſſes d'un courtiſan ! Faites-moi, Milord, la grace de m'en croire ; n'eſpérons rien de ces petites gens. Occupés du moment préſent & de leurs rentes ſur l'Hôtel-de-Ville, ils ne ſe conduiſent qu'au jour le jour ; ils ne travaillent qu'à faire durer la machine autant qu'eux ; l'avenir les inquiète peu : après eux le déluge.

Fi, fi ! répliqua Milord, je n'en veux rien croire ; le deſpotiſme n'a pas encore aſſez affaiſſé les eſprits & corrompu les mœurs, pour qu'une pareille lâcheté forme le caractère des citoyens, qui, malgré tout ce qu'on peut leur reprocher, compoſent la claſſe la plus eſtimable de

votre Nation. Si le Parlement ne fait pas ce qu'il doit faire, prenez-vous en moins à lui qu'au Public entier. Pourquoi Paris voudroit-il que cette Compagnie eût d'autres mœurs que les ſiennes, & fût plus éclairée? Que les lumières s'étendent & ſe multiplient, que les citoyens ſentent le beſoin d'une réforme; qu'ils la deſirent, & je vous réponds que nos Magiſtrats, en défendant les Lois, ne ſe déclareront pas contre la liberté. Toute l'Europe a été édifiée de leur courage & de leur conſtance: on leur a payé un juſte tribut de louanges: pourquoi ne feroient-ils pas un jour, pour le bien public, ce qu'ils ont fait pour l'honneur du Janſéniſme? Mais je veux, continua Milord, qu'un bas intérêt anime des hommes à qui l'étude des Lois doit inſpirer quelque goût pour l'ordre & la juſtice; faudroit-il leur ſuppoſer

poſer une mesure d'esprit surnaturelle, pour qu'ils jugeassent qu'en demandant & obtenant par leur persévérance, la convocation des États-Généraux, ils augmenteroient considérablement cette autorité dont vous les croyez si jaloux, & ne craindroient plus qu'une banqueroute dérangeât l'Hôtel-de-Ville, & leur fortune?

Imaginez-vous des Ministres effrayés & confondus, & tous les Ordres de la Nation, réveillés sur leurs intérêts; quel rôle éclatant ne feroient pas les Parlemens? Ils jouiroient d'un crédit immense dans les États qu'ils auroient créés. S'ils vouloient y former un Ordre séparé, comme ils firent, si je ne me trompe, sous votre Henri second, ils en seroient sans doute les maîtres: ce sont deux ressorts bien puissans que la crainte de la Cour & la reconnoissance enthousiaste d'une Nation

auſſi ardente que la vôtre. Mais ſi, tout préjugé de gentilhommerie, mis à part, les Parlemens avoient le bon eſprit de ne ſe mettre qu'à la tête du Tiers-État, ils donneroient à cet Ordre, eſſentiellement le plus puiſſant, une conſidération dont ils retireroient le principal avantage, & qui affermiroit les droits & la liberté de la Nobleſſe; car remarquez que cet Ordre ne peut jamais être libre & puiſſant dans un pays où le Peuple eſt ſous le joug.

Vous devez être bien content, Monſieur, des efforts que fait Milord Stanhope pour nous rendre nos États-Généraux: vous les aimez; je vous ai ſouvent entendu parler de ceux que nous avions autrefois; vous les regrettez, & c'eſt la partie de notre Hiſtoire que vous avez étudiée avec le plus de ſoin. Pour moi, ſans oſer encore me livrer à l'eſpérance, je me borne à juger de ce que le Par-

lement devroit faire pour rétablir notre ancienne liberté. Si je n'étois pas perſuadé de l'énorme corruption de nos mœurs, du pouvoir du Gouvernement malgré ſa foibleſſe, & de l'ignorance du Public dans ce qui regarde l'adminiſtration politique, je ſerois étonné qu'ayant entre les mains un moyen ſi ſimple & ſi efficace, d'arrêter les progrès du deſpotiſme & de remonter l'ame de notre Nation, aucun de nos Magiſtrats n'ait encore ſongé à en faire uſage.

Quand je vis que Milord entamoit cette grande queſtion, je ne pus m'empêcher de l'arrêter. Nous allons bâtir ſur le ſable. Que nous importe, lui dis-je, de raiſonner ſur des États-Généraux que nous n'aurons point? Voyons, Milord; peut-être trouverez-vous quelque autre moyen de nous les rendre. Je ne puis prendre confiance.... Non, me répondit-il vivement: je vous ai tout dit; tout le

reſte ne me paroit que des chimères qui ne vous ſatisferoient pas. Je crois bien, ajouta-t-il, que votre Parlement ne profitera pas de cette bouffée de puiſſance pour exécuter ce que vous & moi nous deſirons ; mais en ſe voyant décheoir du point où il eſt, il ne manquera pas de réfléchir ſur la fragilité de ſa fortune, & il ſentira la néceſſité de rendre la Nation libre, s'il ne veut pas être toujours ſous le fouet du deſpotiſme. Quoi qu'il en ſoit, avant que d'avoir des États-Généraux, il eſt bon de ſavoir ce qu'ils doivent être, ſi on veut qu'ils ſoient utiles quand on les aura.

Je me rappelai les mauvais propos qui ſont dans la bouche de tout le monde, dès-qu'on parle des États. A quoi ſont-ils bons, dis-je à Milord? nous en avons eu ; quel bien produiront-ils encore? Nous n'avons pas aſſez de tenue, de conſtance, de fermeté, en un mot aſſez de caractère

pour les rendre utiles ; & dès-qu'ils ne font pas un grand bien, ils cauſent un grand mal. Les Députés des trois Ordres ſeront corrompus, lâches & ſots ; & de tous ces perſonnages, il ſe formera une cohue où le ſens commun ne pénétrera jamais. Nous ſommes malheureux de la façon de trois ou quatre ſecrétaires d'État ; cela eſt bien ſuffiſant : faut-il que nous ayons à gémir des ſottiſes de ſix cents Députés dont nous ſerons les dupes & les victimes ?

Voilà, ſi je ne me trompe, Monſieur, les grandes objections dont vous avez eu cent fois les oreilles rebattues : j'eus le courage de les propoſer à Milord : mais ce n'eſt pas ſérieuſement, m'a-t-il dit après m'avoir écouté juſqu'au bout, que vous me tenez de pareils propos ? Il eſt vrai, lui répondis-je en riant, que je me défie un peu de la force de ces raiſonnemens ; ce n'eſt pas ma

faute ſi tout Paris ne penſe & ne dit rien de meilleur. Il eſt plaiſant, reprit-il, qu'on ne veuille pas avoir de bons États, parce qu'on n'en a eu autrefois que de mauvais ! Il n'eſt point du tout prouvé qu'ils faſſent de grands maux, quand ils n'opèrent pas de grands biens : on prend pour un mal produit par ces Aſſemblées, celui qu'elles ne peuvent pas empêcher, lorſqu'elles ſe tiennent ſans règle, ſans forme & ſans police. J'aimerois autant dire qu'un homme d'eſprit & d'honneur n'eſt bon à rien, parce qu'un ſot fripon eſt incapable de tout. La logique de Paris eſt admirable !

Je veux croire, pourſuivit Milord, car nous parlons entre nous ſans flatterie, que vous n'avez pas actuellement toutes les qualités propres à rendre vos États auſſi utiles qu'ils pourroient l'être ; mais plus vous différerez de les établir, plus vous vous

trouverez frivoles ou aimables, indifférens pour le bien & remplis de préjugés; peut-être même arrivera-t-il, un moment, qu'abaſourdis par la crainte, vous n'aurez plus le courage d'être légers & badins. N'accuſez pas la Nature de vous avoir formés d'un limon moins cohérent dans ſes parties que les autres hommes. Comment une Nation qui obéit à un Gouvernement ſans principes, s'accoutumeroit-elle à avoir un caractère? A force de voir des inconſéquences & de vous plier à tous les caprices de vos Princes, de leurs maîtreſſes & de leurs Miniſtres, il faut bien qu'avec ſoupleſſe vous ſoyez tout & que vous ne ſoyez rien. Un peuple ne s'occupant pas d'affaires publiques eſt réduit à être ſimple ſpectateur; il faut bien qu'il amuſe ſon oiſiveté par des miſères & des galanteries qui rapetiſſent l'eſprit & le cœur. Formez d'abord une cohue, & je vous réponds que le ſens

commun y pénétrera, & que cinq ou ſix cents Députés feront moins de ſottiſes que vos trois ou quatre Secrétaires d'État & leurs Bureaux.

Milord, repris-je, je ſuis tenté de vous croire; j'entrevois vos raiſons: l'amour de la patrie & de la liberté commence à murmurer dans notre cœur; je comprends que nos Députés auront plus d'intérêt que des Miniſtres à faire le bien; cependant je vous prie de faire attention que votre Parlement d'Angleterre ſe laiſſe ſouvent corrompre par un Prince beaucoup moins riche & beaucoup moins puiſſant qu'un Roi de France: comment voulez-vous donc que nos États contrebalancent en naiſſant la puiſſance royale? Croyez-vous qu'un Prince qui ne les aura aſſemblés que malgré lui, manquera de moyens pour en faire une parade ridicule? Et vous, me répliqua Milord avec chaleur, croyez-vous qu'un Monarque obligé

de céder à la force des circonſtances ſera bien propre à ſe faire craindre & reſpecter, & qu'il remplira les provinces de lettres-de-cachet pour ſe rendre maître des élections ? Le charme ſera détruit, les yeux ſeront ouverts ; ſes créatures le regarderont comme un diſgracié, cacheront par prudence leurs anciens ſentimens, s'ils les conſervent encore. Plus votre deſpote, aura regimbé contre l'éperon & ſe ſera débattu dans ſes harnois, moins il lui reſtera de moyens pour avilir les États ; & leur zèle pour le bien public croîtra à proportion de la réſiſtance qu'ils auront rencontrée.

Croyez m'en ſur ma parole, ou plutôt croyez-en la marche toujours conſtante des paſſions humaines : dès-que votre Nation aura aſſez de ſageſſe pour demander la tenue des États-Généraux, & aſſez de fermeté

pour l'obtenir, elle ne ſera point aſſez imbécille pour ſe contenter d'une vaine repréſentation ; les contraires ne s'allient point. Aujourd'hui qu'on ne croupit point dans une ignorance monſtrueuſe, qu'on a la méthode d'étudier & de raiſonner, qu'on connoit les ſources où il faut puiſer les vérités hiſtoriques & politiques, mille brochures paroîtront ſur le champ pour inſtruire le Public de ſes intérêts.

On recherchera quelles ont été les fautes de vos anciens États ; on examinera quelle a été leur forme & leur police ; on étudiera les cauſes générales & particulières de leur décadence & de l'oubli entier dans lequel ils ſont enfin tombés. Les marins ont des cartes qui ſont du plus grand ſecours pour la navigation ; vous vous ferez, ſi je puis parler ainſi, des cartes politiques qui marqueront avec préciſion les écueils, les bancs

de ſable, les courans, les côtes ſaines ou mal ſaines, les ports, &c. L'Hiſtoire étrangère vous fournira des lumières; vous pouvez profiter de la ſageſſe & de l'imprudence même de vos voiſins: les Suédois, vos anciens amis, vous offriront leur exemple. Si ſouvent notre Parlement d'Angleterre ne peut réſiſter au Roi & à ſes Miniſtres corrupteurs, n'en concluez rien contre vos États naiſſans. Nous nous trouvons au moment de la décadence pour n'avoir pas pris les meſures néceſſaires pour conſerver notre liberté: je ne ſais quelle malheureuſe impulſion nous précipite à l'aviliſſement; une impulſion contraire portera vos États au bien; ils auront l'ardeur de la jeuneſſe, & notre Parlement a la peſanteur de la décrépitude.

Vous craignez que vos États ne fuſſent trop moux, & moi je craindrois qu'ils ne fuſſent trop vifs: j'ai

peur que vous mettant une fois en train de réformer les abus, vous ne vouluſſiez devenir tout d'un coup des gens parfaits: il y a cependant une route dont vos États naiſſans ne pourroient s'écarter ſans un extrême péril: ils doivent ſe comporter avec une extrême circonſpection: ils devroient faire ſemblant de ne pas voir tous les abus; ils devroient les traiter avec la plus grande indulgence. Voyez avec quelle adreſſe un précepteur s'y prend pour réparer dans un enfant les commencemens d'une mauvaiſe éducation; il tolère pour acquérir de l'empire. Plus les vices ſont grands & répandus, moins il faudroit les attaquer de front; car tous les mal-honnêtes gens qui en profitent, ne manqueroient pas de ſe révolter à la fois: ils ſe ligueroient; ils calomnieroient les bons citoyens, & parviendroient ſans doute par leurs intrigues & leurs menſonges à empêcher des opérations ſages,

mais prématurées, & à décrier leurs auteurs.

Voici, Monſieur, la marche que Milord Stanhope propoſeroit à nos États : avant que de vouloir agir, il faut, dit-il, exiſter & aſſurer ſon exiſtence ; ainſi les États doivent néceſſairement ne ſe point ſéparer ſans avoir fait publier une Loi fondamentale, une *pragmatique ſanction*, par laquelle il ſera ordonné que tous les deux ou trois ans les repréſentans de la Nation chargés de ſes pouvoirs, ſeront aſſemblés, ſans qu'aucune raiſon puiſſe y mettre obſtacle, & ſans avoir beſoin d'être convoqués par un acte particulier. En tel temps fixe & marqué, chaque province choiſira ſes députés qui ſe rendront à Paris pour ouvrir les États un certain jour déterminé : les États ne pourront être caſſés, diſſous, ſéparés, prorogés ni interrompus dans l'exercice de leurs délibérations ; & en ſe ſéparant, ils

ſeront libres d'indiquer une aſſemblée extraordinaire & de s'ajourner ſuivant que les circonſtances pourront le demander.

D'abord on fera des réglemens pour établir la forme, l'ordre & la police des Aſſemblées, les priviléges des Députés qui ne ſeront juſticiables que des États, & pour aſſurer la liberté dans leurs élections. Mais ce n'eſt pas aſſez que d'éviter une confuſion anarchique. Les États auront des ennemis puiſſans ; ils doivent donc travailler à ſe faire des amis conſidérables. Point de zèle indiſcret : c'eſt toujours le refrain de Milord. La vanité & l'avarice ſont aujourd'hui les deux mobiles de toutes nos actions ; il faut donc prendre garde d'effaroucher ces deux paſſions : elles ſont implacables. Loin d'exiger que les Grands renoncent à des prérogatives qui peuvent être à charge à la Nation, il faut au contraire faire eſpérer des

distinctions plus flatteuſes, & une grandeur plus réelle. Que chaque citoyen ſur-tout ſoit ſûr de ſa fortune, & qu'on n'alarme point, par une économie mal entendue, les créanciers de l'État. Dans le temps qu'on n'a encore que des hommes communs, il ne faut pas être aſſez fou pour exiger de l'héroïſme. Nous avons eu des Rois deſpotiques; il eſt juſte de faire encore pénitence, pendant quelque temps, de cette folie. Les États pleins d'égards pour les Seigneurs & la Nobleſſe, doivent donc ſe charger de toutes les dettes de la Couronne; il faut guérir l'État, mais par un régime doux, & ne pas oublier que c'eſt un malade affoibli par de longues maladies, que ſon tempérament eſt dégradé, que ſa convaleſcence doit être lente, & qu'en la hâtant par des remèdes violens, on courroit riſque de la retarder.

Ce n'eſt pas tout, Monſieur; Mi-

lord veut que les États, avant que de ſe ſéparer, s'ajournent pour l'année ſuivante, & ſupplient le Roi de trouver bon que depuis leur première Aſſemblée juſqu'à la ſeconde, ils établiſſent dans la Capitale & dans quelques provinces, différens bureaux de leurs Commiſſaires. Ces eſpèces de tribunaux, ſoumis à la ſeule juriſdiction des États, s'appliqueront principalement à connoître les abus qui ſe ſont introduits dans toutes les branches de l'adminiſtration, & les plaintes légitimes que les Corps & Communautés pourront faire. Conférant ſur les maux de la Nation & les moyens les plus propres à y remédier, ils prépareront les matières ſur leſquelles les États prochains délibéreront. Ce ſera là un point de ralliement pour tous les bons citoyens, & un épouvantail pour les intrigans & les mal-intentionnés. L'amour de la liberté & le reſpect

pour les Lois, prendront enſemble de nouvelles forces, ſi ces Commiſſaires ſont ſpécialement chargés d'établir dans chaque Province des États particuliers, qui s'aſſembleront tous les ans, pour travailler à leurs affaires particulières, & dont les Délégués formeront l'Aſſemblée des Etats-Généraux.

Vous voyez, Monſieur, qu'il s'établira inſenſiblement des uſages contraires à ceux que nous avons aujourd'hui. L'autorité royale s'eſt formée peu-à-peu, celle des États-Généraux fera les mêmes progrès, & les fera plus rapidement, quoique ſans violence. Quelles que ſoient d'abord les fautes des Repréſentans de la Nation, ils les répareront, pourvu qu'ils ayent la prudence d'aſſurer leur exiſtence. La liberté produit le patriotiſme ; & l'amour de la patrie ne s'allie jamais pour long-temps avec l'ignorance & la ſtupidité. Pourquoi ſe

donneroit-on aujourd'hui la peine de valoir quelque choſe? Nos mœurs, nos lumières, nos talens dépendent des circonſtances où nous nous trouvons. Le pouvoir arbitraire encourage les ſots & les fripons, & il eſt ſi commode de faire fortune ſans penſer & ſans faire le bien! Que la ſcène change, & nous aurons, ſans effort, de l'eſprit & de la probité, ou l'effort que nous ferons, nous deviendra agréable.

En ſuppoſant que le Parlement veuille bien connoître ſes intérêts & remplir ſes devoirs à l'égard de la Nation, nous voilà parvenus, par l'établiſſement des États-Généraux, à être plus libres que ne le ſont aujourd'hui les Anglois. Ce moment arrivera-t-il? Milord l'eſpère; pour moi, je vous l'avoue, je n'oſe avoir la même confiance. Quoi qu'il en ſoit, il m'apprendra demain par quel art un État libre peut & doit conſerver ſa liberté.

Si ces leçons doivent être éternellement inutiles pour nous, elles serviront peut-être à d'autres Peuples. Adieu, Monſieur: je vous embraſſe de tout mon cœur.

A Marly ce 16 Août 1758.

LETTRE SEPTIÈME.

Cinquième Entretien. Eclairciſſemens ſur l'entretien précédent. Moyens pour affermir la liberté. De la puiſſance législative. Du partage de la puiſſance exécutrice en différentes branches.

La converſation dont je finis hier, Monſieur, de vous rendre compte, produiſit un effet ſingulier ſur moi. Je ne voyois alors qu'à moitié, & pour ainſi dire à travers un brouillard, les objets que Milord m'avoit préſentés. Étrange pouvoir de l'habitude & de nos préjugés! Notre raiſon pour goûter la vérité, a beſoin de ſe familiariſer avec elle. Tantôt je doutois de ce qui m'avoit paru le plus évident dans notre dernier Entretien; j'accuſois Milord de m'avoir

fait illuſion par ſon éloquence, l'abondance de ſes idées, & la rapidité avec laquelle il me les avoit préſentées; je n'oppoſois aucune difficulté, aucune réponſe préciſe à ſes raiſonnemens, mais il me ſembloit en préſenter mille. Tantôt impatient de ne plus voir que les Lois au-deſſus de moi, mon imagination vouloit deviner ce que Milord devoit m'apprendre. Toutes les difficultés diſparoiſſoient, tout s'applaniſſoit, tout devenoit aiſé; je me créois Conſeiller au Parlement; je montois ſur les fleurs-de-lys, je parlois de l'amour de la liberté ſur le ton de Démoſthène: ces beaux momens ne duroient pas; las de haranguer une auguſte aſſemblée de ſourds, je deſcendois tout honteux de mon tribunal; mais je ne me défaiſois pas auſſi facilement des idées de réforme qui m'occupoient, que de ma Magiſtrature.

Entraîné & combattu à la fois par

l'eſpérance & par la crainte, à peine avois-je imaginé quelqu'établiſſement favorable à la liberté & au pouvoir que je voulois donner à nos États-Généraux, que je me trouvois aſſiégé par une foule innombrable d'obſtacles & de difficultés. Je ne ſavois comment faire face aux préjugés & aux paſſions de la Nobleſſe, du Clergé & du Peuple; il m'étoit impoſſible de ſoutenir l'effort de tant d'ennemis qui déconcertoient mon patriotiſme & ma politique. Je m'avouois vaincu, & pour conſoler mon amour-propre dans ma défaite, je me rappelois ce que tant de politiques ont dit, que la liberté eſt perdue ſans retour, quand, en la perdant, un Peuple a en même temps perdu ſes mœurs.

Il n'eſt pas poſſible, me diſois-je, que Milord ne ſe trompe; il ne nous connoit pas bien; voyez comme il eſt prévenu en faveur de nos gens de Lois: il nous fait trop d'honneur.

Quand les Parlemens réunis pourroient ſe réſoudre à demander les États-Généraux; quand ces États ſeroient aſſemblés, quel en ſeroit le fruit? La montagne en travail enfanteroit une ſouris. Ce doux nom de liberté n'a jamais chatouillé agréablement notre oreille. Comment parvenir à faire connoître le prix de la liberté à des Grands qui ſe ſont proſtitués, & qui ſe vendent tous les jours à la faveur? Ils ſe ſont fait des beſoins de mille miſères dont ils devroient rougir, & dont leur ame dégradée ſe glorifie. Les vices qui ſembleroient ne devoir être que le partage de nos valets, ont infecté la Cour. Jetez les yeux ſur le Clergé; jugez, & eſpérez ſi vous l'oſez! Quelques-uns de nos Magiſtrats ſont encore dignes d'être les organes des Lois; mais à quoi vous ſervent les Catons dans la lie de Romulus? Ils ſont entourés d'hommes ou corrom-

pus, ou timides, ignorans, Janſéniſtes, Moliniſtes, fanatiques, quelquefois irréligieux & indifférens ſur le bien public. Voyez Paris; le bourgeois, laſſé de ſon oiſiveté & occupé de ſes ſeuls plaiſirs, y copie ridiculement les vices des courtiſans; ce torrent a déjà inondé & dévaſté nos Provinces.

Milord, lui dis je en commençant notre promenade, vous m'avez fait paſſer la plus mauvaiſe nuit du monde: j'ai voulu arranger nos États; je me ſuis tracaſſé pour affermir notre prétendue liberté, qui vraiſemblablement ne ſera jamais établie; & je n'ai point dormi. Mais je m'en venge, & je me ſuis levé, en ne croyant pas un mot de tout ce que vous me dîtes hier. Voici mes raiſons. Il faut avoir de bonnes mœurs pour recouvrer la liberté, puiſqu'on ne peut même ſans leur ſecours la conſerver; les nôtres ſont mauvaiſes & très-

très-mauvaiſes ; ainſi cette liberté dont vous m'avez flatté, n'eſt & ne peut être qu'une belle chimère pour nous : qu'avez-vous donc à me répondre ? que j'ai déjà répondu à cette difficulté, me dit-il en riant ; & c'eſt parce que je ſais très-bien que vous ne valez pas grand-choſe, que je vous ai tant répété que vos États, en eſſayant de vous rendre libres, ne ſauroient d'abord ſe conduire avec trop de circonſpection & de ménagement.

Vraiment, ajouta-t-il, ſi vous étiez de ces braves gens ſans luxe, ſans avarice, ſans molleſſe, que le mot de pouvoir arbitraire fait frémir, je vous parlerois un tout autre langage. Je n'ignore pas que l'amour de l'argent eſt l'ame de toutes vos penſées, & que vous recherchez les honneurs en vous couvrant d'ignominie ; auſſi proportionné-je mes remèdes à votre tempérament. C'eſt parce que toute

idée d'égalité vous choque, que vous êtes accoutumés avec les abus du deſpotiſme juſqu'à trouver les *lettres-de-cachet* une aſſez bonne inſtitution, que tous les Ordres de l'État ſont diviſés par des rivalités ridicules & ſe mépriſent mutuellement, que vos hommes formés par des femmes galantes ne ſont en vérité que des femmelettes; c'eſt, en un mot, parce que vous n'êtes pas dignes d'être libres, que je veux que vous le deveniez peu-à-peu, & que vous n'aſpiriez pas d'abord à un gouvernement trop parfait.

Quand un Roi, pourſuivit Milord, n'abuſera pas ſcandaleuſement de ſon pouvoir, que ſes maîtreſſes ne feront qu'impertinentes, que ſes Miniſtres, ni trop ſots, ni trop méchans, laiſſeront aller les choſes leur train ordinaire; je conviens que vous n'avez pas aſſez de vertus pour deſirer quelque choſe de mieux. Un homme ſage

vous préſenteroit alors ſans ſuccès le danger d'une ſituation précaire où rien n'eſt fixe. On vous inviteroit en vain à donner un appui ſolide aux loix; que ſerviroit de vous entretenir de ces devoirs du citoyen dont nous avons tant parlé? Vous en ririez; je crois, Dieu me le pardonne, que ſi on vous offroit alors la liberté, vous la refuſeriez: mais s'il arrivoit un règne où tout allât de travers, où chacun tremblât pour ſa fortune domeſtique, où la Nation fût plus malheureuſe au-dedans qu'à ſon ordinaire, & déshonorée au dehors; je vous demande ſi vos ames ſont tellement abruties & dépravées, que vous fuſſiez inſenſibles à cette ſituation. Si cela eſt, vous avez raiſon; vous reſſemblez à ces Romains à qui Marc-Aurèle tentoit inutilement de rendre quelque goût pour la liberté; & je me tais. Mais ne vous livrez pas à l'humeur: voyez vos concitoyens tels

qu'ils ſont, & convenez que depuis quelques années vous êtes indignés contre le deſpotiſme, que vous deſirez d'en voir finir les abus, & que dans la fermentation où ſont les eſprits, vous tenez aujourd'hui, & aſſez publiquement, des diſcours bien plus hardis que ne l'étoient, il y a douze ans, vos penſées les plus ſecrettes. Vous avez eu des Magiſtrats très-courageux; & le Public, qui autrefois les auroit crus imprudens, les a trouvés ſages. J'admire les progrès de votre Nation; & peut-être en ſeriez-vous étonné comme moi, ſi vous n'aimiez pas déjà aſſez la liberté pour deſirer qu'on y marchât à plus grands pas.

Il ſuffit d'être las de ſa ſituation pour en deſirer une autre; mais ce deſir doit être ſans force, tant qu'il n'eſt accompagné d'aucune eſpérance, & le cœur ne s'ouvre pas aiſément à cette eſpérance ſous un Gouverne-

ment deſpotique, où le citoyen n'o-ſant ſe confier à ſon concitoyen, compare ſa foibleſſe ou plutôt ſon néant au pouvoir ſans bornes du maître qui le gouverne. N'exigeons pas des miracles de tous les hommes. Il faut que les plaintes circulent ſourdement dans tous les ordres d'une Nation; il faut que les paſſions, tour-à-tour aigries & calmées, préparent pendant long temps une révolution, pour qu'il arrive enfin un moment propre à l'exécuter.

Remarquez, je vous prie, me dit Milord, que la ſeule propoſition que feroit le Parlement, de convoquer les États-Généraux, augmenteroit néceſſairement votre courage, vos lumières, & votre amour pour l'ordre & le bien; parce que vous auriez alors un objet fixe, & que vous pourriez eſpérer d'y atteindre. Si vos États, en ſe conduiſant de la manière que je vous diſois hier, ménageoient

les préjugés publics & les intérêts des particuliers, & donnoient aux Lois l'autorité qu'ils ôteroient au Prince, vous avouerez que le goût encore incertain de votre Nation pour la liberté, ſe changeroit en une paſſion très-active. Ne comprenez-vous pas que vos mœurs commenceroient à ſe corriger malgré vous, dès-que vous ſentiriez la néceſſité d'une réforme ? Il n'y a pas juſqu'à cet engouement auquel vous êtes ſi ſujets, & qui vous a fait faire tant de ſottiſes, qui ne vous fût alors avantageux. Chacun voudroit imiter alors le premier honnête homme qui feroit, par vanité, une action louable ; l'émulation qui vous rend aujourd'hui ſi flatteurs, vous rendroit alors vertueux ; l'inconſtance de votre caractère vous ſerviroit elle-même à vous corriger, & vous perdriez votre légèreté. Je gage que quelqu'un de vos millionnaires ſeroit honteux de ſa

fortune, & que quelque grand Seigneur donneroit un exemple de générosité. A peine auriez-vous rompu les liens de l'habitude & secoué votre paresse, qu'un premier pas vers le bien vous mettroit en état d'en faire un second, & puis un troisième, & même un quatrième. Vous ne verriez plus les objets comme vous les voyez aujourd'hui; vos affections changeroient, & votre courage & vos ressources se multiplieroient à mesure que le succès étendroit vos lumières & vos espérances.

Les mœurs des Romains, du temps de César & de Pompée, étoient bien détestables; mais ce n'est pas parce qu'ils avoient nos vices, qu'il leur étoit impossible de recouvrer leur liberté; c'est que les bons citoyens, me dit Milord en plaisantant, étoient moins prudens que moi. En proposant de rétablir l'ancien Gouvernement de la République, Caton vou-

loit faire franchir aux Romains un trop grand intervalle ; il falloit ſe contenter de quelque choſe de moins parfait, & de plus proportionné à la corruption des eſprits. Comme on ne déchoit du comble de la vertu dans l'abîme du vice que par degrés, la Nature ne permet d'y remonter que pas à pas, & on ne viole jamais impunément ſes Lois. Obſervez avec ſoin qu'il étoit impoſſible de rendre à la République ſon ancienne autorité, depuis que les Proconſuls qui n'étoient plus ſous ſa main, & dont la magiſtrature avoit été imprudemment prolongée, s'en étoient emparés. N'étant plus forcés d'obéir aux décrets du Sénat & du Peuple, parce qu'ils avoient à leur diſpoſition les armées avec leſquelles ils pouvoient venir fondre ſur Rome & l'aſſervir ; c'étoit allumer la guerre civile & hâter l'établiſſement de la tyrannie, que de les irriter & les traiter en ſujets

Il eſt vrai que l'énorme cupidité des Romains, leur luxe, leur molleſſe, leur mépris pour toutes les vertus, furent autant d'obſtacles inſurmontables au retour de la liberté; mais ne vous flattez pas d'être auſſi méchans qu'eux : il faut avoir été capable des vertus les plus ſublimes, pour être corrompu comme le furent les Romains. D'ailleurs, tous ces Romains deſiroient la ruine entière des Lois, les uns pour être des tyrans & jouir de la fortune du monde entier, les autres pour vendre à ces tyrans une liberté dont ils étoient las. Que pouvoit-on alors eſpérer pour le bien public? Mais cette ſituation n'a rien de pareil à la vôtre, puiſque dans la refonte du Gouvernement dont il s'agit parmi vous, nous ſuppoſons, au contraire, que c'eſt la crainte de la tyrannie, & l'amour de l'ordre, qui demandent & obtiennent la tenue des États-Généraux.

C'eſt l'anarchie qui donnoit de mauvaiſes mœurs aux Romains ; c'eſt le deſpotiſme qui vous a donné les vôtres. Si ce deſpotiſme a été auſſi exceſſif dans ſon genre, que l'anarchie de Rome l'a été dans le ſien, c'en eſt fait, renoncez pour toujours à toute idée de liberté ; vous n'êtes que des eſclaves qui ne rompront jamais leur chaîne.

Il n'eſt donc pas démontré, Monſieur, que notre liberté ſoit perdue ſans retour. J'aurois voulu beaucoup de détails ſur les premières opérations de nos États, & Milord ne veut m'en donner aucun ; j'entre dans ſes raiſons. Ce ſeroit raiſonner en l'air, que de preſcrire des règles particulières de conduite à ces Aſſemblées, ſans ſavoir quel événement les fera convoquer, & quelle ſera dans ce moment la diſpoſition des eſprits. Ce qui ſeroit bon dans une circonſtance, deviendroit mauvais

dans l'autre. Comment deviner tout ce que peuvent produire de bizarre les préjugés & les paſſions de tous les Ordres de la Nation? Comment prévoir mille accidens particuliers qui peuvent hâter ou retarder le ſuccès d'une pareille entrepriſe? Dans le cours des grandes affaires, il arrive toujours des mouvemens inattendus; il y a des momens de chaleur & de vertige dont les perſonnes éclairées ne ſont jamais dupes; & les bons patriotes doivent alors tâcher de calmer les eſprits: il y a des inſtans de découragement & de laſſitude où les chefs doivent paroître téméraires pour faire renaître une confiance raiſonnable: dans l'une & dans l'autre circonſtance, il faut connoître le cœur humain & la Nation qui agit.

Tout ce qu'en gros on peut preſcrire de plus ſage à nos États à venir, c'eſt de ſe propoſer un objet fixe &

déterminé, & de ne le jamais perdre de vue. Cet objet doit être d'assurer leur existence; tout doit être sacrifié à cette fin. Tout Ordre de l'État fera une faute énorme, s'il ne fait pas céder son intérêt particulier à cet intérêt général. Si la Nation ne réussit pas à s'assembler périodiquement; après avoir forcé le Gouvernement à lui accorder des États, soyons sûrs qu'elle est perdue; car on travaillera avec d'autant plus d'adresse à la ruiner, qu'elle se fera Fait craindre. Que nos neveux ne soient donc plus les dupes des soupçons, des haines & des jalousies que les Ministres sèmeront entre les différens Ordres, pour les diviser & les faire échouer dans leur entreprise. Qu'on souffre un mal présent, dans l'espérance d'un grand bien: dans un État libre; tous les Corps prennent insensiblement leur niveau.

Avec la méthode de se proposer

un objet fixe, on ne s'égare jamais, ou, ſi on s'égare, on revient ſur ſes pas, & on rentre ſans peine dans la route qu'on avoit abandonnée. Tant qu'on a les yeux arrêtés ſur le point eſſentiel de ſon entrepriſe, on néglige ſans danger les petites difficultés auxquelles il ſeroit quelquefois dangereux de trop faire attention; on peut faire quelques fautes impunément; ſi on perd aujourd'hui du terrein, on le regagnera demain. Tant qu'on n'a au contraire que des projets vagues, & qu'on confond dans les affaires l'acceſſoire & le principal, on dépend trop des événemens, on néglige les choſes déciſives; & après deux ou trois mépriſes de cette nature, on ne ſait ni où l'on va, ni où l'on eſt, ni ce qu'on veut, ni même ce qu'on doit vouloir.

Vos États, me dit Milord, ſe trouveront-ils dans des circonſtances

assez heureuses pour se saisir de toute la puissance législative ? Dans ce cas, il n'est question que de prendre des mesures assez sages, pour que le Prince & les autres Magistrats qui seront chargés de la puissance exécutrice, ne puissent dérober une seconde fois à la Nation le droit qu'elle aura recouvré. Mais comme il est plus vraisemblable que vos États-Généraux, malgré leurs bonnes intentions, n'auront pas un avantage complet ; & que ne prenant qu'une partie de la puissance législative, ils ressembleront à notre Parlement d'Angleterre, qui ne fait des Lois qu'avec le concours du Roi, il faudroit d'abord vous préserver de croire que votre Gouvernement fût parfait, & qu'il ne vous reste plus rien à faire.

Avec l'esprit de philosophie dont nous nous piquons, & dont on nous loue trop libéralement, continua Mi-

lord, il n'eſt pas bien extraordinaire que nous ne ſentions pas que ce partage du pouvoir législatif, qui nous laiſſe en effet libres, parce que le Roi ne peut faire aucune Loi ſans le Parlement, nous empêche cependant de jouir des principaux avantages de la liberté. Ce partage donne à la Cour des intérêts oppoſés à ceux du Public; la difficulté de les concilier, fait que nous manquons de pluſieurs Lois néceſſaires, & de-là vient cette police défectueuſe qu'on nous reproche. C'eſt un principe inconteſtable, que les Magiſtrats chargés de la puiſſance exécutrice, ne doivent avoir aucune part à la puiſſance législative: en effet, qui ne voit pas que le droit qu'ont les Rois d'Angleterre de contribuer à la législation, les met à leur aiſe pour frauder la Loi, & augmenter indirectement la part qu'ils ont à la puiſſance législative? De-là nos craintes conti-

nuelles, que l'équilibre que nous avons établi entre la Nation & le Prince, ne vienne à ſe rompre. De-là, mille injuſtices ſourdes & cachées qui font mille malheureux, & cette obſcurité funeſte, que les Juriſconſultes répandent ſur les Lois, dans la vue d'en rendre l'eſprit équivoque & l'empire incertain. De-là eſt né, dans le Conſeil du Roi, cet art dangereux de nous corrompre, & avec lequel on mine inſenſiblement les fondemens de notre liberté. De-là la néceſſité où nous ſommes d'avoir des partis, qui, en veillant continuellement à la ſûreté publique, ne laiſſent pas quelquefois d'être injuſtes & pernicieux. Jugez donc quelle ſeroit la faute de vos États, me dit Milord en me ſerrant la main, ſi, parvenant dès leur naiſſance à partager l'autorité législative avec le Roi, ils ſe contentoient de ce partage! Soyez plus ſages que nous; qu'un faux

amour de la patrie, qui nous fait voir avec complaiſance nos défauts, ne ſoit pas un obſtacle à vos progrès.

Milord m'a fait remarquer, Monſieur, qu'il n'eſt pas difficile à une République qui eſt, pour ainſi dire, toute renfermée dans les murs d'une ville, de conſerver au Corps du Peuple la puiſſance législative, & de forcer les Magiſtrats à n'être que les Miniſtres des Lois. Il eſt en effet aiſé d'y convoquer ſouvent tous les chefs de famille; & leur aſſemblée, en quelque ſorte toujours préſente, y prévient toute uſurpation ou l'arrête dans ſa naiſſance: mais ſi ces aſſemblées fréquentes, & la ſorte d'inquiétude qu'elles inſpirent, aſſurent au Peuple le droit de faire des Lois, elles détruiſent ordinairement la puiſſance exécutrice. Il eſt preſqu'impoſſible que des citoyens trop ſouvent réunis dans la place publique,

laiſſent au Magiſtrat l'autorité qui lui eſt néceſſaire, pour faire obſerver les Lois au-dedans, & traiter avec les étrangers. Rappelez-vous, Monſieur, quelle étoit la licence de la multitude dans Athènes, & dans toutes les autres Républiques de la Grèce, à l'exception de Lacédémone. Le Peuple n'étoit point expoſé au malheur d'obéir à des Lois qu'il n'auroit pas faites; mais en évitant Charybde il tomboit en Scylla; il obéiſſoit à tous les caprices & aux paſſions des intrigans qui avoient l'art de gagner ſa confiance. Les Magiſtrats toujours humiliés par la Nation, n'avoient qu'un vain nom & une autorité douteuſe. Ils n'oſoient défendre les Lois qu'en tremblant, & la République ne ſubſiſtoit & ne ſe ſoutenoit que par des révolutions.

Dans des États tels que ceux de l'Europe, & qui ne forment qu'un corps de pluſieurs grandes Provin-

ces, mille obſtacles empêchent qu'on n'aſſemble tous les citoyens, & même qu'on n'en convoque trop ſouvent les repréſentans. De-là il réſulte un inconvénient contraire à celui que je viens de remarquer dans les petites républiques; c'eſt-à-dire que la puiſſance exécutrice qui n'eſt pas continuellement examinée & cenſurée, eſt à portée de faire des progrès inſenſibles, d'abuſer des Lois à ſon avantage, & de ruiner enfin la puiſſance législative.

Pour procurer à une Nation nombreuſe une ſécurité parfaite à l'égard de ſes Magiſtrats, Milord veut, Monſieur, que les aſſemblées générales ſoient aſſez fréquentes pour que les abus n'ayent jamais le temps de s'accréditer par l'habitude, & de prendre des forces. Si les États-Généraux d'une grande Nation étoient convoqués tous les ans, il ſeroit à craindre que les frais de voyages & du ſéjour

des Députés dans la capitale ne fuſſent à charge aux provinces, qui regardant enfin l'aſſemblée des États comme une corvée fatigante & diſpendieuſe, ne demanderoient qu'à s'en débarraſſer. Leurs Députés ſe hâteroient de terminer les affaires ſans ſe donner le temps de les examiner; & laiſſant à la prudence équivoque & ſuſpecte des Magiſtrats, un pouvoir trop arbitraire & trop étendu, on obéiroit à la forme preſcrite par la Loi, mais on en violeroit l'eſprit. Que ces aſſemblées générales ſe tiennent au plus tard tous les trois ans; mais que chaque province ait des États particuliers qui ſoient annuels, & qui ſe tiennent, s'il ſe peut, dans des temps différens, afin que la puiſſance exécutive ſoit ſans ceſſe ſoumiſe à l'examen d'un corps puiſſant & prêt à répandre l'alarme.

Les États provinciaux nommeront eux-mêmes leurs Députés aux États-

Généraux. Que de biens naîtront de-là ? les élections ſeront plus libres, & les choix de la Nation plus ſages. Le nombre des Députés ne doit être ni aſſez grand ni aſſez petit pour dégénérer en *cohue* ou en *oligarchie*. Voulez vous affermir ſolidement l'autorité des aſſemblées générales, d'où dépend votre liberté ? Rendez-les dignes de l'eſtime, de la confiance & du reſpect de la Nation, en les mettant dans l'heureuſe néceſſité de ne pouvoir preſque faire de faute. Que ce que vous appelez repréſentation, & qui eſt preſque aujourd'hui toute la ſcience & le talent des gens en place, ſoit ſévèrement défendu à vos Députés ; qu'ils ne puiſſent, ſous aucun prétexte, ſe diſpenſer de leurs fonctions ; que leur charge ſoit honorable, mais peſante. Fixez par des Loix ſimples & claires la forme & la police de vos États-Généraux : ne négligez pas d'entrer dans les plus petits dé-

tails, ou vous vous expoſerez à n'avoir bientôt aucune exactitude dans les grandes choſes. Sur-tout que ces aſſemblées ne puiſſent porter de nouvelles Lois que ſur la demande ou réquiſition de quelqu'un des États provinciaux ou des Magiſtrats chargés de la puiſſance exécutrice. Afin que ces Lois ne ſoient jamais l'ouvrage de l'inconſidération ou de l'engouement, il ſera réglé que les *bills* propoſés ſeront d'abord remis à un *comité* de législation chargé d'en faire l'examen & le rapport. Les États délibéreront enſuite trois fois ſur ces Lois; en laiſſant dix jours d'intervalle entre chaque délibération. Je paſſe avec Milord à des objets, je ne dis pas plus importans, mais moins connus: il s'agit de réſoudre le problème de politique le plus difficile.

La Société, me dit Milord, a différens beſoins; il faut juger les querelles & les procès des citoyens, &

veiller aux mœurs & à la ſûreté publique. Un État doit avoir des fonds deſtinés pour les beſoins publics, & c'eſt ſur les biens des particuliers que doivent ſe lever les impôts néceſſaires pour former ces fonds. Enfin on a des voiſins avec qui on eſt lié par différentes relations ; il importe d'attacher les uns à ſes intérêts en cultivant leur amitié, & il faut repouſſer les autres par la force, s'ils ſont incommodes, injuſtes & raviſſeurs ; il eſt donc néceſſaire d'entretenir des négociations & d'avoir des armées.

Si on ne veut pas former un corps monſtrueux, une eſpèce d'avorton politique, il eſt évident qu'on ne peut ſe diſpenſer d'établir des Magiſtrats ou des Miniſtres de la Nation relativement à tous ces différens beſoins ; & c'eſt dans la diſtribution de ce pouvoir exécutif que conſiſte la plus grande habileté de la politique. Que je réuniſſe, me dit Milord, dans

un même Magiſtrat toutes ces différentes branches d'adminiſtration, (& il eſt de la dernière évidence que je fais une ſottiſe énorme, car il eſt de la dernière évidence qu'un homme & même un ange, ne peut remplir un emploi ſi étendu); il ſuccombera ſous le poids du fardeau; tout ira mal, rien ne ſera adminiſtré. Mais je ſuppoſe que nous ayons trouvé un prodige d'activité, de conception, & de travail; qu'en arrivera-t-il? Cet homme miraculeux deviendra un deſpote dès-qu'il ſera Magiſtrat univerſel.

Vous aurez beau lui crier qu'il eſt de ſon devoir d'obéir aux Lois; s'il ſent qu'il n'eſt gêné par l'attention inquiète & jalouſe d'aucun collègue, ou qu'il n'a beſoin du concours d'aucun Magiſtrat pour agir, l'étendue de ſon autorité lui tournera infailliblement la tête. Mille ſous-Miniſtres qu'il prendra comme ſes aides, pour augmenter le nombre de ſes

créatures,

créatures, ne ſongeront qu'à lui plaire; & tandis qu'il ſe familiariſera avec l'oiſiveté & les plaiſirs, ſes commis, aſſurés de ſa protection, ſe ſerviront de ſon nom pour tyranniſer le peuple, qui ſera enfin aſſez ſot pour croire qu'un ſi grand Seigneur n'eſt pas fait pour ſe donner de la peine & ſacrifier tous ſes goûts à la juſtice.

Je ne crois pas même qu'une pareille Magiſtrature, ne fût-elle conférée que pour quelques années, ſe contînt dans les bornes du devoir. Ce Magiſtrat univerſel, qui auroit des créatures ſans nombre, & dont tous les citoyens auroient continuellement beſoin, profiteroit d'un premier vertige qu'un ſuccès heureux cauſeroit dans le peuple, pour ſe faire continuer dans ſes fonctions; & à peine jouiroit-il d'une puiſſance à vie, qu'elle deviendroit héréditaire dans ſa famille. Son fils ſera ſemblant de

reſpecter les Lois en les violant avec adreſſe. Mais ſon petit-fils les fera taire devant lui; il dira hardiment qu'il ne doit rien à ſes ſujets, & qu'il tient ſon pouvoir de Dieu ſeul. Arrachant alors ſans effort à la Nation la puiſſance législative qu'elle s'étoit réſervée, il la mettra dans la dure néceſſité d'être eſclave ou de reconquérir par la force ſa liberté expirante.

Que doit donc faire une Nation ſage & prévoyante? C'eſt d'avoir pluſieurs claſſes de Magiſtrats, comme elle a pluſieurs claſſes de beſoins. Elle fera, pour conſerver ſa liberté, ce que nous voyons pratiquer par les deſpotes habiles pour affermir leur tyrannie. Un monarque ſait que s'il avoit un Maire du Palais, il auroit bientôt un maître. Il dépoſe donc ſon autorité en différentes mains, il la partage; aucun de ſes Officiers n'en poſſéde une aſſez grande partie pour

oſer tenter de la tourner contre le Souverain, & tout lui eſt ſoumis.

Nos Parlemens, ſuivant cette doctrine de Milord, doivent être Souverains dans l'adminiſtration de la juſtice: ce ne ſeroit que par la politique du monde la plus mal entendue, qu'on voudroit reſtreindre leur pouvoir: toutes les cauſes, de quelque nature qu'elles ſoient, doivent reſſortir à leur tribunal. Que leur compétence s'étende ſur tout, & que les autres Cours ſoient détruites & leurs Officiers rembourſés; qu'on établiſſe des règles certaines; que chaque citoyen connoiſſe ſon ſiége. En effet, n'eſt-il pas ſouverainement ridicule qu'il faille d'abord avoir un procès pour ſavoir ſeulement où l'on plaidera?

Milord, comme vous jugez bien, ne fait pas grace à cette juriſdiction que le Conſeil s'eſt attribuée, & en vertu de laquelle il caſſe les arrêts

des Parlemens. Je n'ai aucun regret aux évocations imaginées pour favoriſer les injuſtices des perſonnes puiſſantes ; je voudrois de tout mon cœur ne plus voir établir de ces Commiſſions qui dérangent l'ordre naturel de la juſtice, & enlèvent à un accuſé le droit d'être jugé par les juges ordinaires. Dites-moi, je vous prie, n'eſt-ce point des Conſeillers-d'État & des Maîtres des Requêtes que parle Philippe de COMINES, quand il dit que Louis XI avoit dans ſa main des Magiſtrats toujours diſpoſés à juger à ſa fantaiſie? Quoi qu'il en ſoit, j'ai repréſenté à Milord qu'il eſt néceſſaire d'appeler en caſſation au Conſeil, pour maintenir une certaine uniformité dans la Juriſprudence, & empêcher que les Parlemens ne ſe faſſent une routine de procédures & de jugemens contraires aux Lois. J'ai eu beau repréſenter : le Conſeil du Roi, m'a toujours répondu Milord,

n'eſt compoſé que d'hommes; & pourquoi penſerois-je que ces Juges, un peu gâtés par la fréquentation de la Cour, ou du moins un peu ſuſpects par les manières & les propos qu'ils AFFECTENT, & par leur ambition, qui leur offre toujours le Miniſtère en perſpective, ſont plus inſtruits des Ordonnances, & plus attachés aux règles que les Parlemens? S'il faut enfin un terme aux appels, pourquoi le Parlement ne fera-t-il pas ce terme? Après avoir ſubi un jugement dans une Juſtice Seigneuriale ou dans un Bailliage, n'eſt-ce pas aſſez faire en faveur du bon droit ou de la chicane, que de permettre de venir encore plaider à un Parlement? S'il faut appeler de Tribunal en Tribunal juſqu'à ce qu'il y en ait un infaillible, il faudra appeler à l'infini. Pour l'appel en requête civile, le Parlement l'admettra lui-même, lorſque la Partie condamnée produira de nouvelles

pièces & de nouveaux titres qui lui étoient inconnus avant le jugement.

Par Juges de Police, on n'entend guère aujourd'hui que des Magiſtrats ſubalternes qui veillent à la ſûreté publique dans les villes, aux ſubſiſtances, à la ſalubrité de l'air, à la propreté des rues, & qui jugent ſommairement les petites querelles du peuple. Il eſt bon que ces Magiſtrats dont le deſpotiſme & l'eſpionage ont fait des perſonnages importants, ſoient réduits à leurs anciennes fonctions; ils doivent ſubſiſter ſous la direction des Parlemens. Mais Milord voudroit que nous priſſions des idées plus ſaines & plus relevées de la Police; il voudroit qu'un Peuple, qui commence à être libre, eût des Magiſtrats pour les mœurs, puiſque les mœurs ſont ſi néceſſaires pour le maintien de la liberté. Ces Cenſeurs auſſi utiles dans une République, qu'ils ſont dangereux dans une Mo-

narchie, auroient intérêt de faire le bien pour le bien, & non pas le mal ſous l'apparence du bien. Ils ne mettroient point en honneur la délation : ils banniroient cet eſpionnage qui ne ſert qu'à avilir toutes les ames, en ſoumettant les honnêtes gens à la méchanceté des plus lâches & des plus abominables des hommes.

Les Cenſeurs ſeroient les protecteurs des citoyens foibles, qui quelquefois n'oſent ou ne peuvent ſe plaindre de la tyrannie d'un citoyen riche ou accrédité. Ils ſeroient chargés en particulier de l'exécution des lois ſomptuaires que pourroient faire les États-Généraux ou Provinciaux, pour mettre des bornes à ce luxe ſcandaleux qui nous appauvrit au milieu des plus grandes richeſſes, & ne nous laiſſe cependant aucune des vertus attachées à la pauvreté. Quelle foule de calamités, dit Milord, l'avarice & la prodigalité ne préparent-

elles pas à l'Angleterre ? Ses richeſſes la perdront. Au reſte, Monſieur, ce que Milord propoſe ne doit effrayer perſonne. Il ne veut point qu'on nous arrache avec violence à nos mauvaiſes mœurs. Il veut nous laiſſer nos plaiſirs, tant qu'ils nous ſeront agréables ; mais il prétend que notre vanité, qui ſe complaît aujourd'hui dans une élégance trop recherchée, ſe complaira bientôt dans une ſimplicité commode. Rien ne me paroît plus raiſonnable ; je vois que tout le monde s'ennuie de ce luxe qui nous perd ; tout le monde voudroit que la Loi contraignît d'avoir, à la fois & le même jour, la modeſtie & la tempérance, que perſonne n'oſe avoir le premier.

Les Cenſeurs ſeroient ſpécialement chargés de veiller à la police des Colléges, formés pour l'éducation des jeunes gens ; dans les Monarchies, on veut des hommes ignorans &

façonnés à la ſervitude, & notre éducation eſt merveilleuſement propre à faire de ces automates; mais dans une Nation libre, on veut des citoyens propres à faire des Magiſtrats; car les Républiques ne ſe flattent pas comme les Rois, de donner des talens en donnant la patente d'une dignité. Au-lieu de ces préjugés ridicules dont on obſcurcit notre raiſon, & qui nous interdiſent preſque toujours la connoiſſance des vrais principes du droit naturel & de la morale; les Cenſeurs auroient ſoin qu'on imbût la Jeuneſſe de bonnes maximes, & qu'elle fût en entrant dans le monde, des vérités que nos plus graves Magiſtrats ignorent aujourd'hui, après avoir végété pendant quarante ans ſur les Fleurs-de-Lys.

Cette magiſtrature doit être conférée pour un temps très-court, non pas parce qu'on y attacheroit une

grande autorité, mais parce qu'*elle* demande une vigilance continuelle. Tous les ans les États particuliers de chaque Province nommeront trois Cenſeurs pour exercer leurs fonctions dans l'étendue de leur Reſſort ; & ſur leur rapport, ces États ſeront plus à portée de juger des beſoins du pays, de faire des règlemens, & de demander aux États-Généraux les Lois les plus convenables au bien public. Soyez ſûr que ces Cenſeurs ſeront plus utiles, à meſure que vous aurez l'art de leur donner une plus grande conſidération.

Nous voici arrivés à la partie de la Finance, me dit Milord, & vous ſentez à merveille qu'en accordant à un Magiſtrat le droit de juger des beſoins de la Nation, & de lever en conſéquence des impôts arbitraires, tout eſt perdu. Les fantaiſies du Prince ſeront bientôt des beſoins indiſpenſables, & ſi vous le trouvez

mauvais, il achetera avec votre argent tous les coquins de l'État, en fera des ſoldats, & vous ſubjuguera. C'eſt aux États-Généraux ſeuls qu'appartient l'adminiſtration des Finances ; eux ſeuls doivent régler & déterminer la ſomme totale des ſubſides, en laiſſant aux États-Provinciaux le ſoin de percevoir leur cote-part de la manière la moins onéreuſe aux citoyens. Nous autres Anglois, nous avons eu la folie d'abandonner à la ſageſſe du Roi le maniement & la diſpoſition des deniers accordés aux néceſſités publiques : il eſt vrai que nous avons pris quelques précautions pour n'en être pas les dupes ; nous nous faiſons rendre des comptes ; mais il eſt encore plus vrai que nous avons parfaitement réuſſi à faire du Roi un Intendant très-infidèle, qui gagne ſur tous les marchés, qui deviendra un jour plus riche que la Nation,

s'il eſt économe, & qui corrompt en attendant les Membres du Parlement, & leur diſtribue quelques centaines de livres Sterling pour en obtenir des millions, ou leur faire approuver, ſans répugnance, les ſottiſes de ſes Miniſtres.

Vos États-Généraux ſeront moins prodigues que notre Parlement, s'ils ont ſoin de ſe réſerver la direction entière des Finances. Ils avoient autrefois leurs tréſoriers, qui, recevant dans leur caiſſe tout l'argent des impoſitions, ne pouvoient en délivrer la moindre ſomme que par les ordres des *Surintendans-Généraux des Aides*. Il n'eſt pas difficile de perfectionner cette méthode : le principe en eſt excellent, & il eſt indiſpenſable de le ſuivre ; parce que les plus légers abus en matière de finance, ouvrent la porte aux plus grandes déprédations, & qu'il en doit naître dans l'État un découra-

gement général ou des ſéditions. Pourquoi ne publieroit-on pas tous les deux ans, à la ſéparation des États, une liſte de toutes les charges ordinaires & extraordinaires de la Nation? tant dû au Roi & aux autres Magiſtrats; pour leurs appointemens; tant pour la paye des milices; tant pour la Marine; tant pour les Affaires étrangères; tant pour les arrérages des dettes de la Nation. Je proſcris les dépenſes ſecrètes: rien ne doit être ſecret chez un peuple bien gouverné; & vous remarquerez, en paſſant, que tous ces myſtères d'État n'ont été imaginés que pour couvrir quelqu'infamie ou du moins une ſottiſe.

Chacune de ces branches auroit un tréſorier particulier chargé d'acquitter ſa partie, & de rendre tous les ans ſes comptes au Tréſorier-Général, qui leur fourniroit des fonds & répondroit lui-même tous

les deux ans des deniers publics devant les États-Généraux. Seroit-il queſtion de quelque dépenſe extraordinaire; de conſtruire, d'armer des vaiſſeaux, de lever de nouveaux Corps de troupes, de payer un ſubſide à quelque Puiſſance étrangère, &c.? les États pourvoiroient à la levée d'une impoſition extraordinaire, & le Tréſorier paiera aux termes convenus. La Finance n'eſt en vérité un art difficile, que, quand dégénérant en gaſpillage, on la régit ſans ordre & ſans économie, & qu'on ſe met dans la néceſſité de réparer, par des tours d'adreſſe & des eſcamoteries, les torts de ſa négligence, de ſa prodigalité, & d'une ambition ridicule & ruineuſe, qui nous fait former des entrepriſes plus grandes que nos forces.

Le droit de déclarer la guerre, me dit Milord, ne doit appartenir qu'à la Nation; c'eſt une prérogative trop

importante au bonheur de l'État, pour l'abandonner à un Magiſtrat. Il en abuſeroit certainement s'il avoit de l'ambition, ou qu'il ſe ſentît des talens pour les armes; & il en laiſſeroit abuſer ſi c'étoit un homme foible: combien n'a-t-on pas vu de Princes poltrons & ſots faire la guerre ſans l'aimer, ſans y être forcés par leurs ennemis, mais ſeulement pour plaire à leur maîtreſſe ou à leurs Miniſtres? Ce ne doit être que dans le cas d'une invaſion ſubite, ou ſi le Royaume eſt menacé de la part de quelqu'un de ſes voiſins, que le Roi, en conſéquence d'un Conſeil tenu avec ſes Conſeillers de négociation & un nombre déterminé d'Officiers généraux, pourra faire marcher ſes troupes, repouſſer l'ennemi, ou ſe diſpoſer à l'arrêter. Alors même il ſera obligé de convoquer une Aſſemblée extraordinaire des États.

Il eſt inutile de vous avertir,

Monſieur, que Milord réduit le Roi à n'être en temps de paix que l'Inſpecteur & le Cenſeur des Milices. Les fortifications des Places & leurs munitions, appartiendront aux Etats, &c.; mais il faut que je me hâte de faire réparation d'honneur à l'Abbé de Saint-Pierre, dont nous ne faiſions pas un éloge bien magnifique, il y a trois jours. Milord adopte volontiers ſon idée de ſcrutin, pour la promotion des Officiers tant généraux que ſubalternes. Les Maréchaux de France, fixés au nombre de huit, & vraiment Officiers de la Nation, prêteront ſerment aux Etats, qui, à chaque Aſſemblée ordinaire, en choiſiroient deux pour aſſiſter avec quatre Lieutenans-Généraux au Conſeil de Guerre du Roi; & deux autres aidés de quelques Officiers généraux, pour faire l'inſpection des troupes, entretenir la vigueur de la diſcipline, viſiter les frontières, &

commander, ſous le Roi, les armées en cas de guerre, ou en Chefs, ſi la ſanté, l'âge ou l'incapacité ne lui permettoient pas de ſervir l'État en perſonne.

Milord, lui dis-je, vous réduiſez à bien peu de choſe la prérogative Royale: le Roi n'aura que le titre vain de Général de la Nation; & il me reſte un ſcrupule. Je ſens, continuai-je, combien il importe à la liberté d'un peuple de reſtreindre dans d'étroites limites la puiſſance de ſon Général d'Armée: je ſais que preſque toutes les Nations ont été ſubjuguées ou aſſervies au-dedans, par le Capitaine qu'elles avoient fait pour les défendre contre les ennemis du dehors; d'un autre côté je vois que ces précautions, priſes en faveur de la liberté, nuiſent au ſuccès de la guerre. Je crains que vous ne nuiſiez à la ſubordination, & par conſéquent à la diſcipline ſans la-

quelle des armées ne protégeront jamais efficacement le bonheur de leur patrie contre les étrangers qui voudroient le troubler. Il me ſemble qu'il eſt preſqu'impoſſible de tenir ce juſte milieu qui laiſſe aſſez de pouvoir au Magiſtrat de la guerre pour la faire heureuſement au-dehors, ſans qu'il ſoit cependant aſſez puiſſant ſur ſon armée pour ſe la rendre propre, & la tourner contre ſes citoyens. Voyons, me répliqua Milord: ayant les mêmes craintes que vous, j'ai cherché à m'aſſurer de la fidélité des troupes, en exigeant qu'elles tinſſent leur ſolde & leurs appointemens des États; j'ai établi le ſcrutin pour ôter au Prince la nomination des emplois & le moyen de ſe faire des créatures, qui ſe laiſſeroient peut-être corrompre par l'eſpérance de la faveur, & qui auroient trop de reconnoiſſance pour les graces qu'ils auroient reçues. Les

Maréchaux, parvenus par la voie honorable du ſcrutin à leur dignité, ne peuvent être ſuſpects à la Nation, qui les nommera pour aſſiſter pendant deux ans au Conſeil de Guerre du Prince, ou pour commander les armées. Quel intérêt auroient-ils de ſe rendre au Roi? ils ſeront attachés à leurs devoirs par l'eſpérance de mériter l'eſtime & la faveur du Public, & d'être encore honorés de ſa confiance. Croyez-moi, vous verrez renaître les Conſuls Romains, que l'eſpérance de voir porter une ſeconde fois les faiſceaux devant eux, rendoient ſi ſages & ſi grands.

Ajoutez à tout cela, continua Milord, que je ne laiſſe au premier Magiſtrat de la guerre aucune autorité ſur les finances. Je lui ôte le moyen d'acheter des ſoldats qui lui appartiennent, & je ne veux pas qu'il puiſſe devenir un chef de ſéditieux, & les faire révolter contre la Nation.

J'ai pris, ſi je ne me trompe, aſſez de précautions contre l'ambition du Prince; j'ai tort cependant, & il faut recourir à d'autres expédiens, ſi ces établiſſemens nuiſent à la ſubordination, à la rigidité de la diſcipline & aux ſuccès de la guerre. Non-ſeulement, comme vous l'avez déjà remarqué, un Peuple doit être en état de repouſſer des voiſins injuſtes, s'il veut être heureux; mais ſoyez perſuadé que ſi quelque vice de ſa conſtitution s'oppoſe à ſes ſuccès militaires, il ſe dégoûtera bientôt de ſon Gouvernement. Les États ſont plus jaloux de leur honneur à la guerre que de tout le reſte: une Nation humiliée par de longues diſgraces, ne ſonge qu'à ſe venger, & pour acquérir un vengeur, elle ſe donnera un maître.

Je penſe avoir prévenu ce dernier inconvénient. Pourquoi le Conſeil de guerre que j'ai établi, ne vaudroit-il

pas un Secrétaire d'État d'aujourd'hui, qui n'a ſouvent été qu'un mauvais Intendant de Province ? Pourquoi ce Conſeil négligeroit-il de faire obſerver les lois militaires ? Pourquoi deux Maréchaux & quelques Officiers-Généraux, chargés de la diſcipline ſeulement, ſeroient-ils tentés de ſe faire réprimander par les États ? D'ailleurs faites attention au ſcrutin de l'Abbé de Saint-Pierre : dès-qu'il décidera de l'avancement des ſoldats & des Officiers, & qu'on ne devra pas ſa fortune à l'avantage d'appartenir au Miniſtre ou à ſes Bureaux, la diſcipline la plus rigide ſe maintiendra à moitié moins de Lois, de Réglemens & d'Ordonnances, qu'il ne vous en faut aujourd'hui pour avoir de fort mauvaiſes troupes. Ce n'eſt qu'en faiſant la guerre, qu'un Général doit être tout puiſſant à la tête de ſon armée. Que la moindre déſobéiſſance à ſes ordres ſoit un

crime ; que ce ne ſoit plus un automate ridicule dont on règle les diſpoſitions & les mouvemens ; j'y conſens ; je le veux, & le bien public l'exige. Mais après les arrangemens que j'ai pris, je ne craindrai plus ſa toute-puiſſance, à moins qu'avec le ſecours de quelque baguette de fée, il n'ait le ſecret de bouleverſer toutes les têtes en un moment, de changer toutes les idées de ſes ſoldats & des citoyens, de détruire toutes les habitudes, & d'inſpirer à ſon gré les paſſions qu'il voudra.

Tout ce que j'ôte à la prérogative royale, à l'égard de la guerre, ſe tourne, ajouta Milord, au profit de la Nobleſſe. On ne cherchera plus à l'avilir en la rendant incapable de tout ; elle reprendra le courage & la dignité de ſes pères ; on ne la verra plus valeter dans les antichambres pour y quêter patiemment la juſtice & des titres inutiles. Les grades

militaires ſeront déſormais une véritable décoration, & donneront un pouvoir réel. Je laiſſe, comme vous voyez, peu de crédit au Roi dans cette partie, parce que je lui abandonne une autre branche de l'Adminiſtration; c'eſt-à dire, que je le fais chef du Conſeil des affaires étrangères, à la charge de le compoſer de ſix Conſeillers ou Miniſtres qu'il ne choiſira que parmi les perſonnes qui auront été employées par les États à des négociations dans les pays étrangers. Je réſerve aux États-Généraux le droit de nommer aux ambaſſades ordinaires; & le Conſeil qui aura le privilége de conclure tous les traités, ne pourra choiſir que les Envoyés extraordinaires, ou les Agens ſecrets qu'il faut quelquefois employer. Ce Conſeil rendra compte de ſes opérations & de ſes engagemens aux États; & ſoit qu'il ſoit approuvé, ſoit qu'il ſoit blâmé, ce ſera une

leçon également avantageuſe pour lui; il prendra l'eſprit de la Nation, & la Nation aura bientôt un droit des gens dont les principes ſeront conſtans & uniformes.

Vous voyez, me dit Milord, que tout tend, par mon arrangement, à vous rendre libres ſous l'empire & la protection des Lois; & ſi je ne me trompe, je n'ai rien oublié pour affermir cet heureux Gouvernement. Dans un État, que je ferois à ma fantaiſie, dans mon isle déſerte où je mènerois des hommes nouveaux, je ſens que j'établirois quelque choſe de meilleur; mais je vous dirai aujourd'hui, avec bien plus de raiſon que Solon ne le diſoit autrefois aux Athéniens: les Lois que je vous propoſe, ne ſont pas les plus parfaites qu'on puiſſe imaginer, mais vous n'êtes pas capables d'en adopter de plus ſages. Pluſieurs ſiècles de barbarie, d'anciens préjugés plus forts

que

que la voix de notre raiſon, de mauvaiſes mœurs qui nous tiennent enclins à la ſervitude, &, dont malgré tous nos efforts, nous conſerverons toujours quelques reſtes ; voilà les obſtacles dont la politique ne peut aujourd'hui triompher.

Ce que je viens de vous dire ſur la ſéparation de la puiſſance légiſlative & de la puiſſance exécutrice ; & en particulier ſur le partage de cette ſeconde autorité en différentes branches ; cette théorie réduite en pratique, voilà le comble de la perfection politique. C'eſt le point où nous devons aſpirer dès-à-préſent nous autres Anglois, ſi nous voulons enfin donner à notre Gouvernement une certaine ſolidité, ceſſer de flotter entre la crainte & l'eſpérance, & terminer ces combats de la prérogative royale & de la liberté nationale, dans leſquels le Prince a trop d'avantages ſur le Peuple. Tant que nous

ne nous propoſerons pas ce but, nous ſerons occupés à rétablir un équilibre éternellement prêt à ſe perdre. Nous marcherons à tâtons ſans ſavoir où nous allons ; & le bien que nous produirons par haſard, ne ſera qu'un bien incertain & momentané. Vous autres François, vous n'êtes pas auſſi avancés que nous. Votre premier objet doit être de rétablir les États-Généraux, & le ſecond, de leur donner l'autorité qui leur appartient. Mais dès-que vous en ſerez là, ſoyez perſuadés que vous ne conſerverez votre liberté recouvrée, qu'en établiſſant autant de claſſes différentes de Magiſtrats que la Société a de beſoins différens. On peut y réuſſir par vingt moyens : il eſt inutile d'en parler ; c'eſt aux circonſtances à décider du choix.

De bonne foi, continua Milord, il faudroit être bien entêté de la dignité ordinaire du Prince, pour ne pas

trouver qu'il jouit d'une prérogative assez étendue, en étant le Général de sa Nation, & son Ministre des Affaires étrangères : un homme sensé qui a médité sur les bornes de notre esprit & les foiblesses de notre cœur, peut-il sans terreur envisager un pareil emploi ? Je conviens qu'un Roi, après cette diminution de fortune, ne sera plus gâté, & que ses courtisans, peu nombreux, n'auront aucun intérêt d'en faire un sot. Je conviens même qu'il sentira un avantage à s'instruire, à connoître la vérité & à remplir ses devoirs avec exactitude & avec zèle : mais prenez-garde alors qu'un engouement insensé ne vous perde. Si vous étendiez son pouvoir, vous diminueriez nécessairement son exactitude, son application & son zèle. Quand toutes les mesures que j'ai prises, ne seroient pas indispensables pour empêcher le Prince de gagner peu-à-peu du terrein & de se rendre

enfin un deſpote, elles ſeroient certainement néceſſaires, pour que les affaires qu'on lui confie, fuſſent adminiſtrées avec ſageſſe. Ne voyez-vous pas que la Nature toute ſeule peut faire, & ſelon les apparences, fera ſouvent ce que fait l'ivreſſe du pouvoir arbitraire? Je veux dire qu'elle vous donnera ſouvent des Princes ſans jugement, ſans caractère, incapables de penſer, des imbécilles, en un mot. Pauvre Peuple! que deviendront vos affaires les plus importantes, ſi vous n'avez pas la ſageſſe de vous précautionner contre l'incapacité d'un homme que la naiſſance ſeule placera ſur le trône?

Pour le coup, Milord, m'écriai-je, je comprends à merveille ce que vous me diſiez il y a quatre jours, que les magiſtratures doivent être courtes & paſſagères. Quel obſtacle pour le bien, qu'une magiſtrature perpétuelle & héréditaire! Tout ce qu'on eſt obligé

d'imaginer pour mettre des entraves à l'ambition d'un Magiſtrat perpétuel & héréditaire, ou pour n'être point la victime des travers de ſon eſprit & de la nonchalance de ſon caractère, multiplie & complique les reſſorts de la machine du gouvernement, qui ne peut jamais être trop ſimple. N'en faiſons pas à deux fois, puiſque nous ſommes en train de faire des réformes : ne laiſſons ſubſiſter aucune magiſtrature héréditaire. Quand une Nation ſera parvenue au but que l'Angleterre doit aujourd'hui ſe propoſer, qui empêche qu'à l'exemple des anciens Romains elle ne ſupprime même juſqu'au nom de Roi ? Parlons bas, ajoutai-je en regardant de tous côtés ſi nous n'étions pas entendus, il faut qu'il y ait quelque malheur attaché à ce mot fatal. Voyez ce qui ſe paſſe ſous nos yeux : un Roi de Suède gémit de ſa condition, & ſe croit le plus malheureux des hommes, parce

qu'il n'eſt pas auſſi puiſſant qu'un Roi d'Angleterre. Celui-ci penſe qu'on lui fait une injuſtice criante, de ne le pas laiſſer *deſpotiſer* comme un Roi de France, qui imagine à ſon tour qu'il n'y a de vraiment grand, de vraiment puiſſant qu'un Roi de Maroc, qui n'a qu'à vouloir pour être obéi, & qui, ſans craindre une révolte, coupe, en s'amuſant, des têtes pour montrer ſon adreſſe.

Comme vous vous emportez, me dit Milord en badinant! vous voilà un Républicain auſſi fier & auſſi zélé que j'en connoiſſe en Angleterre! mais cependant reſpectons les trônes, & tâchons de ne pas courir après un bien chimérique, comme nous faiſions, il y a deux jours, quand vous vouliez vous embarquer pour aller dans mon isle déſerte. La royauté eſt ſans doute un vice dans un gouvernement; mais, quel que ſoit ce vice, il eſt néceſſaire dans une Nation, dès-qu'elle a perdu

les idées primitives de ſimplicité & d'égalité qu'avoient autrefois les hommes, & qu'elle eſt incapable de les reprendre. Avec l'inégale diſtribution de rangs, de titres, de richeſſes, de fortunes, de dignités, qu'il y a en France, en Angleterre & en Suède, eſt-il poſſible d'y penſer comme on penſe en Suiſſe ? Si les François & les Anglois n'avoient pas chez eux une maiſon privilégiée qui occupe la première place dans la Société, ſoyez ſûr que l'État déchiré par les diviſions, les haînes, l'ambition, la rivalité, les intrigues & les factions de quelques familles conſidérables, auroit bientôt un deſpote : nous éprouverions infailliblement le ſort de la République Romaine. Nous aurions nos Sylla, nos Marius, nos Craſſus, nos Pompée, nos Céſar, nos Antoine, nos Lépide ; & fatigués de leurs haînes & de leurs amitiés, nous finirions par nous croire trop heureux d'obéir

à un Octave, devant qui tous les pouvoirs s'anéantiroient. Dans des Nations riches, puiſſantes & répandues dans de grandes provinces, on ne peut pas avoir la modération bourgeoiſe qui eſt l'ame & l'appui de la liberté. Les Suédois ont penſé très-ſagement en voulant avoir une eſpèce de Roi qui empêche qu'il ne s'en élève un véritable parmi eux. C'eſt-là le terme où doivent tendre toutes les Nations, ſelon Milord; en voulant aller plus loin, elles courroient riſque de trouver un précipice ſous leurs pas. Adieu, Monſieur: je vous embraſſe de tout mon cœur.

A Marly, ce 20 Août 1758.

LETTRE HUITIÈME.

Sixième & dernier Entretien. Par quels moyens une République peut conſerver & perpétuer ſon Gouvernement, après avoir recouvré ſa liberté.

MILORD eſt parti ce matin, Monſieur, pour Paris, & après demain il prend la route d'Italie. Ce n'eſt qu'avec une extrême douleur que je penſe que je m'entretins hier avec lui pour la dernière fois, en l'accompagnant dans la forêt de Marly; je me croyois tranſporté à *Tuſculum*; je croyois me promener avec Cicéron ſur le bord du Liris; je pénétrois dans les ſecrets de la morale & de la politique; il me ſembloit que ce Philoſophe, tout plein de la doctrine de

Socrate & de Platon, & qui a ſauvé ſa patrie contre les entrepriſes de Catilina, m'inſtruiſît à ſervir utilement la mienne. Pourquoi partez-vous, ai-je dit à Milord, ou pourquoi ne puis-je vous ſuivre? Qu'allez-vous chercher en Italie? vous y trouverez des eſprits encore plus humiliés que les nôtres. Quelle vaſte carrière vous avez ouverte à mes réflexions! Que ne puis-je au moins m'entretenir encore quelques jours avec vous? Je me trompe, ou j'ai cent queſtions à vous faire ſur les droits & les devoirs des citoyens, ſur la puiſſance des Magiſtrats & ſur la nature des Lois. Je voudrois vous entendre encore répéter ce que vous m'avez déjà dit; je ſens combien j'aurois encore beſoin de votre commerce pour me familiariſer avec des vérités qui ont révolté mes préjugés, & qui me cauſent encore un certain étonnement, quand je veux les méditer. Vous m'a-

vez appris par le ſecours de quel heureux fil, nous pouvons ſortir de ce labyrinthe de captivité qui paroiſſoit n'avoir aucune iſſue: votre ouvrage n'eſt pas fini, Milord; & avec quelle avidité j'apprendrois par quel art on peut fixer la liberté, toujours prête à s'échapper des mains heureuſes qui la poſſèdent!

Nous ne ferions vraiſemblablement, me dit-il, que des rêves agréables. Tous les Peuples à leur naiſſance ont commencé par être libres, pluſieurs ont fait les plus grands efforts pour n'obéir qu'à leurs lois: on en a vu d'autres ſecouer leurs chaînes avec courage, les rompre & recouvrer leur liberté, mais aucun n'a ſu conſerver cette liberté d'une manière irrévocable: pourquoi eſpérerions-nous de voir dans le monde ce qu'on n'y a pas encore vu? N'importe, ces rêves ſont peut-être notre bien le plus réel, & je permets quelquefois à mon

imagination de s'en occuper, pour me conſoler de toutes les miſères humaines qui affligent ma raiſon. Cette liberté, reprit-il, ſans laquelle il n'eſt point de bonheur dans la Société, paroît étrangère parmi les hommes; nous l'aimons cependant: par quelle fatalité aucun Peuple n'a-t-il pu la fixer? C'eſt que n'étant preſque jamais établie ſur une ſage diſtribution de la puiſſance exécutrice entre les Magiſtrats, elle a pour ennemis éternels leur ambition & leur avarice & toutes les paſſions des citoyens; les uns & les autres ſe trouvant gênés par les Lois, tâchent ſans ceſſe d'en éluder la force, & veulent ſecouer le joug. Si dans cette eſpèce de combat & de joûte, les Magiſtrats réuſſiſſent à opprimer la Loi, on voit d'abord ſe former une oligarchie qui ne ſubſiſte qu'autant que les nouveaux tyrans ſentent la néceſſité d'être unis pour étouffer les plaintes & arrêter les

entrepriſes des citoyens ; & cette oligarchie fait place enfin à la royauté, dès-qu'un Magiſtrat par force ou par adreſſe a pris l'aſcendant ſur ſes collègues.

Si, au contraire, les citoyens après avoir rendu l'autorité mépriſable, parviennent à ne plus craindre ni reſpecter les Magiſtrats, on tombe dans l'anarchie. La licence de tout faire produit tous les abus. Bientôt tout le monde eſt mal à ſon aiſe; on offenſe, on eſt offenſé; on opprime, on eſt opprimé: on ſe laſſe à la fin de cette ſituation incommode; on veut recourir aux Lois; mais leur autorité eſt avilie; & dès-qu'on ne peut en attendre aucun ſecours, chacun pourvoit à ſa ſûreté particulière, en faiſant des ligues & des partis: les paſſions deviennent atroces; chaque cabale a ſon chef qu'elle regarde comme ſon protecteur & ſon vengeur, & il s'élève un tyran ſur les

ruines de l'anarchie. Analyſons toutes les révolutions dont parle l'hiſtoire ancienne & moderne, & vous verrez que la liberté s'eſt toujours anéantie de l'une ou de l'autre manière.

Si vous avez préſente à l'eſprit, Monſieur, la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire hier, vous jugerez ſans peine que tout l'arrangement que Milord exige au ſujet du partage de la puiſſance exécutrice entre différens ordres de Magiſtrats, ne ſert qu'à rendre les Lois victorieuſes des paſſions dans le combat qu'elles ſe livreront, ou plutôt que toute cette politique ſe propoſe de le prévenir. Remarquez, je vous prie, comme Milord me l'a fait obſerver, que la paix des Lois & des paſſions ſeroit bientôt faite, c'eſt à-dire, que l'ordre ſeroit bientôt établi avec ſolidité, ſi toutes les parties du gouvernement étoient arrangées avec aſſez d'art pour qu'elles ſe prêtaſſent une

force mutuelle. Après quelques tentatives inutiles, ſi les paſſions qui ont une adreſſe merveilleuſe à ſe retourner, & aſſez d'eſprit pour ne pas courir long-temps après une chimère, étoient convaincues qu'elles ne peuvent attaquer les Lois avec avantage; elles y obéiroient d'abord avec ſoumiſſion & enſuite avec zèle. Dès-que les Magiſtrats & les citoyens trouveront beaucoup plus d'obſtacles au ſuccès de leurs entrepriſes injuſtes, que de moyens pour les faire réuſſir, ſoyez perſuadé qu'au-lieu de rouler dans leurs têtes des projets de tyrannie ou d'indépendance, ils s'occuperont avec ardeur du bien public, ou du moins ſeront exacts à remplir leurs devoirs.

Cependant, Monſieur, le ſort qu'ont enfin éprouvé les peuples les plus ſages & les plus célèbres de l'antiquité, doit nous faire trembler pour les peuples mêmes qui auroient

la ſageſſe de les imiter. Quand on voit Sparte & Rome livrées à la tyrannie, quel législateur peut ſe flatter d'avoir établi ſa République ſur des fondemens immortels. Tout ſe déforme donc, tout s'altère, tout ſe corrompt; la Nature nous y a condamnés; le bonheur produit la ſécurité, & la ſécurité eſt toujours accompagnée de quelque négligence ou d'une préſomption orgueilleuſe. Quelque profonde que ſoit la politique, elle n'eſt jamais auſſi habile que les paſſions; & quand elle auroit leur habileté, elle ſeroit moins opiniâtre dans ſes volontés & moins attentive dans le détail journalier de ſes opérations. C'eſt une maladie preſqu'incurable de l'eſprit humain, de regarder comme une petiteſſe le ſoin de remédier aux petits abus, & cependant ce ſont de petits abus qui ouvrent la porte aux plus grands déſordres: les Lois ne peuvent jamais

prévoir tous les cas, prévenir tous les beſoins, ni réſoudre d'avance toutes les difficultés. Il ſurvient dans tous les États des affaires ſoudaines, imprévues & urgentes. Voilà les cauſes de l'altération inſenſible qu'éprouvent les Gouvernemens les mieux conſtitués.

Quand les Lois, pour ainſi dire, uſées par la rouille du temps, de la négligence & de la ſécurité, commencent à perdre leur force, on n'imagine rien de mieux pour l'ordinaire, que d'en faire de nouvelles, & d'infliger des châtimens plus graves aux délinquans; mais quel en eſt le fruit? Ces Lois ſévères effarouchent pour un moment les eſprits, & ne les guériſſent pas: on s'accoutumera bientôt à les violer, comme on violoit les Lois plus douces. Dans ces circonſtances, m'a dit Milord, il faut être convaincu que les reſſorts du Gouvernement ſe ſont relâchés: don-

nez-leur une nouvelle tenſion, & le mal ſera guéri. Vous travaillerez infructueuſement, ſi vous voulez arrêter les effets en laiſſant ſubſiſter la cauſe. Songez moins à imaginer une nouvelle punition pour châtier un magiſtrat qui néglige ſes devoirs, ou un citoyen inquiet, brouillon & déſobéiſſant, qu'à corriger les vices ſecrets qui produiſent les déſordres dont vous vous plaignez. Songez moins à punir des fautes, qu'à encourager les vertus dont vous avez beſoin. Par cette méthode, vous rendrez, pour ainſi dire, à votre République la vigueur de la jeuneſſe. C'eſt pour n'avoir pas été connue des peuples libres, qu'ils ont perdu inſenſiblement leur liberté; mais ſi les progrès du mal ſont tels que les Magiſtrats ordinaires ne puiſſent y remédier efficacément, ayez recours à une magiſtrature extraordinaire dont le temps ſoit court & la puiſſance con-

ſidérable. L'imagination des citoyens a beſoin alors d'être frappée d'une manière nouvelle ; & vous avez vu dans l'hiſtoire combien la Dictature a été utile aux Romains.

On remédieroit à la plupart des inconvéniens que le temps & la fragilité humaine produiſent, ou plutôt on les préviendroit, en ſuivant le conſeil de Milord Stanhope. Il veut, Monſieur, que tous les vingt ou vingt-cinq ans, au plus tard, les États-Généraux, en vertu d'une Loi ſolemnelle & fondamentale, établiſſent avec appareil, une commiſſion particulière, pour examiner avec ſoin la ſituation préſente du Gouvernement, & rechercher ſi, par des uſages introduits inſenſiblement, quelque Magiſtrat n'a point empiété ſur les droits de la puiſſance législative, ou uſurpé quelque partie de la puiſſance exécutrice confiée à ſes collègues. On fera l'examen des atteintes

portées à chaque Loi. Cette ſage précaution empêcheroit que les coutumes nouvelles ne s'accréditaſſent, & tous abus ſeroient réprimés avant d'avoir pris aſſez de force pour altérer & détruire les principes du Gouvernement. Cette année de réforme ſeroit l'eſpérance des bons citoyens, & contiendroit les méchans. Vous verriez, qu'elle exciteroit dans tous les eſprits une fermentation utile; & en forçant de ſe rappeler les Lois, elle empêcheroit qu'on ne les oubliât.

Une République, quoique gouvernée avec la plus grande ſageſſe, éprouve quelquefois de grands maux dans une guerre de la part de ſes voiſins. Rome a rencontré un Pyrrhus & un Annibal. On ſe trouve à deux doigts de ſa ruine; & pour l'éviter, on ne connoît plus d'autres règles que la Loi qui dit que le ſalut du Peuple doit être la ſuprême Loi. Après avoir forcé ſans ſuccès tous les reſ-

ſorts du Gouvernement, on eſt quelquefois obligé de recourir à des moyens extraordinaires, & même ſouvent contraires à la conſtitution de l'État. Il eſt fâcheux d'éviter, par ce moyen, le danger dont on eſt menacé; car il eſt extrêmement rare que les Peuples qui y recourent, ne ſe laiſſent pas enivrer de leur joie, & qu'ils ayent le ſang-froid néceſſaire pour s'appercevoir de la ſecouſſe qui a ébranlé tout l'édifice politique. Une Loi fondamentale doit donc ordonner qu'à la fin de chaque guerre, quand le calme eſt rétabli, le premier ſoin des États-Généraux ſoit de ſonger à réparer le Gouvernement. Il faut prendre garde que les voies extraordinaires, ſi on a été forcé d'en employer, ne ſoient tournées en voies ordinaires de l'adminiſtration; tout ſeroit perdu: les remèdes auxquels je dois ma guériſon, ne doivent pas devenir ma nourriture ordinaire; il

faut rechercher les cauſes des revers qu'on a eſſuyés ; & en prenant des meſures pour l'avenir, il faut cependant rétablir le Gouvernement ſur ſes anciennes proportions.

Si la guerre a été heureuſe, il eſt bien plus néceſſaire encore de faire un examen ſérieux du Gouvernement. Une Nation croit avoir été ſage, parce qu'elle a obtenu des avantages conſidérables ſur ſes ennemis ; & voilà pourquoi une trop grande proſpérité eſt preſque toujours l'avant-coureur d'une prochaine décadence. Son bonheur lui inſpire de l'orgueil, elle traite ſes anciennes règles de pédanterie timide, elle s'abandonne témérairement à ſa bonne fortune & à une confiance aveugle ; c'eſt-à-dire que les Grecs trouvèrent les principes de tous les malheurs dans la journée à jamais mémorable de Salamine, de Platée & de Micale. Après avoir humilié Xerxès, ils ou-

blièrent que leur union faiſoit leur force; ils ſe diviſèrent, & leurs diviſions les ſoumirent à la Macédoine; & enſuite aux Romains.

Milord me l'a fait remarquer, Monſieur: le Gouvernement le plus ſage qui ait été établi parmi les hommes, le Gouvernement des Romains, n'a dû ſa ruine qu'à cette inconſidération qui accompagne la proſpérité. Les armées Romaines portèrent la guerre hors de l'Italie, & ſubjuguèrent de grandes Provinces. Les Proconſuls, par leur ſeul éloignement de la Capitale, acquirent une autorité que n'avoient point eue les anciens Conſuls, qui, ſous les yeux du Sénat & du Peuple, avoient vaincu les peuples d'Italie, & rentroient tous les ans dans Rome. Ces nouveaux Magiſtrats ſentirent leurs forces, devinrent redoutables à leur Patrie, & l'aſſervirent. Jamais les Romains ne ſeroient devenus la proie de quelques

ambitieux, ou du moins ils auroient retardé l'établiſſement de la tyrannie, s'ils avoient eu une loi qui leur eût preſcrit de rentrer ſouvent en eux-mêmes, & d'examiner, après chaque grand événement, ſi les principes de leur liberté n'avoient ſouffert aucune altération. Ce Peuple ſi ſage, ſi patient, ſi courageux dans l'adverſité, qui n'a point reçu ſes lois d'un légiſlateur, qui a la gloire de les avoir faites, s'il ne ſe fût pas abandonné imprudemment au cours de la proſpérité, ſans doute qu'il auroit compris qu'il ne devoit pas être conquérant, s'il vouloit conſerver ſa liberté. Il ſe ſeroit ſans doute borné à établir entre les différens peuples d'Italie la même confédération qui règnoit entre les peuples de la Grèce; & Rome auroit été dans la ligue des Italiens, ce que Lacédémone fut dans celle des Grecs. Si ſon ambition l'eût empêché d'obéir

à cette politique prudente, elle auroit du-moins fait quelques efforts pour conſerver ſon autorité ſur les Magiſtrats des provinces éloignées, & empêcher qu'elle ne fût aſſervie par les légions qui devoient étendre ſon empire.

Nous n'en ſommes pas-là, Monſieur; & avant que de prendre des meſures pour conſerver ſa liberté, je crois qu'il faut d'abord s'occuper du ſoin de la recouvrer. Mais il me vient une idée: dès-que notre Nation retirée du néant, auroit repris le droit de s'aſſembler, pourquoi n'établirions-nous pas une année de réforme? Pourquoi n'aurions-nous pas des commiſſions ou des comités périodiques? Leur objet, j'en conviens, ne devroit pas être de fixer, comme immuable, un Gouvernement qui ne ſeroit encore qu'ébranlé, & dont la forme bizarre conſerveroit pendant pluſieurs années après la révolution, mille irré-

gularités, mille défauts, mille préjugés de notre conſtitution préſente. Mais ces commiſſions ne ſeroient pas moins utiles, ſi on les chargeoit de perfectionner l'ouvrage de la liberté; il me ſemble qu'on en pourroit tirer un aſſez bon parti. Notre Nation a peu de tenue dans le caractère, elle ſe laſſe aiſément de ſes entrepriſes, & aime mieux agir par routine & au haſard, que de ſe donner la peine de penſer, de réflechir ſur le paſſé, & ſur-tout de prévoir l'avenir. Les commiſſions fixeroient nos vues, empêcheroient que, ſans nous en appercevoir, nous ne retombions dans notre engourdiſſement; elles ſeroient l'ame des États-Généraux, & hâteroient les progrès de notre police. Quand enfin notre Gouvernement ſeroit tel que Milord le deſire, & que la liberté ſeroit établie ſur de ſages proportions, les commiſſions changeroient d'objet, & elles ſe borneroient à veil-

ler à la conſervation de leur ouvrage ; elles ſe propoſeroient de perpétuer les mêmes principes, les mêmes Lois, les mêmes règles, & de réparer les torts que le temps, de nouveaux beſoins & de nouvelles circonſtances pourroient faire au Gouvernement.

Je ſouhaite que vous trouviez cette Lettre trop courte : ce ſera me dire que vous n'avez pas trouvé les autres trop longues. En finiſſant, je ſuis obligé en honneur de vous avertir de ne point juger de Milord Stanhope par mes Lettres. Quelqu'attention que j'aye priſe à recueillir tout ce que je lui ai entendu dire, je m'apperçois que mille choſes m'ont échappé ; & certainement j'ai encore moins pu vous rendre cette énergie qui eſt l'ame de tous ſes diſcours, & qui auroit inſpiré au plus vil Aſiatique, ou au courtiſan le plus proſtitué, le deſir de devenir citoyen. Ah ! Monſieur, que Milord ne connoît-il les Magiſ-

trats de nos Parlemens! Que ne peut-il leur préſenter les vérités importantes qu'il m'a appriſes! Que..... adieu, Monſieur : je ne veux pas faire de vœux inutiles. Je compte avoir le plaiſir de vous embraſſer dans cinq ou ſix jours; & en reliſant avec vous les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, vous me ferez part de vos réflexions: j'acquerrai de nouvelles lumières, & je croirai avoir retrouvé Milord.

A Marly, ce 21 Août 1758.

SOMMAIRES DES LETTRES SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DU CITOYEN.

LETTRE PREMIÈRE.

A quelle occaſion ont été tenus les Entretiens dont on rend compte dans cet Ouvrage. Premier Entretien. Réflexions générales ſur la ſoumiſſion que le Citoyen doit au Gouvernement ſous lequel il vit, page 1.

LETTRE SECONDE.

Second Entretien. Le Citoyen a droit, dans tout État, d'aſpirer au Gouvernement le plus propre à faire le bon-

heur public. Il eſt de ſon devoir de l'établir. Des moyens qu'il doit employer, page 35.

LETTRE TROISIÈME.

Suite du ſecond Entretien. Objections propoſées à Milord Stanhope. Ses Réponſes, page 75.

LETTRE QUATRIÈME.

Troiſième Entretien. Examen d'un paſſage de Cicéron, dans ſon Traité des Lois. Qu'on ne doit pas obéir aux Lois injuſtes. Des cauſes qui produiſent des Lois ſages ou injuſtes dans les Nations, page 137.

LETTRE CINQUIÈME.

Quatrième Entretien. Idées générales des devoirs du bon citoyen dans les Etats libres : quelle doit être ſa conduite dans les Monarchies, pour éviter une plus grande ſervitude & recouvrer ſa liberté, page 183.

LETTRE SIXIÈME.

Suite du Quatrième Entretien. Des Provinces qui veulent ſe rendre libres en ſe détachant d'une Monarchie. Moyens pour établir les États-Généraux en France. Quelle doit être leur conduite, page 230.

LETTRE SEPTIÈME.

Cinquième Entretien. Eclairciſſemens ſur l'entretien précédent. Moyens pour affermir la liberté. De la puiſſance légiſlative. Du partage de la puiſſance exécutrice en différentes branches, page 284.

LETTRE HUITIÈME.
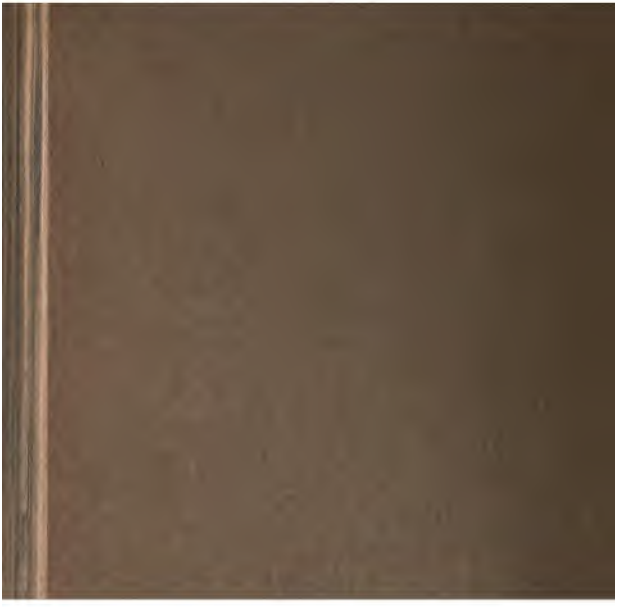
Sixième & dernier Entretien. Par quels moyens une République peut conſerver & perpétuer ſon Gouvernement, après avoir recouvré ſa liberté, page 345.